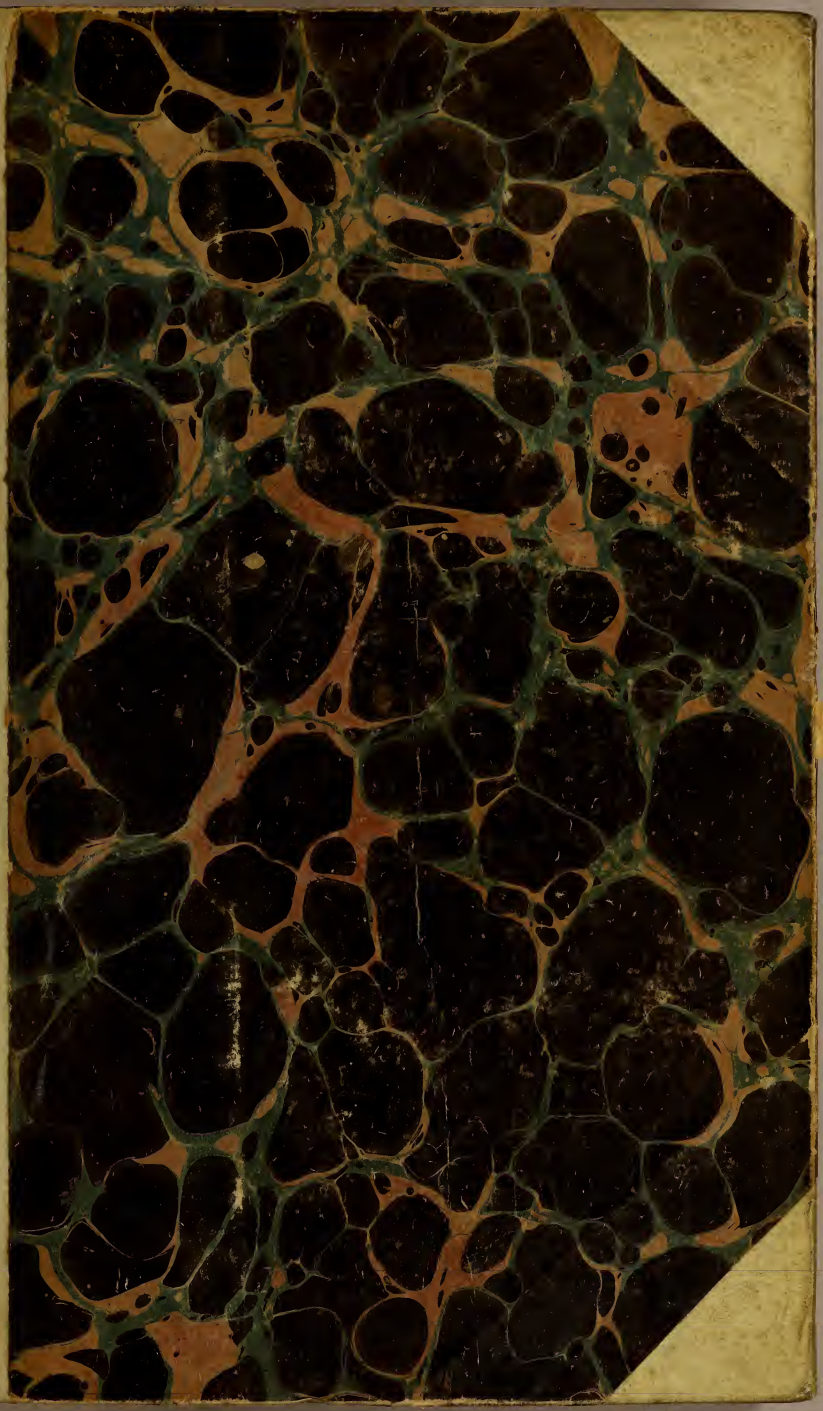

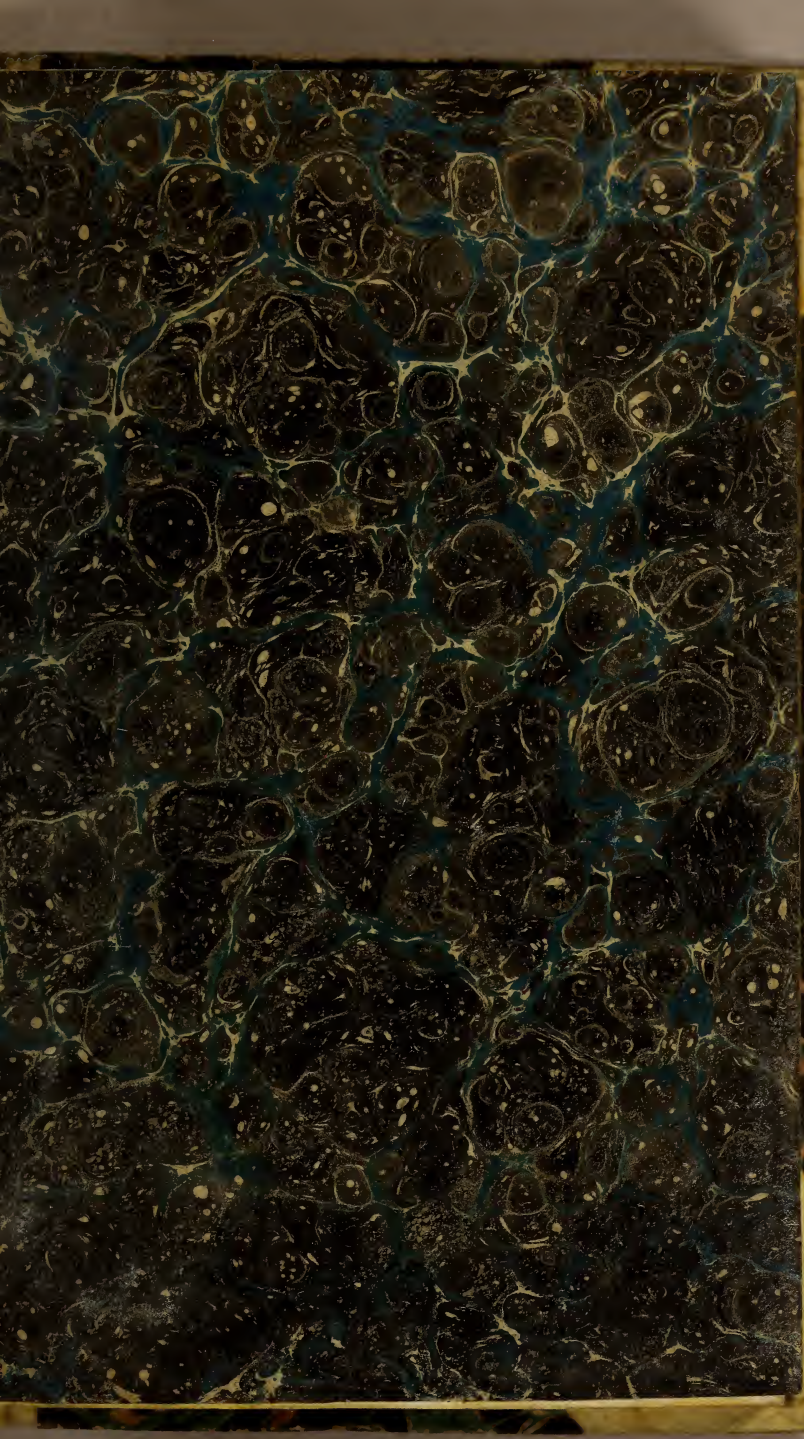

John Carter Brown.

REFLEXIONS
POLITIQUES

To the Revd. Fras Wrangham
with the friendly
Regards of Wilberforce
to whom this Volume was
sent from Hayti by
the Baron de Vastey, imme-
diately on its publication —
Kens.n Gore Decr 1820

RÉFLEXIONS

POLITIQUES

Sur Quelques Ouvrages et Journaux Français, Concernant Hayti.

Par Monsieur le BARON DE VASTEY, Secrétaire du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Henry, Précepteur de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal d'Hayti. etc.

JOHN CARTER BROWN.

Je crains les Grecs, lors même qu'ils font des présens.
Énéide.

A SANS-SOUCI,
De l'imprimerie Royale.

Année 1817, 14ème de l'Indépendance.

A

SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR LE PRINCE

VICTOR HENRY,

PRINCE ROYAL D'HAYTI,
Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Henry, Généralissime des Armées Haytiennes, etc, etc, etc.

MONSEIGNEUR,

LORSQUE j'ai pris la liberté de dédier ce Livre à VOTRE ALTESSE ROYALE, *j'ai pensé*

que des réflexions politiques, dont le sujet roule uniquement sur le bonheur, la gloire et la prospérité du Peuple haytien, et sur des principes conservateurs, pour la sûreté, la liberté et l'indépendance de ce Royaume, ne pouvait manquer d'être agréable et d'intéresser particulièrement VOTRE ALTESSE ROYALE.

En mettant sous les yeux de VOTRE ALTESSE ROYALE *le tableau des injustices, des crimes et des cruautés de tous genres que nous avons éprouvés des français ; en faisant connaître l'astuce et la perfidie de ces Grecs du temps moderne, j'étais persuadé d'avance que j'allais ouvrir vos blessures, et affecter vivement votre sensibilité d'âme, que j'aurais désiré pouvoir ménager s'il m'eût été possible, mais des considérations plus fortes et plus puissantes m'ont entraîné malgré moi, à réveiller des souvenirs aussi cruels, tant*

pour prémunir la Nation des embûches qu'un ennemi cruel, implacable et artificieux pourrait encore lui tendre, que pour nourrir et entretenir dans tous les cœurs haytiens le feu sacré de Liberté, d'Indépendance, et de haine éternelle aux français !

Les sentimens de zèle, d'amour et de patriotisme de VOTRE ALTESSE ROYALE, *pour le Pays qui l'a vu naître, nous sont particulièrement connus ; ils n'ont fait que s'accroître et s'affermir, à mesure que* VOTRE ALTESSE ROYALE *s'est avancée en âge : bientôt Elle pourra seconder les efforts de son illustre et glorieux Père, et s'efforcer à marcher sur ses nobles traces !*

Daignez, MONSEIGNEUR, *jeter un regard favorable sur mes faibles essais, et en accepter l'hommage, comme un témoignage public, a quel point mon cœur vous estime et vous honore.*

Je ne cesserai d'être toute ma vie, avec le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable.

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le très-humble, très-obéissant et très-soumis Serviteur,

LE BARON DE VASTEY.

INTRODUCTION.

NOUS avons été inspiré à faire ces refléxions par la lecture de quelques ouvrages et journaux français concernant l'Amérique et Hayti particulièrement; ces ouvrages consistent en deux volumes in-8°, de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, *sur les colonies et la révolution actuelle de l'Amérique*, et d'un 3e. volume du même auteur, *sur les trois derniers mois de l'Amérique*.

D'un volume in-8 intiulé : *Nouveau Système de Colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce, pour rétablir les relations de la France, avec cette île, précédé de considérations générales sur le régime colonial des européens dans les deux Indes, par*

l'ordonnateur des guerres le Borgne de Boigne, chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, ex-délégué du gouvernement à Saint-Domingue, ex-législateur député de cette colonie.

Nous citerons avec éloge les ouvrages de M. de Pradt, sauf quelques erreurs que nous attribuons au défaut de connaissances locales, ou à la position difficile où il se trouve placé; nous trouvons dans ce célèbre littérateur, des vues vastes et profondes, de grandes et utiles vérités, et un sentiment de bienveillance universelle pour tous les peuples; nous lui repondrons séparément.

Il s'en faut de beaucoup que nous puissions en dire de même des élucubrations, ou visions de l'ex-colon, M. le Borgne de Boigne; rien de plus ridicule et de plus erroné que *son Nouveau Système de Colonisation pour Saint-Domingue;* jamais cerveau creux

n'a enfanté une telle chimère; les journaux français qui nous concernent sont aussi insensés que l'ouvrage de M. de Boigne; particulièrement un article inséré dans le Journal des Débats, du 26 Juillet, qui n'est que l'écho et le panégyriste *du Nouveau Système de Colonisation pour Saint-Domingue.*

M. de Pradt nous apprend dans une *sèche et verte semonce*, adressée à ce journal, sur ses *personnalités et incivilités*, que ses rédacteurs sont MM. Fiévée, Felletz et Hoffmann; c'est donc à ce poli et savant triumvirat, que nous adressons nos réflexions, ainsi qu'à M. de Boigne, pour ses hautes et savantes conceptions.

Rien de plus étrange et de plus hypocrite que le langage de ces Messieurs, il faut les lire pour y croire; à présent qu'il ne s'agit plus de nous subjuguer par la force des armes, ni de nous intimider par la terreur, il faut

voir comme ils ont changé leur ton tranchant, impérieux et féroce, en un ton doux, mielleux, presque poli; nouveau Protée, ils se présentent à nous sous toutes les formes, ils n'empruntent plus les traits d'un monstre épouvantable qui menace d'exterminer notre race jusqu'aux enfans à la mamelle, c'est à présent une syrène dont la voix mélodieuse et les formes séduisantes nous invitent à nous jeter dans ses bras.

A les entendre, nous n'avons plus rien à craindre ni à redouter des français, tout le mal qu'ils nous ont fait provient de Bonaparte; ils ne font que de commencer une nouvelle carrière avec nous, qui sera pleine de charmes et de bienfaisance; tout est entier, disent-ils, à rétablir dans les relations de la France avec nous, l'essentiel est de ne point se tromper, de ne pas faire de la politique sur le passé,

mais de ne s'occuper que de l'état présent des choses, afin de concilier tous les intérêts qui existent encore, et de ne pas sacrifier à jamais ceux qui ne sont pas absolument détruits.

On dirait, à les entendre, qu'ils n'ont pas la plus petite idée de notre véritable situation; ils feignent d'ignorer notre état d'économie politique et rurale; ils semblent être tout-à-fait étrangers à la nature des événemens qui nous ont conduit à la liberté, et de la liberté à l'indépendance; on dirait même à les entendre discourir, qu'ils sont la cause innocente de tous les maux, de toutes les atrocités et les injustices qu'ils nous ont fait éprouver; ils croyent, sans doute, trouver encore dans ce pays, qui les abhorre, la crédulité aveugle des Toussaint Louverture et la population française de 1802.

A les entendre, les Bourbons rétablis sur le trône devraient être le

talisman qui devrait nous fasciner les yeux, et nous empêcher de voir et discerner nos plus chers et véritables intérêts ; les Bourbons seraient la baguette magique qui devrait nous faire tomber les armes des mains pour nous livrer à discrétion ; enfin, les Bourbons auraient pour nous la même vertu que le fleuve du Léthé, à peine serions-nous rangés sous le drapeau blanc, que nous aurions oublié les échafauds, les gibets, les bûchers, les noyades, les chiens de sang et toutes les horreurs que nous avons éprouvées des français.

Cependant, ces journalistes vont jusqu'à nous prêter un peu de bon sens, de la politique même ; cette réserve (dit gravemeut le Journal des Débats) ne paraîtra pas extraordinaire à ceux qui savent qu'il ne faut pas juger l'état de St-Domingue par les plaisanteries, en effet un peu

gaies, qui naissent naturellement de l'almanach impérial, de la partie dominée par Christophe. Nous ne savons pas trop si l'Almanach Royal d'Hayti inspire aux français une gaieté aussi vraie, aussi franche, qu'ils affectent de le dire; mais tout ce que nous pouvons assurer à ces Messieurs, c'est que les platitudes, les niaiseries, les choses misérables qu'on lit dans leurs journaux, sont d'une nature très-amusante pour nous, et qu'ils nous inspirent, non-seulement de la gaieté, mais un sentiment que nous n'osons exprimer, pour ne pas être en retour de politesse avec eux.

Le but principal des écrivains français est d'attirer l'attention de l'Europe sur l'Amérique, et particulièrement sur Hayti, éternel objet de leurs regrets, et de nous suggérer s'ils peuvent des fausses et dangereuses démarches qui nous précipiteraient dans les plus grands malheurs !

Notre but est d'éclairer l'Europe sur la situation morale et politique d'Hayti, d'exposer nos justes griefs contre les français, de faire connaître la bonté et la justice de notre cause, la légitimité de nos droits à la liberté et à l'indépendance, de dévoiler aux yeux de nos compatriotes les projets perfides et astucieux des français, de montrer leurs piéges, pour les éviter, et de faire évanouir, sans retour et pour jamais, leur coupable espérance

Pour parvenir à leur fin, les français ont adopté contre Hayti, un système de calomnie pour l'extérieur, et un de perfidie et de corruption pour l'intérieur.

D'un côté, ils veulent reculer autant qu'il est en leur pouvoir la reconnaissance de notre indépendance; pour y parvenir, ils veulent éluder cette question, temporiser et gagner du

temps

temps, s'introduire parmi nous par le commerce, nous corrompre, paralyser nos efforts, nous désunir et nous égarer de la vraie route que nous devons suivre.

Ils veulent, par des mensonges et des calomnies atroces, détacher de notre cause, attiédir le courage et le zèle de nos amis dans l'étranger, grossir et amonceler peu à peu des orages sur nos têtes et rendre s'ils peuvent un peuple intéressant, par ses longs malheurs, un objet de dégoût et de mépris pour tous les peuples; et en effet, si leurs assertions étaient vraies, quels gouvernemens policés voudraient contracter un traité d'alliance, de commerce ou d'amitié avec un peuple encore barbare, qui ne saurait ni respecter le droit des gens ni la foi des traités.

Quel est l'homme de bien, sensible et généreux, qui voudrait s'intéresser à notre sort et compatir à nos cruelles

et longues infortunes, si nous étions en effet, tels qu'ils nous dépeignent ?

Quels sujets de joie et de triomphe pour les français, s'ils pouvaient réussir à nous entraîner dans de fausses démarches et nous faire tomber dans les piéges qu'ils nous tendent ; comme ils seraient heureux, s'il pouvaient réussir à faire changer les rapports actuels qui existent entre nous et les nations alliées ou neutres, et les obliger d'amies qu'elles sont, à devenir nos ennemis !

Tel est cependant le but que se proposent les français ; ils calomnient la généreuse Angleterre, pour exciter les haytiens contre les anglais ; et ils calomnient Hayti reconnaissante, pour exciter les anglais contre les haytiens. M. de Boigne attribue à l'Angleterre l'infâme expédition dirigée contre nous par le gouvernement français ; et en même temps, il implore les secours

de l'Angleterre, pour entreprendre contre nous une nouvelle et pareille expédition.

De l'autre côté, ils n'ont rien négligé pour diriger leurs coups contre notre intérieur; ils croient avoir étudié nos mœurs, nos goûts, nos habitudes et nos penchans, ils ont pris des renseignemens sur notre état d'économie politique et rurale, sur le gouvernement, nos forces et nos ressources de tous genres; enfin, ils ont cherché à pénétrer partout, à connaître le fort et le faible de notre situation, pour combiner le système de perfidie et de corruption, qu'ils comptent d'employer contre nous.

Sans doute, nous ne serons point taxés d'aggression par qui que ce soit.

Les français ont eu le droit d'écrire et d'imprimer contre nous des milliers de volumes; leurs journaux ont répandu contre nous mille injures et mille

calomnies ; nous aurons donc bien le droit, sans que cela puisse offenser personne, d'écrire quelques pages pour notre juste et légitime défense.

Nos adversaires nous ont entraînés malgré nous dans la lice; nous n'avons pas provoqué le combat ; jamais nous avons été les aggresseurs ; nous avons été forcés pour les répondre, de leur opposer les mêmes argumens, et nous appuyer par les mêmes exemples, dont ils se servent pour attaquer nos droits ; s'ils sont vaincus par la raison comme ils l'ont été par les armes dans les combats, ils ne s'en prendront qu'à eux-mêmes.

Heureux et satisfais de vivre au sein de la paix dans notre île, contens du sort que le maître de l'univers nous a réparti, nous n'ambitionnons rien de ce qui appartient aux autres peuples ; tous nos efforts ne tendent qu'à perfectionner notre état social, et qu'à tra-

vailler à notre conservation; nous nous bornons à faire des vœux pour le bonheur du genre humain, sans acception de couleur, de pays et de nation; et à jouir chez nous de la paix, du bonheur et de la félicité que nous souhaitons au monde.

Mais lorsque nous sommes attaqués dans nos plus chères affections et dans nos plus grands intérêts, et que nos ennemis s'attachent à dénaturer les faits, à répandre des calomnies, à faire naître des objections même les plus puériles, comme les préjugés de couleurs et le dogme de la légitimité du gouvernement, pour atténuer la justice de notre cause et contester nos droits à la liberté et à l'indépendance; lorsqu'ils invoquent une confédération européenne contre nous, devons-nous, spectateurs indifférens, ne prendre aucune part à la discussion? le pouvons-nous?

Laisserons-nous à nos ennemis le champ libre, se donner l'essor à leur imagination pour disposer de nos personnes, de nos biens, de nos droits naturels, civils et politiques, insulter à nos institutions, à nos lois et à notre gouvernement, sans les répondre ? Comme de faibles brebis, nous laisserons-nous égorger sans pousser une plainte ?

Laisserons-nous invoquer impudemment les principes de la justice, de la morale et du droit public de l'Europe contre nous, quand nous pouvons les invoquer avec bien plus de justice et de raison contre nos oppresseurs ?

Laisserons-nous égarer et tromper l'opinion publique, les hommes de bonne foi qui ne connaissent pas la nature des événemens qui se sont passés à Hayti, entre nous et les français ; comment pourraient-ils juger nos différens, s'ils n'entendent que les clameurs et les allé-

gations des uns, sans jamais entendre les griefs et les justes sujets de plaintes des autres, ne finiront-ils pas par se retirer de nous ou se ranger du côté de nos ennemis ? Devons-nous négliger d'éclairer leur religion, sur la vérité des faits et des choses ? La calomnie, cette arme terrible, lorsqu'elle est maniée par des hommes méchans, fourbes et insidieux, ne finira-t-elle pas par triompher du bon droit et de la plus juste des causes ? Qui défendra nos droits, si nous ne les défendons nous-mêmes ? Irions-nous confier ce soin, nos plus chers et nos plus grands intérêts à des mains étrangères ? ces mains officieuses qui voudraient se charger d'une cause aussi bonne, aussi juste, aussi équitable, le pourront-elles, sans les matériaux nécessaires et les connaissances locales pour les aider et leur servir de guides ? D'un autre côté, si nous gardions le silence dans une telle

circonstance, nos amis qui connaissent la justice de nos droits l'attribueraient au manque de moyens et de connaissances positives, et nos ennemis interprêteraient notre silence en leur faveur ? Leurs prétentions injustes et leurs calomnies s'accréditeraient. Que de raisons puissantes n'avons-nous donc pas pour éclairer l'opinion publique ?

L'opinion cette reine qui gouverne le monde civilisé, qui appèle à son tribunal les rois et les peuples, qui leur dicte ses arrêts impartiaux et irrévocables ; puissance qui remplit sur la terre les hautes fonctions de la Divinité, qui est indépendante de tout pouvoir humain, qui franchit le temps et l'espace, qui embrasse le passé et l'avenir, qui étend son empire invisible sur tout l'univers, qui soumet à ses décrets et l'opprimé et l'oppresseur, qui embouche la trompette de la renommée

pour

pour publier les bonnes ou les mauvaises actions, qui élève ou abaisse, qui dispense la gloire ou la flétrissure, qui n'a pour règle que la vérité, la justice et l'impartialité, qui ne connaît que le bon ou le mauvais droit; c'est à la puissance de l'opinion que nous en appellons sur la terre, comme dans le ciel nous serons écoutés et jugés par le Tout-Puissant!

Tout les hommes qui aiment l'honneur et chérissent la gloire sont jaloux de mériter les suffrages de l'opinion publique, tous les Souverains et tous les peuples sont soumis à sa puissance; ceux qui bravent et insultent à l'opinion publique sont des insensés, qui ressemblent à ces femmes de mœurs impudiques qui ont jeté le masque et ne rougissent jamais.

On ne peut donc nous attaquer d'une manière plus sensible et plus outrageante, que lorsque l'on veut nous perdre dans l'opinion et flétrir dans nous tout ce que l'homme a de plus cher, l'honneur et la gloire ! eh ! quel peuple sur la terre a plus besoin de mériter les suffrages et l'estime des nations que le peuple haytien ? ce peuple sur qui pèsent encore tant d'injustices et de préjugés ; ce peuple dont l'existence politique et morale n'est encore qu'un phénomène aux yeux de tant d'hommes aveuglés par leurs passions !

Nous noirs et jaunes, courbés depuis des siècles sous le joug de l'esclavage et de l'ignorance, assimilés à la condition de la brute, que d'efforts, de persévérance, de sagesse et de vertu, ne devons-nous pas avoir pour réhabiliter

notre race encore dans les fers et dans les ténèbres ? de quel côté que nous pouvons tourner nos regards ?

Après avoir révendiqué nos droits par les armes, nous acquérons un nouveau lustre et un nouveau caractère aux yeux des nations ; en défendant nos droits par nos écrits, nous acquérons un caractère plus grand, plus auguste, plus sublime, puisqu'il nous agrège par le fait même dans la grande association des peuples civilisés de l'univers !

Vaincus dans les combats, nos ennemis ne nous contestent plus la possession des forces physiques; ils ont la preuve que nous sommes doués de la force, de la valeur et du courage, mais ils croyent encore que notre intellect trop borné, nous prive de facultés

assez énergiques, de lumières et de connaissances pour nous diriger dans notre carrière politique ; nous tacherons de leur prouver le contraire, en leur mettant sous les yeux les différens progrès que nous avons fait dans l'état de sociabilité. Dans l'exposé des faits, la vérité et l'impartialité nous serviront de guide. Dans notre révolution, comme dans toutes celles qui ont secoué violemment les nations, il s'est fait beaucoup de biens, contre-balancés par beaucoup de maux ; aucun peuple sur la terre n'a été exempt d'erreurs ; l'infaillibilité n'est pas du domaine de l'homme, elle n'appartient qu'à Dieu ; les blancs français ont répandu notre sang par torrens ; nous n'avons pas été avares du leur, et dans nos guerres civiles, nous avons répandu le nôtre à pleines mains : les

détails des faits, des événemens et des causes qui les ont fait naître, sont du domaine de notre histoire; plus d'une fois, dans cet écrit, nous avons éprouvé le regret de n'avoir pu nous étendre, sans nous écarter des bornes que comportent de simples réflexions rédigées à la hâte pour saisir l'à-propos; nous n'avons pu cependant nous empêcher d'y faire quelques excursions qui nous ont paru être indispensables. Nos lecteurs n'oublierons pas que nous écrivons pour les étrangers, comme pour les nationaux; ils considérerons dans la manière de nous exprimer, que chaque peuple a un langage approprié à son climat, à ses mœurs et à son gouvernement; toujours pressés dans tout ce que nous faisons, nos écrits se ressentiront de la précipitation dans

laquelle ils ont été faits ; et ceci durera jusqu'à ce que la nation ait prise une assiette plus stable.

L'histoire d'un peuple aussi intéressant que le peuple haytien ; ses longs malheurs et les événemens extraordinaires qui l'ont retiré de l'esclavage ; l'histoire qui représenterait dans sa contexture, outre la partie historique, le tableau de nos mœurs et de nos usages, de nos progrès dans la civilisation, les arts et les sciences depuis 1790 jusqu'à nos jours; cette histoire, disons-nous, serait unique, dans les annales du monde et exigerait du temps, une étude approfondie, une longue méditation, des recherches immenses, une grande érudition, des connaissances et des talens plus étendus que les nôtres; cette histoire, monument de la gloire de

l'écrivain qui l'entreprendrait, serait sans doute la réponse la plus victorieuse et la justification la plus complète que le peuple haytien pourrait présenter à ses amis comme à ses ennemis.

Nous n'avons été mus dans nos réflexions, et à notre grand regret, que par l'intérêt actuel seulement; nous avons exposé la vérité dans le plus grand jour qu'il nous a été possible; le devoir du publiciste n'est pas de tracer jour par jour ce qu'il faut faire; mais d'exposer les différentes situations où le gouvernement peut se trouver, en lui abandonnant le soin de conclure; la politique est fertile en obstacles imprévus, tout y est variable comme les passions des hommes.

Nous avons porté nos regards sur les calamités de tous genres qui ont

affligé notre infortuné pays; nous avons cherché autant qu'il a été en notre pouvoir à approfondir les causes qui les ont amenées, pour en prévenir le retour.

Nous n'avons pas oublié que l'on a reproché au général Toussaint d'avoir laissé ignorer au peuple jusqu'au dernier moment les desseins des français; d'où il en est résulté les plus grands malheurs pour le pays et sa propre ruine; plus sage, plus éclairé par l'expérience, le Roi n'a rien laissé ignorer au peuple haytien et au monde, des vues perfides et des prétentions injustes des français sur Hayti.

Nous n'avons pas oublié non plus les reproches que l'on a faits à ceux qui entouraient l'empereur Dessalines, et qui ne s'occupaient que d'intrigues, d'intérêts

d'intérêts et de corruption, d'avoir laissé ignorer à ce chef tout ce qui lui importait de savoir pour le bien de son pays et sa propre conservation, et d'avoir été les auteurs de sa perte; justes et terribles reproches pour ceux qui les ont mérités; mais bien poignans et bien sanglans pour l'honnête homme, pour le serviteur fidèle, qui a l'intime conviction d'avoir bien servi son prince et son pays.

Tout citoyen, tout ministre public, doit à son gouvernement et à son pays le tribut de ses lumières; si un sujet fidèle et dévoué doit la vérité à son Souverain, lors même qu'il refuse à l'entendre, à plus forte raison combien doit il s'empresser de la dire

au Souverain grand et généreux qui exige qu'on la lui dise franchement: *Mes enfans*, (a dit souvent le roi d'Hayti à ceux qui l'entourent) *mes intentions sont pures; mais je suis homme et susceptible, par conséquent de me tromper comme les autres hommes; si vous vous appercevez que j'erre, je vous autorise donc à me dire la vérité.* Paroles mémorables qui démontrent la grandeur et la magnanimité d'âme du Souverain qui les a proférées.

Heureux, trois fois heureux, si dans le cours de cet ouvrage nous avons pu donner à l'Europe une idée juste du caractère personnel de notre auguste Souverain, sur le gouvernement, les institutions et les lois du pays qui nous a vu naître.

Trois fois heureux si nous avons pu

faire bien augurer à l'Europe de la liberté et de l'indépendance du peuple haytien, à attirer un regard de justice, de protection et de bienveillance sur ce peuple bon, sensible et généreux, jadis si infortuné !

Heureux trois fois heureux, si nous avons pu fixer les regards et les pensées de nos compatriotes vers tout ce qui peut contribuer à leur bien être !

Trois fois heureux, si nous avons pu leur inculquer et leur faire aimer cet esprit d'ordre, d'union, de paix, de justice, dont nous sommes animés pour leur bonheur individuel, celui de leur famille, de leur patrie et de leur postérité la plus reculée ; *fidélité au Roi et à la Patrie*, telle est notre profession de foi consignée dans nos nombreux écrits ; quel que soit le jugement que

l'on porte sur nous, nous n'aurons du moins jamais à reprocher à notre conscience d'avoir trahi le Souverain et la nation sur leurs vrais intérêts !

RÉFLEXIONS POLITIQUES

SUR QUELQUES OUVRAGES ET JOURNAUX FRANÇAIS CONCERNANT HAYTI.

SI jamais il a existé une cause juste, qui soit digne de l'intérêt et de l'attention des hommes, puisqu'elle intéresse le genre humain, c'est la cause du peuple haytien ; et si jamais il a existé des prétentions injustes, chimériques et révoltantes, ce sont celles que les français ne cessent d'afficher sur ce peuple brave et généreux.

Il n'a fallu que des passions, (disent-ils) *pour perdre St-Domingue ; pour r'attacher cette riche possession aux intérêts de la France, il faudra toute la prudence que l'on doit attendre d'un gouvernement légitime et régulier.*

Plus loin, nous développerons quel est ce nouveau système de prudence, que nous devons

attendre des français ; mais auparavant, nous leur demanderons qui a donc allumé les passions qui ont perdu St-Domingue ? qui les a suscitées ? qui les a fait naître ? qui a proclamé la liberté des noirs dans les Antilles ? qui a voulu leur ravir ce bien précieux, dix ans après le leur avoir donné ? qui a massacré et torturé des hommes, uniquement parce qu'ils voulaient être libres ? ces hommes libres, pouvaient-ils quitter et reprendre les chaînes de l'esclavage, suivant les caprices des tyrans ? Qui pouvait autoriser la France à porter la guerre, la dévastation, le pillage, l'incendie, la peste et la mort, chez un peuple paisible qui lui était attaché ? Qui pouvait l'autoriser d'entreprendre cette expédition, et de commettre tant d'actes inouis d'atrocités, de perfidies, d'injustices et de barbaries ? Qui pouvait l'autoriser à faire périr Toussaint et une foule innombrable de victimes innocentes, par les plus affreux supplices ? .... Terribles, mais salutaires exemples qui doivent nous préserver à jamais du joug de ces cannibales.

Nous avions une telle confiance en la France, à cette époque, que le général Toussaint y envoya ses enfans. Plusieurs généraux et

personnes de marques, imitant cet exemple, donnèrent les mêmes preuves de confiance et de dévouement à la métropole en y envoyant aussi leurs enfans avec des moyens pécuniaires pour y recevoir leurs éducations. Lors de l'expédition de Leclerc, les français voulurent se servir des enfans du général Toussaint, comme d'instrumens, pour détacher le père de la cause de ses frères; ils renvoyèrent donc deux de ses enfans avec M. Coisnon leur précepteur. Dans la conférence qui eut lieu à Ennery, entre le général Toussaint, ses enfans et le précepteur, l'amour de la patrie fut mis en prise avec l'amour paternel; ce père infortuné fut placé par les barbares français, dans la cruelle alternative de sacrifier ou le salut de ses frères et de son pays, ou la vie de ses propres enfans; après bien de combats et des irrésolutions, ce père malheureux fit noblement le sacrifice de ses enfans au salut de sa patrie; il les renvoya ainsi que le précepteur au général français, qui déjoué par la grandeur d'âme et la magnanimité du général Toussaint les lui renvoya; ce n'est qu'après que le traité fut violé par le général français, qu'il fut arrêté, chargé de fers, ses enfans, sa famille, ses

officiers transportés en Europe, où ce grand homme termina ses jours dans les horreurs des cachots du château de Joux ; sa fin déplorable, le grand caractère et la fermeté d'âme qu'il a démontrés dans sa longue et terrible agonie, le rendent digne d'occuper une place à côté des héros de l'antiquité !

Le général Toussaint n'étant plus à craindre, ses enfans devenus des instrumens inutiles, le gouvernement français leur laissa l'existence ; mais il n'en furent pas de même des autres enfans des chefs existant. Ce gouvernement perfide, cruel et barbare se vengea sur ces innocentes victimes, de la résistance que leurs valeureux pères avait opposée aux français, ils furent immolés aux mânes des bourreaux qui avaient tombés sous leurs coups. Ces malheureux enfans abandonnés, sans secours, sans appui, à la Maison des *Orphelins* à Paris ; séparés pour jamais de leurs infortunés parens, furent condamnés froidement à périr par la faim, le froid, la misère et le poison !

Trois mois après l'arrivée des français, la paix fut conclue entre le général Toussaint et le général Leclerc ; plein de confiance aux

promesses flatteuses de ce général qui affirmait, sous la foi du serment, que le Premier Consul, son beau-frère, l'avait envoyé pour maintenir *la liberté* et l'*égalité*; le Roi, notre auguste Souverain, alors général de brigade, confia son fils aîné François Ferdinand, âgé de neuf ans, aux soins et à l'amitié du général Boudet qui partait pour France, lui confia aussi des moyens pécuniaires pour l'éducation de son fils, dans la douce espérance de le revoir un jour, instruit, éclairé et façonné dans les mœurs européennes.

Vain espoir ! la fatalité, la perfidie, la cruauté des français, devaient autrement en ordonné; ce malheureux enfant, en quittant le sol de sa patrie, ne devait plus jouir des regards et des tendres embrassemens d'un père et d'une mère adorés, ni de ses infortunés parens.

M. le Borgne le Boigne feint d'ignorer toutes ces circonstances, et il nous dit effrontément *que le Roi avait deux de ses fils au Lycée de M. de Coignon; ceux-ci* (dit-il) *et tous les autres furent renvoyés à l'époque de l'expédition;* tandis que pas un seul n'a été renvoyé, mais tous ont péri d'une manière

honteuse pour le gouvernement français ; malgré tous les crimes dont ils se sont couverts sous nos yeux, nous avions peine à croire qu'un gouvernement policé aurait pu se souiller et se porter à commettre un acte aussi horrible, que de faire périr des enfans par la misère et par le poison ; malheureusement rien n'est plus notoire ni plus vrai, pas un de ces infortunés enfans n'a reparu dans le pays, et nous avons en notre possession des attestations de témoins oculaires, qui constatent que S. A. R. l'infortuné prince Ferdinand est mort à Paris, dans la Maison des Orphelins, le 15 de Vendémiaire an 14, (style français) correspondant au 7 Octobre 1805.

C'est ainsi que périt le fils infortuné de notre Roi ! O barbares français ! O mort ! O perte déplorable ! C'est ainsi que vous payez la confiance d'un malheureux père ! c'est ainsi que vous vous vengez sur un innocent de n'avoir pu faire tomber le père sous vos coups ! O Henry ! O mon Roi ! O père infortuné ! consolez-vous, il vaut mieux que votre cher et bien-aimé fils soit mort, que d'être encore vivant au pouvoir de ces monstres ; vous les verriez encore vous le présenter comme ils

ont fait au général Toussaint; ils vous auraient placé dans les mêmes et cruelles angoisses; ils auraient mis dans la balance sa vie avec le salut de la patrie ! Nous connaissons votre grandeur et votre magnanimité d'âme; vous n'eussiez pas hésité un seul instant à lui faire ce douloureux et généreux sacrifice !

M. de Boigne feint d'ignorer ce crime détestable, (et il est aisé d'en concevoir le motif) comme il a l'air, ou disons mieux, la scélératesse, de douter des crimes et des cruautés de tous genres que ses compatriotes ont exercés sur nous : *il faut rejetter* (dit-il) *tout ce qui paraît nécessairement exagéré et incompatible avec la dignité de l'homme. Les malheurs étaient déjà si grands, qu'on a pu facilement les grossir. Notre imagination,* continue-t-il, *est prompte à donner aux maux que nous éprouvons des causes surnaturelles, lorsque les effets en sont extraordinaires.*

Ainsi selon M. de Boigne, c'est dans notre imagination que nous avons vus les milliers de cadavres de nos compatriotes qui flottaient sur nos rivages, noyés dans des bateaux *à la Carrier.* C'est dans notre imagination que nous avons été chassés, poursuivis et dévorés

par des chiens de sang, comme des bêtes féroces ; c'est dans notre imagination que nous avons été pendus, brûlés et mitraillés, après avoir déposés nos armes sur la foi des traités ; c'est dans notre imagination qu'on nous a déportés en Europe, pour nous mettre en première ligne dans les batailles ; que l'on nous a fait périr dans les cachots, par la faim, par le poison et par les tourmens ; que l'on nous a condamnés comme des forçats à creuser les rochers de l'île de Corse et à combler les marais de Mantoue ; c'est dans notre imagination que nous avons été trompés et trahis par les français ; qu'après les avoir suivis avec confiance à bord de leurs vaisseaux, avec nos propriétés, nos femmes et nos enfans, nous fûmes dépouillés et chargés de fers, renfermés dans des sacs, hommes, femmes et enfans, poignardés et précipités dans les abîmes de la mer, ou transportés dans les colonies de la Terre-Ferme, pour être vendus comme des esclaves ! Mânes de mes infortunés compatriotes, Toussaint Louverture ! Maurepas ! Belair ! Thomany ! Dommage ! Lamahotière, et vous Ferdinand, prince infor-

tuné,

tuné, et tant d'autres qu'ils ont lâchement assassinés, nous nous sommes fait illusion, vous n'avez pas été victimes ?

O français ! qui êtes vous donc et quelle est votre logique !

Que fallait-il donc que nous éprouvassions encore de la France, pour repousser son joug tyrannique et ignominieux ? Fallait-il nous laisser exterminer jusqu'au dernier ? Que faut-il donc davantage pour fonder les droits d'une nation, qui est devenue indépendante de fait, par la force de ses armes, et de droit par la justice et l'équité de sa cause ?

Frappés des puissans motifs que nous avons eus pour nous séparer de la France, nos ennemis conviennent que l'expédition dirigée contre nous était une injuste agression, et que nous nous étions trouvés dans la nécessité de proclamer notre indépendance, pour éviter notre ruine totale.

Ayant, de leur propre aveu, perdu les anciens droits qu'ils avaient sur ce pays, par le fait d'une injuste agression et des crimes

innombrables, ils veulent se créer de nouveaux droits, appuyés sur de vains sophismes et de différens prétextes.

Parcourons leurs nouvelles objections !

D'abord, les Bourbons ne sont pas les auteurs des maux que nous avons éprouvés ; ces maux proviennent des œuvres de Bonaparte ; nous sommes d'accords sur ce fait ; personne n'a jamais prétendu à Hayti imputer les crimes de Bonaparte aux Bourbons ! Avant de répondre à ce raisonnement spécieux, commençons par laisser Bonaparte sur le rocher de Ste-Hélène, il est dans une situation où il ne peut nous nuire, ni à personne ; nous avons combattu et détruit ses armées quand il dominait l'Europe ; maintenant qu'il est abattu, il serait peu généreux de notre part de le poursuivre ; et ce n'est pas non plus à ceux qui ont été ses vils flatteurs, qui l'ont aidé et contribué de tous leurs efforts pour la réussite de ses entreprises ; ce n'est pas à eux, dis-je, à lui reprocher les désastres qu'il a causés à l'humanité entière !

Les Bourbons ne nous ont point fait de mal, nous en convenons ; mais les Bourbons règnent sur les français, c'est tout ce que

nous avons besoin de savoir ; le changement de dynastie, ne change pas les intérêts et la politique des peuples. Lorsque nous avons proclamé notre indépendance, nous n'avons pas seulement secoué le joug de Bonaparte, mais nous avons juré de ne jamais nous soumettre à la France, ni à aucune domination étrangère!

Le peuple haytien et le peuple français forment aujourd'hui deux peuples séparés distincts, ayant un esprit national, des intérêts, et une politique opposés ; peu nous importe la dynastie qui règne sur la France, comme il doit lui importer peu, quelle est celle que nous avons choisie pour régner sur nous !

Nos rapports politiques et commerciaux avec la France, tant qu'elle n'aura pas reconnue solennellement notre indépendance ; ne peuvent pas même être semblables à ceux que nous avons avec les autres nations, parce que nous n'avons rien à redouter des prétentions de ces dernières ; tandis que nous avons à nous défier des trâmes criminelles des français, à repousser leurs influences et leurs attaques par tous les moyens qui sont en notre pouvoir ; ces objections des français nous portent naturellement à examiner quelle a été la conduite que le

gouvernement des Bourbons a tenu à notre égard, depuis que cette Maison a été rétablie sur le trône de France !

Nous demanderons à ces publicistes français, si c'est Bonaparte ou son Ministre qui nous a envoyé Dauxion Lavaysse, Médina et Dravermann? (1) si c'est Bonaparte qui nous a envoyé cette bande d'ex-colons, les Fontanges, les Esmangart, les Laujon, etc. ? Qu'ils viennent donc nous dire encore, qu'il eut été impossible à Bonaparte de pouvoir nous asservir; *car on croit peu à la bonne foi de ceux qui en ont manqué, et à la modération de ceux qui n'ont pas réussi par la force.*

Ce qui aurait été pour toujours impossible à Bonaparte, est également impossible aux Bourbons ; et ne sommes-nous pas fondés à croire que cette prétendue modération, n'est dûe qu'à l'impossibilité de pouvoir nous subjuguer par la force des armes !

Mais pour que vous puissiez être indépendans, allèguent-ils encore, *il faut que votre indépendance soit formellement reconnue*; *ce*

(1) Voyez les instructions de M. Malouet, ministre de la Marine et des Colonies, relativement à cet espionnage.

principe fait parti du droit public de l'Europe, il a été admis par les États-Unis d'Amérique, qui mirent la plus grande persévérance à faire reconnaître leur indépendance par l'Angleterre, et qui obtinrent en effet le traité le plus solennel; si le monde civilisé renonçait à ce principe, si la révolte suffisait pour acquérir des droits, et la force pour la rendre incontestable, un seul exemple de ce genre, hâterait dans le Nouveau-Monde des révolutions d'autant plus fatales à l'Europe, qu'elle n'y est point préparée.

Nous avons une cause trop juste, trop légitime, pour que nous ayons besoin de l'appuyer sur la révolte et la force; si la justice n'est pas un vain nom, et un moyen puéril à opposer à la tyrannie, si elle doit triompher par des argumens solides, par la raison et le bon droit, dans la lutte d'où nous sommes engagés, nous serons certainement les victorieux.

Et nous aussi, nous invoquons le droit public de l'Europe ! ce droit doit être équitable, puisqu'il régit l'univers; nous admettons aussi le même principe qu'ont admis les États-Unis d'Amérique, et nous mettrons la même persévérance pour faire reconnaître

notre indépendance par la France, que ces États ont mis pour faire reconnaître la leur par l'Angleterre ; et bien certainement, les haytiens ont bien d'autres griefs et bien d'autres motifs contre la France, que les américains n'en avaient eu contre l'Angleterre ! Mais d'où provient qu'à chaque fois qu'il s'agit de l'indépendance d'Hayti, les écrivains français citent pour exemple celle des États-Unis d'Amérique ? Serait-ce un remords de conscience qui les agite ? N'auraient-ils pas dû nous enseigner par quels moyens les américains sont parvenus à obtenir ce traité solennel ? Est-ce par la révolte et la force, appuyées par les puissans auxiliaires qui les ont secondé en vaisseaux, en hommes, en armes, en munitions de guerre, et en moyens pécuniaires, etc. etc. etc. ou bien est-ce tout simplement par le bon droit, que donne toujours une cause juste ?

Qu'ils nous disent donc, qu'est-ce que la révolution des États-Unis d'Amérique a eu de fatal pour l'Europe, pour l'Angleterre même ? A-t-elle sappé et détruit les fondemens de sa puissance, comme les vues politiques et artificieuses des cabinets de Versailles et de Madrid se l'étaient proposé ? L'indépendance des

États-Unis d'Amérique a été une source de bienfaits pour l'Europe et pour le monde entier; la nôtre contribuerait au bonheur du genre humain, par ses conséquences morales et politiques!

Nous ne savons pas trop si nous devons rire ou nous apitoyer, sur la force et la justesse des argumens que nous opposent les ennemis de notre indépendance; ils nous disent sérieusement que l'Angleterre, en reconnaissant l'indépendance des États-Unis d'Amérique, ne fit que céder à une impulsion de bienveillance et de grandeur, en faveur de sujets issus du sang anglais!

Les liens du sang qui devraient rendre une séparation pénible et douloureuse, sont au contraire le stimulant qui l'a encouragée, et nous qui sommes issus du sang africain, qui n'ont rien de commun avec les français, il faut que nous leur restions attachés! mais nous n'y sommes pas, ce n'est pas du sang anglais précisément qu'ils entendent parler, c'est du sang européen, les américains étaient *blancs*, et nous, nous sommes *noirs*, nous ne sommes pas issus du sang français, nous ne pouvons prétendre à cette impulsion de bienveillance et

de grandeur de la part des français! admirable logique, en vérité! Nous admettons cet argument tel qu'il est; nous n'avons pas besoin ni de la grandeur, ni de la bienveillance de nos implacables ennemis; dans le cours de la discussion, nous leur en ferons ressouvenir.

Ne dirait-on pas à entendre raisonner ces savans publicistes, que les seuls européens auraient reçus du créateur, le privilége exclusif de se former en corps politique, de se gouverner par leurs propres lois, de jouir à eux seuls de tous les avantages de l'état social, que les autres peuples de la terre, uniquement parce qu'ils ne seraient pas issus de ce sang privilégié, ne pourraient prétendre à ces avantages inappréciables pour l'homme? ils devraient au moins nous montrer l'article du testament d'Adam qui nous déshérite de nos droits naturels et politiques, pour les conférer exclusivement et par privilége, aux seuls enfans de Japhet! Est-il un européen sensé qui ne rougisse pas devoir avancer de telles assertions?

Ces objections puériles, nous ramènent naturellement sur celui des préjugés, enfans de l'ignorance, de l'orgueil et des passions des hommes.

M.

M. de Pradt a dit, quelque part : *la différence des couleurs est la clef de toutes les questions coloniales*, et il a parfaitement raison ; c'est-là, où l'on rencontre tous les obstacles, où s'arrêtent tous les calculs ; c'est la cheville ouvrière, c'est le pivot, sur lequel roulent toutes ces questions ; parce que les préjugés sont si forts et si enracinés dans les cœurs endurcis et aveuglés par les passions, qu'on ne peut les vaincre ni les surmonter.

Un Roi noir à St-Domingue ! La couronne sur la tête d'un Noir ! voilà ce que les publicistes français, les journalistes, les faiseurs de Systèmes de Colonisation ne peuvent digérer ; on dirait à les entendre, qu'un Roi noir est un phénomène, qu'on n'a jamais vu dans le monde!

De tous les préjugés qui affligent et déshonorent l'espèce humaine, il n'en existe pas un qui soit plus odieux, plus absurde et plus fatal, dans toutes ces conséquences, que le préjugé des couleurs! Qui donc règnera sur les noirs si les noirs ne peuvent pas être Rois? La royauté est-elle aussi affectée exclusive-

ment à la couleur blanche ? Peut-il exister des motifs de réprobation dans la différence des couleurs qui diversifient les habitans de ce globe ? les qualités spécifiques de l'homme, au physique et au moral, seront-elles préjugés sur les différences des couleurs ? la force, le courage, les vertus et les vices, les bons ou les mauvais penchans, prennent-ils leurs sources sur l'épiderme ou bien dans le cœur de l'homme ? Eh bien ! s'il en est ainsi, si la seule différence des couleurs est un crime à vos yeux, si la couleur blanche doit régner exclusivement sur l'univers, armez-vous donc, révoltez-vous contre les vues du créateur, qui a voulu qu'il y eût des variétés d'hommes sur la terre comme dans les animaux, et les autres productions qui sont les œuvres de sa munificence ! races scythiques, mongoliennes, et éthiopiennes, blanches, jaunes et noires, opprimez-vous ! haïssez-vous ! parce que vous n'êtes pas de la même couleur ! exterminez-vous ! la couleur victorieuse régnera exclusivement sur l'univers ! mais comme la différence de couleurs

provient de la différence des climats, nous croyons devoir avertir la couleur victorieuse, qu'il faudrait qu'elle demeure à poste fixe, dans le climat qui lui est propre, l'européen en Europe, l'asiatique en Asie, l'américain en Amérique, l'africain en Afrique; car si elle bouge de son climat naturel, si elle cherche à se répandre sur l'univers, comme dans les temps primitifs, au bout de quelques siècles, il se trouverait encore des blancs, des jaunes et des noirs et il faudrait encore recommencer de nouveau à s'exterminer les uns les autres. O aveuglément! O passions des hommes! à quoi n'entraînez-vous pas? voilà cependant la doctrine de ceux qui prêchent les préjugés de couleurs! voilà les fruits tant vantés des lumières et de la civilisation du siècle où nous vivons!

Quand cessera donc cet abominable préjugé? Quand donc les hommes cesseront de se haïr, et de se persécuter? Quand donc pourra exister cette douce paix, cette union, cette harmonie universelle, qui devraient régner sur toute la terre, parmi tous les humains? Ne serait-ce

pas là, le terme et la fin de la religion, de la morale et de la philosophie, parvenues à leur plus haut degré de perfection?

Alors s'accompliront les paroles des saintes écritures [1] et tant qu'il y aura des hommes, il y en aura de toutes les couleurs.

Ce préjugé absurde ; ne peut donc pas nuire aux yeux de la raison, à la légitimité de nos droits et à la reconnaissance du trône et de l'indépendance d'Hayti ; ceux qui s'étayent sur de semblables puérilités, pour contester

---

[1] Le loup habitera avec l'agneau, et le léopard gitera avec le chevreau, le veau, le lionceau et le betail qu'on engraisse, *seront* ensemble, et un enfant les conduira.

La jeune vâche paîtra avec l'âne, leurs petits giteront ensemble, et le lion mangera du fourrage comme le bœuf.

L'enfant qui tête se battra sur le trou de l'aspic; et l'enfant qu'on sèvre mettra la main au trou du basilic.

On ne nuira point, et on ne fera aucun dommage à *personne* dans toute la montagne de ma sainteté; car la terre sera remplie de la connaissance de l'éternel, comme le *fond* de la mer, des eaux qui le couvrent.

Ésaïe chapitre XIV. *v.* 6, 7, 8 *et* 9.

nos droits, se couvrent de ridicules et de mépris ! (1)

Puisque ces publicistes nous parlent de révolution, qui deviendrait fatale à l'Europe, si elle n'était préparée, ne pourrions-nous pas leur demander, pourquoi que la vaste Amérique serait condamnée à l'immobilité ? Ses habitans seraient-ils privés d'avoir des besoins, des affections et des penchans, semblables à ceux qui animent les européens ? Ne trouve-t-on pas dans la mobile Europe, des révolutions semblables à celles qui agitent l'Amérique ? N'a-t-on jamais eu en Europe, d'exemple des peuples qui se soient séparés de leurs métro-

(1) S. M. le Roi d'Hayti, a dit souvent, lorsqu'il s'est trouvé dans le cas de répandre sa justice, sur les blancs, les jaunes et les noirs, [et cela lui arrive souvent,] qu'il était de la couleur *verte*, il ne distinguait dans les couleurs que l'honnête homme d'avec le malhonnête homme, preuve de son impartialité, de son exacte justice et de son profond mépris pour cet absurde et odieux préjugé de couleurs ! en vain voudrait-on, nous taxer d'avoir cet odieux préjugé envers les blancs, nous haïssons les français et non leur couleur; ceux qui ont été nos bourreaux, nous les détestons, mais nous aimons tous les hommes, sans acception de couleurs ni de nation.

poles? la Suisse a secoué le joug de la maison d'Autriche; le Portugal s'est séparé de l'Espagne; les sept Provinces unies des Pays-Bas sont devenues une puissante république, en se détachant de la monarchie espagnole, lorsqu'elle était encore dans toute sa splendeur. Pourquoi nous citer à chaque instant et à tout propos l'exemple des États-Unis d'Amérique, quand nous en avons en Europe de semblables et même de plus frappant? Ces publicistes auraient dû nous dire comment que les braves descendans de l'antique Helvétie, de la Lusitanie et de la Batavie, étaient parvenus à reconquérir leur liberté et leur indépendance; et en quoi ces révolutions ont été fatales à l'Europe et au monde! Quels droits ces peuples avaient-ils de plus que ceux de l'Amérique, pour se séparer de l'ensemble dont ils faisaient partie, si ce n'est le droit qu'ont tous les peuples de repousser l'injustice et la tyrannie, lorsqu'ils en ont le pouvoir?

Tous les changemens qui ont eu lieu en Europe, ne sont-ils pas le résultat des révolu-

tions, des révoltes, des guerres, de la force; etc. etc. Comment, et de quelle manière dans les temps anciens et nouveaux, se sont formés les états, les uns en royaumes, les autres en républiques ? Est-il un état en Europe qui ait conservé sa forme primitive ? En est-il un seul qui n'ait pas dépendu d'un autre, avant d'être devenu indépendant ? Comment tous ces états se sont séparés du tout dont ils faisaient partie ? Comment les uns ont été créés, et les autres ont été effacés de la carte des empires ? n'est-ce pas par des révolutions, des guerres, des traités, que ces mutations politiques ont eu lieu ? et ne se sont-elles pas effectuées sous l'égide et la sanction du droit public de l'Europe ?

Tout le monde crie contre la révolution, et tout le monde en a profité.

On voit en Europe, comme dans le Nouveau Monde, des Rois, des Princes, des Ducs, des Comtes, des Barons, des Chevaliers, etc. qui ne doivent leur existence politique qu'à la révolution; les anciens et les nouveaux royaumes ont étendu leurs limites par la révolution; de nouvelles constitutions, de nouveaux droits, de nouveaux titres ont été créés,

qui n'ont eu d'autres sources et d'autres appuis que dans la révolution ; personne ne veut renoncer à ses titres ni à ses droits ; personne ne veut rendre ce qu'il a pris, et tous crient d'une voix unanime contre la révolution ! on regrette le temps passé, le bon vieux temps, mais personne ne veut rétrograder ; et ce qui est le plus singulier dans tout cela, ce sont les hommes les plus remuans et les plus révolutionnaires de la terre, qui ont la manie, [car c'en est une] de crier le plus fort contre cette maudite révolution !

Nous ne sommes pas révolutionnaires, personne n'aime plus que nous la stabilité des empires et des choses humaines ; mais pouvons nous haïr cette révolution qui nous a retiré du néant, et réhabilité l'homme dans ses droits naturels, sacrés et imprescriptibles ; et quand même nous aurions aussi cette injuste et ridicule manie de crier contre la révolution, croit-on pour cela que nous voudrions renoncer aux avantages que nous avons obtenus par vingt-cinq ans de révolution, et qui sont les résultats des plus grands sacrifices, des combats et du sang que nous avons versé ? non sans doute !

Depuis

Depuis que le monde existe, il y a eu des révolutions, et toujours il y en aura, tant qu'il existera des hommes sur ce globe; s'ily a eu des révolutions qui ont été fatales au genre humain, il y en a eu qui ont été les sources des plus grands bienfaits ! Par exemple, notre révolution nous a élancés vers la civilisation et les lumières, et celle des français les a fait descendre dans la barbarie et les ténèbres.

M. le Borgne de Boigne, qui s'est avisé de nous faire une espèce de théorie sur les révolutions, aurait dû nous dire, ainsi que MM. Fiévée, Hoffmann et Felletz ses panégyristes, si la fin de toutes les révolutions prendra date du jour de la dernière restauration des Bourbons; si les habitans de ce globe n'auront plus rien à craindre des révolutions, ni des révolutionnaires ! pour notre compte particulier, nous en serions fâchés pour plusieurs grandes raisons; c'est que nous avons beaucoup gagné à la première, et que peut-être, nous pourrions gagner encore à la seconde, et ensuite, comment détruire tous les préjugés absurdes qui existent encore ? Comment abolirait-on entièrement la traite, l'esclavage, les préjugés de couleurs ?

Comment pourrait-on rappeller à la religion, à la morale et à la civilisation, les trois quarts des habitans de ce globe qui croupissent encore dans l'ignorance et la barbarie ? Comment pourrait-on réhabiliter l'espèce humaine dans ses droits naturels, sans le concours et les effets d'une grande et salutaire révolution, qui applanirait toutes les difficultés, qui leverait tous les obstacles, qui ferait cesser tous les préjugés absurdes, qui s'opposent au bonheur et à la perfection du genre humain ? soit qu'elle s'opère par les lumières et la sagesse des gouvernemens, graduellement sans secousses violentes, sans effusion de sang humain, comme nous le désirons sincèrement, ou soit qu'elle s'opère simultanément par des secousses violentes : qui pourra nier que cette grande et salutaire révolution ne soit un grand bienfait pour le genre humain ?

Nous sommes ici entraînés malgré nous, par nos adversaires, à discuter le dogme de la légitimité des gouvernemens. La discussion ne sera pas longue.

De la manière que nos savans publicistes l'entendent, ce dogme est une absurdité aussi grande que le préjugé de couleurs ; ils insul-

tent à tous les gouvernemens, dont les Souverains ne se trouvent pas rangés dans la cathégorie des légitimes, et en général à tous les peuples. S'il fallait remonter à l'origine de toutes les dynasties, il ne nous serait pas difficile de leur démontrer l'absurdité de leur système; il nous suffit de leur demander, si la légitime dynastie des Bourbons venait à s'éteindre comment le peuple français s'y prendrait pour avoir un roi légitime.

De cette hypothèse, nous concluons que le Roi d'Hayti est un monarque très-légitime, choisi et proclamé Roi par le peuple haytien: il règne sagement sur ce peuple, par la grâce de Dieu et par la Loi constitutionnelle de l'État; il n'en faut pas davantage pour être un Roi très-légitime. Le Roi tient les pouvoirs dont il est revêtu du peuple, qui lui a concédé ses droits, à condition de le gouverner constitutionnellement; et S. M. transmettra ces mêmes droits à ses descendans, selon l'ordre d'hérédité établi par la constitution. C'est ainsi que Pharamond, premier roi des francs, a été proclamé Roi sur les bords du Sala; celui-là n'avait point d'aïeux, il tenait ses droits et ses pouvoirs de la nation, et personne

n'a contesté sa légitimité ; quand on veut se mêler de dogmatiser les peuples, il faut toujours remonter aux principes.

Le trône d'Hayti n'est donc pas une fiction politique, ni un édifice bâti sur le sable, comme le prétend M. le Borgne de Boigne, puisque ce trône est fondé sur la volonté, l'amour et la reconnaissance du peuple haytien ; et il est impossible qu'un trône ait un fondement plus juste, plus légitime et plus solide que celui-là, et un Souverain qui soit plus digne de l'occuper que le nôtre (1).

Les lumières et la civilisation ont pénétré

---

(1) A la Séance du conseil d'état, dans laquelle le prince Oscar a pris séance pour la première fois ; S. A. R. le prince de Suède et de Norwège a adressé à son Fils un discours, dont voici quelques passages ;

« Malheur au prince qui se persuade qu'en effaçant les traces des droits de sa nation, il réhausse l'éclat et le pouvoir du Trône ! Souvenez-vous, mon Fils, que le prince le plus sage est celui qui suit de l'œil les élémens qui menacent de détruire les empires, qui les saisit avant que l'explosion n'arrive, et qui sait prévenir leur retour par son propre respect pour les lois.

Depuis long-temps on a comparé l'état à une famille et le chef d'un état, administrant avec sagesse la fortune publique, à un père économe, prévoyant et jaloux du bien-être de ses enfans. On a dit alors d'un tel gouvernement qu'il était paternel et de ceux qui en tenaient

partout, même parmi un troupeau d'esclaves. Quoi faire à cela ? les gouvernemens seront obligés de gouverner suivant les principes de la raison, de l'humanité et de la justice ; est-ce donc un si grand malheur ? La pierre angulaire des tyrans [et c'était celle des ex-colons] est de brutifier les hommes, pour en faire des esclaves, la nôtre est de les éclairer pour en faire des hommes libres !

Ces dogmatistes, au lieu de nous contester nos droits par des sophismes et des puérilités, qui ne leur feront pas plus d'honneur que de prosélytes dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde, feraient bien mieux de se taire et de ne pas réveiller ces questions oiseuses, ou bien de tenir un langage qui serait plus conforme à la raison, à la nature et à la vérité, au temps et aux lumières du siècle.

Ce n'est pas seulement par des objections puériles et inutiles que nos adversaires

---

les rênes qu'ils étaient les pères du peuple. Ce langage est simple comme l'idée qu'il exprime ; les hommes l'ont consacré comme le type de l'administration les états, quelle que soit la forme du gouvernement, etc.

Extrait du Journal des Débats, du Lundi 4 Août 1817.

attaquent notre indépendance ; ils allèguent encore des raisons qui paraissent au premier coup-d'œil avoir quelques apparences de fondement, mais qui ne peuvent supporter le plus léger examen; car dans le fond, ce ne sont que des prétextes qui ne sont pas plus solides, puisqu'ils manquent de justesse et de vérité ; il nous importe néanmoins de les combattre et de les détruire entièrement.

Ils objectent que notre indépendance n'est pas le résultat d'une longue méditation, comme celle des États-Unis d'Amérique, que nous n'avons pas eu des Francklin et des Washington, et une foule d'hommes éclairés qui auraient fait honneur à l'Ancien Monde, comme ils ont illustré le Nouveau ; de cette conséquence, ils prétendent que nous n'avons pas eu assez de maturité, de sagesse et de prudence, pour nous diriger dans notre carrière politique; qu'il en résulte de ce manque de sagesse et de prudence des guerres civiles désastreuses, que notre territoire déjà trop resserré par son étendue, s'est trouvé séparé en deux gouvernemens ; et enfin, comme s'ils avaient réservés un dernier coup de foudre pour nous attérer ; ils trouvent que notre existence politique est

devenue dangereuse aux puissances qui ont des colonies qui nous avoisinent, et qu'elles sont intéressées à ne point laisser subsister un foyer de trouble et d'insurrection, déjà trop long-temps toléré.

Ces objections spécieuses, ces nuages *obscurs*, amoncelés avec tant d'efforts sur nos têtes, vont se dissiper au flambeau de la vérité!

D'abord nous ne croyons pas que l'indépendance des États-Unis d'Amérique ait été le résultat d'une longue et savante méditation; comme nous, ils ont été portés à l'indépendance par le flot et le concours des événemens; on a commencé par se disputer, ensuite on est venu aux coups, et l'on a fini par se séparer, sans y avoir pensé, comme le font toujours les mauvais ménages. Et quand même que nous n'avons pas eu des Francklin et des Washington, est-il raisonnable d'exiger que des hommes qui étaient courbés sous le poids de l'ignorance et de l'esclavage, à qui même on refusait de l'intellect, eussent tout-à-coup, des Francklin et des Washington? Dans le débat qui a eu lieu, entre la mère et la fille, ces deux illustres lutteurs ont porté les plus rudes coups; si nous n'avons pas eu des Franc-

klin et des Washington, ce n'est pas à nous à en juger ; nous laissons cette tâche aux vaincus. Si cependant, lorsqu'on veut fixer son jugement, pour bien juger les hommes et les choses, on doit commencer avant tout, par avoir égard à leurs facultés et à leur situation relatives ; nous ne savons pas trop, si nous ne pourrions pas gagner de certains avantages à nous voir comparer aux États-Unis d'Amérique ; mais ce qui est bien réel, que nous avouons franchement et que nous nous plaisons à rendre hommage à la vérité, c'est que nous n'avons pas eu dans nos commencemens la même sagesse et la même prudence que les américains ! Plus heureux que nous, ils ont eu affaire à un ennemi généreux ; au lieu que nous, nous avons été et nous le sommes encore jusqu'aujourd'hui en butte à la persécution d'un ennemi cruel et opiniâtre, implacable dans sa haine comme dans sa vengeance, pour qui tous les moyens sont bons pourvu qu'ils réussissent.

Les américains ont eu le rare et grand bonheur de n'avoir pas eu des hommes ambitieux, qui ont troublé le repos de leur patrie et de leurs concitoyens ; depuis la fondation

fondation de leur indépendance, ils ont été constamment unis, ils ne se sont jamais divisés, leur heureuse contrée a fleurie, a prospérée sous de sages lois ; leur population, leur puissance et leurs richesses se sont accrues considérablement ; ils ont acquis une réputation de sagesse et de prudence justement méritée ! Quel bonheur pour leur patrie ! cependant, malgré nos erreurs et les malheurs de nos guerres civiles, on ne peut nous refuser, qu'il faut que nous ayons eu un peu de bon sens et une certaine sagesse, pour être parvenus à nous donner un bon gouvernement, des institutions et des lois, et de nous être choisi un Souverain éclairé, qui fait faire à la nation haytienne les plus grands pas vers la civilisation et les lumières. Mais, est-ce aux français à nous reprocher nos guerres civiles, nos funestes et fatales erreurs ? Eux les seuls auteurs de tous nos maux ; eux qui n'aspirent qu'avoir répandre le sang du dernier des haytiens, par des mains haytiennes ; eux qui se complaisent [dans leur imagination] à décrire dans leurs journaux les sanglantes batailles que nous avons livrées et sur mer et sur terre ;

est-ce à eux, dis-je, à nous les reprocher ? Quel excès d'indignation s'empare de mon âme ! quand je vois dans nos implacables ennemis tant de méchancetés, d'artifices et de perfidies ! quand je vois de vils et plats panégyristes, d'un le Borgne de Boigne, d'un ex-colon, d'une trempe encore plus vil qu'eux, s'il est possible, nous dire avec un ton d'hypocrisie, *que les conséquences des troubles civils sont si affreuses, qu'on ne peut en souhaiter à aucune population, quelles que soient la couleur ou les couleurs qui la composent ;* et dans le même ouvrage dont ils ont fait l'apologie, on trouve, *que la séparation du pays en deux partis, n'est pas un mal, que si cela n'était pas, il faudrait l'effectuer, pour rompre l'unité et affaiblir nos forces !* Les perfides ! qu'ils se tranquillisent sur notre situation intérieure ! qu'ils cessent de s'inquiéter sur nos guerres civiles, si nous sommes en paix ou si nous ne le sommes pas, qu'ils sachent seulement, et cela doit leur suffire, que le peuple haytien n'a qu'un seul et même vœu, la liberté et l'indépendance ! qu'ils consultent ce peuple brave et généreux, du Cap-Tiburon au Môle St-Nicolas, du Port-

au-Prince au Cap-Henry, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest du Royaume, ils n'entendront qu'un seul et même cri, *indépendance ou la mort* ! Grâces en soient rendues à notre auguste Souverain ! grâces à sa sagesse et à sa prudence, nous n'avons plus rien à craindre des conséquences des troubles civils ; tous les peuples ont eu le grand malheur d'éprouver ce fléau destructeur, ou du moins, bien peu en ont été exempts, et tous sont parvenus à les éteindre ; les commencemens en ont toujours été terribles ; alors les passions, les haines, l'exaspération des esprits, sont montés aux plus haut dégrés, mais à la fin elles s'amortissent et finissent par s'éteindre d'elles-mêmes ; l'expérience et les malheurs ramènent les hommes à la réflexion et à la raison ; tout le monde se range dans le devoir, le temps vient où l'on calcule les pertes que l'on a faites, et l'on travaille avec ardeur à les réparer ; alors la sagesse, la prudence, la clémence, la générosité, la bienfaisance, toutes ces vertus qui sont sœurs, se lient à l'intérêt commun, et achèvent de fermer les plaies et à faire oublier les maux de la guerre civile.

Ne savons nous pas qu'il ne faut qu'un simple événement, qu'un simple incident, pour réunir un peuple long-temps divisé ; des hommes opposés sur quelques points seulement, mais d'ailleurs, réunis sous tous les rapports, par les liens du sang et les intérêts nationaux, peuvent-ils rester toujours divisés ? le même sort, le même danger les attendent, à la voix de la patrie menacée, on les trouvera réunis pour résister et terrasser l'ennemi commun.

C'est en vain que la méchanceté, l'intérêt et la politique de nos ennemis, voudraient faire de notre existence politique, un épouvantail aux puissances qui ont des colonies qui nous avoisinent. Depuis vingt-huit ans de révolution, et quinze que nous jouissons en paix des bienfaits de la liberté et de l'indépendance, nous ne voyons pas que cet ordre de choses ait troublé les colonies qui nous avoisinent.

Jamais nous ne nous sommes immiscés, soit directement ni indirectement, dans les affaires hors de notre île ; nos constitutions et nos lois l'ont sagement défendu, et notre gouvernement s'est toujours conduit sur le pied et les principes

de la plus exacte neutralité envers toutes les puissances alliées ou neutres; depuis quinze ans leurs pavillons flottent dans nos ports, leurs sujets ont joui des avantages de notre commerce et de la protection de nos lois.

Si l'on veut un exemple frappant, que notre voisinage n'est nullement dangereux aux colonies, que l'on considère la partie espagnole qui est contigüe avec la nôtre, et qui est peuplée d'esclaves; ils vont et viennent journellement dans nos marchés, et s'en retournent paisiblement chez eux, sans inquiétude, ni contrainte de part et d'autre; dans les fêtes et réjouissances publiques, ils se rendent dans nos limites pour prendre part à nos danses et à nos divertissemens, et souvent l'on a vu contraster un groupe d'espagnols esclaves, dansant gravement aux sons de leurs guitares, à côté d'un groupe d'haytiens libres qui faisaient retentir l'air du bruit de leurs tambours, de leurs danses et chansons bruyantes. Le soir arrive, les groupes se dispersent, l'espagnol s'en retourne paisiblement dans ses foyers, l'haytien s'en retourne également à ses travaux accoutumés, aux cris de vive la liberté! vive l'indépendance! Nous avons toujours vécus avec

les espagnols en bon voisin; notre gouvernement est venu à leurs secours en armes et en munitions de guerre pour les aider à chasser les français de Santo-Domingo, sans avoir été payé de ces dépenses; nous avons fait cause commune avec les puissances belligérantes de l'Europe pour repousser la domination tyrannique des français; pendant que les vaisseaux anglais bloquaient leurs armées acculées dans nos ports de mer, nous les combattions, nous les détruisions par nos armées de terre; nous les empêchions de pouvoir étendre leurs conquêtes et porter leurs ravages et les insurrections dans les Antilles, comme ils le faisaient en Europe; pendant cette guerre, où chaque peuple combattait pour sa liberté et son indépendance, nos ports ont été constamment fermés aux vaisseaux français (comme ils le sont jusqu'aujourd'hui) tandis qu'ils ont été constamment ouverts aux vaisseaux des puissances alliées ou neutres, qui étaient toujours accueillis et favorisés, lorsqu'ils sortaient de leurs croisières pour venir se réparer et se ravitailler de provisions fraîches dans nos ports. Envers quelles puissances serions-nous donc des voisins dangereux? il n'y a des colonies

qui nous avoisinent, que les possessions espagnoles et anglaises; Santo-Domingo qui nous confine, et Cube qui nous avoisine, sont tranquilles; la Jamaïque, et les autres possessions anglaises le sont aussi. Serait-ce contre les espagnols ? ils ont éprouvé les mêmes maux que nous de la part des français, et nous les avons secourus lorsqu'ils étaient dans le danger ! notre gouvernement a toujours observé avec eux la plus exacte neutralité ; nous ne nous sommes même jamais mêlés dans les querelles de l'Espagne avec ses colonies, pourquoi se mêlerait-elle des nôtres avec les français ? Serait-ce contre les anglais ? Que les français se détrompent de cette idée qui les flatte le plus, jamais cette nation généreuse et éclairée n'aura ce reproche à nous faire ! l'Angleterre est la principale puissance de l'Europe qui s'est vraiment intéressée à notre sort ! C'est-elle qui a pris l'initiative sur les autres puissances, pour faire abolir la traite et qui travaille à améliorer le sort des esclaves ! C'est-elle qui par un ordre en Conseil, nous a considéré comme neutres et indépendans, et a expédié directement et légalement ses vaisseaux de commerce pour Hayti ! nous serions-donc les plus ingrats et les plus injustes des

hommes, si nous pouvions jamais manquer de reconnaissance envers le peuple et le gouvernement anglais ; et bien loin d'être des voisins dangereux pour cette puissance juste et loyale, elle nous trouvera toujours dans la ligne de ses intérêts, qui sont aussi les nôtres.

Ne pourrions-nous pas demander à nos publicistes français, qui y a-t-il donc dans notre existence politique de si dangereux, de si à craindre, de si répréhensible, de méfiance, de griefs si terribles, pour prêcher des croisades et allumer le courroux de l'Europe contre nous ? *l'exemple du passé semble hâter à cet égard la prudence que commande l'avenir, cet avenir est sombre* [dit M. de Boigne, d'un ton le plus solennel] *c'est aujourd'hui à l'Europe à former un faisceau contre le Nouveau Monde, si toutefois il en est temps encore, et cette seule réflexion, repète le Journal des Débats, montre plus de connaissance positive que des livres remplis de déclamation sur le même sujet.* Ces publicistes auraient dû faire attention que nous ne sommes plus dans les siècles d'ignorance, de préjugés et de barbaries ; l'Europe moderne n'est plus la même

que

que l'Europe ancienne, et nous ne sommes plus au temps de la découverte ; l'Europe et l'Amérique fourmillent d'hommes généreux et éclairés qui connaissent leurs droits; que l'on ne gouverne plus comme l'on veut, et suivant ses passions ; l'Europe civilisée, grande et généreuse, ne peut-être injuste et barbare; c'est l'insulter gravement, que de prêcher à ses regards la doctrine des croisades, pour massacrer encore des hommes et inonder la terre de sang humain ; c'est vouloir imprimer à l'Europe entière, la patrie des sciences et des arts, le siège du christianisme, la tâche indélébile dont se sont couverts les premiers conquérans du Nouveau Monde, les destructeurs des infortunés indiens !

Qu'une telle entreprise est non-seulement abominable, mais impraticable, et contraire aux vrais intérêts de l'Europe et du genre humain ; nous ne sommes plus, nous le répétons, au temps de la découverte ; nous ne sommes plus des indiens ignorans, privés de tous moyens de défenses ; nous ne craignons plus la présence des coursiers fougueux ni le bruit du canon, ni les croisemens des bayonnettes. Pour que

l'Europe puisse subjuguer l'Amérique, il faudrait dépeupler les deux mondes, et tout cela pourquoi ? pour satisfaire l'avidité, l'avarice, l'orgueil et tous les penchans désordonnés, qui prennent leurs sources dans les passions de certains individus; et voilà cependant ce que des hommes qui veulent faire rétrograder les siècles et les lumières, appellent des connaissances positives.

Cette seule réflexion de nos savans publicistes, au lieu de nous montrer des connaissances positives, nous démontrent pleinement leur profonde ignorance sur les faits, les hommes et les choses en Amérique; cette seule réflexion nous montre aussi quelle est la blancheur de l'âme de l'auteur du nouveau système de colonisation pour St-Domingue; et si dans le plan de son ouvrage, on ne découvrait clairement ses projets criminels, sa perfidie, sa patience et son long plaisir à calculer le crime; cette seule réflexion aurait suffi pour se défier, et repousser les œuvres d'un homme qui avait pu concevoir une telle pensée ! Malheureux! le sang de vos compatriotes fume encore! vous avez imbibé de ce sang toutes les terres de l'Europe et de l'Amérique, et vous n'en

êtes pas rassasiés ! vous voulez qu'un monde s'arme pour m'assacrer un autre monde, et vous n'avez pas frémi ! vos cheveux ne se sont pas dressés sur votre tête ! à cette seule idée, votre sang ne s'est point glacé dans vos veines !

Chargés de crimes et couverts de malédictions de tous les peuples, où vous avez apportés vos pas, vos rapines et vos ravages ; ce fardeau n'est pas assez pesant pour vous, vous voulez y ajouter encore ! vous voulez entraîner l'Europe pour vous aider à en supporter le poids ; et pour y parvenir, vous invoquez l'Europe contre nous ! Avez-vous pu oublier que nous pouvons aussi l'invoquer, avec bien plus de raison et de justice contre vous-mêmes ? Avez-vous pu croire que ceux qui se sont confédérés avec l'Europe, pour repousser le joug et la tyrannie des français, seraient aussi détruits et opprimés à leur tour, par l'Europe confédérée en faveur des français ? Quelle idée vous êtes vous donc formée de l'Europe, lorsque vous l'avez crue capable d'une telle iniquité ? Et pourquoi encore cette confédération ? pour rendre St-Domingue à la France, pour rétablir le commerce exclusif de la France, au détriment du commerce de l'Europe même ?

pour détruire une poignée d'hommes qui ne veulent et ne demandent qu'à jouir de la liberté et de l'indépendance qu'ils ont justement acquises ?

Mais tout cela n'est encore rien auprès de ce comble de délire ; à en croire M. de Boigne, par les articles secrets du traité d'Amiens, le Cabinet Britannique obligea Bonaparte à rétablir l'esclavage dans les colonies ; c'est à ces conditions qu'il lui fut permis d'envoyer contre Hayti cette fameuse expédition composée des troupes de Moreau, *qui devait opérer dans un sens convenu comme y trouver son tombeau.*

Après s'être permis cette insigne calomnie, M. de Boigne n'a pas hésité d'implorer le secours de l'Angleterre pour aider et fournir à Louis XVIII les moyens d'entreprendre une nouvelle et semblable expédition qui aurait pour but, comme la première, de nous exterminer ou de nous réduire dans l'esclavage, et en même temps pour faire détruire les officiers à la demi-solde ou en retraite, et les soldats de Bonaparte à l'instar de ceux de Moreau, qui ont tombé sous nos coups et notre climat vengeur !

Cet excès de dépravation et d'immoralité surpasse les forces de notre jugement, et nous oblige à passer outre.

Ces publicistes, au lieu de calomnier l'Europe, la France même et leur Souverain, au lieu de nous inquiéter, de nous contester des droits aussi bien fondés que les nôtres, feraient bien mieux de s'occuper de leur propre situation intérieure, et de réparer leurs grands désastres; au lieu de nous présenter les Bourbons, uniquement occupés du soin d'effacer les droits des peuples et capables de se souiller des mêmes forfaits que Bonaparte; ils feraient bien mieux de nous les représenter sous des traits plus favorables; de rappeller les généreux exemples et les vertus de leurs ancêtres.

Aucune maison Souveraine de l'Europe n'a plus secondé et favorisé l'indépendance des peuples que la maison de Bourbon. Henry IV, ce Souverain qui a laissé d'aussi glorieux souvenirs, favorisa l'indépendance de la Hollande; l'infortuné Louis XVI fut le premier Souverain de l'Europe qui secourut de toute sa puissance les États-Unis d'Amérique, et reconnut leur indépendance, avant même qu'elle eut été reconnue par l'Angleterre; ce qui a

été glorieux pour Henry IV et Louis XVI, ne le serait pas moins pour S. M. Louis XVIII, s'il reconnaissait l'indépendance du peuple haytien, même bien plus glorieux et plus généreux, car s'il est toujours beau de prendre l'initiative pour exercer des bienfaits et secourir les opprimés, en blessant les intérêts d'autrui, il est bien plus grand, plus généreux, plus louable, de prendre cette initiative sur soi-même, et d'exercer les actes de sa bienfaisance et de sa générosité à ses propres dépens; pourquoi donc les Bourbons d'aujourd'hui, imitant les vertus et les nobles exemples de leurs ancêtres, ne reconnaitraient pas l'indépendance d'Hayti ?

Eh ! quel peuple a jamais eu plus de droit et a jamais plus mérité cette indépendance que le peuple haytien ? Certes, nous ne prétendons pas contester ni atténuer les droits qu'ont eu les autres peuples de l'Europe et de l'Amérique pour se rendre indépendans ; loin de nous cette idée; nous ne sommes occupés que du soin de notre juste défense et de notre salut; nous sommes obligés de nous servir des mêmes argumens, que l'on se sert pour nous attaquer, et ce n'est que dans des objets de comparaison,

que nous pouvons trouver des exemples pour appuyer nos droits.

Les taxes imposés et le commerce exclusif, ont révoltés les États-Unis d'Amérique contre l'Angleterre ; les vexations de Grisler ont soulevé la Suisse contre l'Autriche ; le Portugal n'a voulu seulement recouvrer que sa liberté politique sur l'Espagne ; des motifs et des querelles de religion ont insurgé la Hollande contre cette dernière puissance ; que l'on compare leurs griefs avec les nôtres ; à la perte de la liberté personnelle, civile et politique, dont nous étions menacés; aux massacres, aux tortures, aux affreux supplices que nous avons éprouvés, aux combats que nous avons livrés, au sang que nous avons versé, aux privations et aux misères de tous genres que nous avons éprouvées, aux opprobres et aux ignominies dont nous étions couverts, aux injustices et aux tyrannies les plus révoltantes, sous lesquelles nous avons gémis pendant des siècles ; que l'on compare la situation géographique, politique et morale, de ces différens pays avec le nôtre ; l'immensité des mers qui nous sépare, la différence de climat, de population et de besoin ; que l'on com-

pare les puissans efforts que nous avons faits pour prendre rang parmi les peuples civilisés, et que l'on vienne après cela nous parler de droits que les autres peuples ont eu de plus que nous, pour parvenir à la liberté et à l'indépendance !

Il est admis, en droit naturel et politique, que si la guerre a été juste, la conquête l'est aussi ; elle est une suite naturelle de la victoire ; néanmoins, ces publicistes ne nous contestent pas seulement nos droits à l'indépendance, ils prétendent que nous rendions aux ex-colons leurs ci-devant propriétés, et pour parvenir à nous faire goûter leurs raisons, ils s'appuyent encore de l'exemple des États-Unis d'Amérique; *les américains ont rendus à la paix, les propriétés séquestrées des anglais, comme les anglais, celles appartenant à des américains ;* de cet exemple, ils concluent que nous devons rendre aux ex-colons leurs soi-disant propriétés ; qui, disent-ils, n'ont pas été vendues, mais restent au fisc qui les afferme.

Nous leur demanderons d'abord, quelle similitude et quels rapports trouvent-ils entre les

les américains et les anglais, et les haytiens et les ex-colons ? n'est-ce pas vouloir tout dénaturer, que de chercher des exemples dans des sujets tout-à-fait dissemblables, où l'on ne trouve aucune espèce d'analogie quelconque, et qui n'ont pas même le sens commun ?

Les américains ont rendu les propriétés des anglais à la paix, parce qu'ils étaient eux-mêmes des anglais blancs, libres et propriétaires; les américains jouissaient de leurs droits naturels civils et politiques, personne ne leur contestait ces droits ; les américains ne combattaient que pour l'indépendance de leur pays, et les anglais pour la Souveraineté ; il pouvait exister des rapports ; comme nous l'a fort bien observé M. de Boigne, de grandeur et de bienveillance entre des hommes issus du même sang ; il y avait compatibilité entre l'indépendance et la remise des propriétés ; au lieu que les haytiens sont placés dans une situation bien différente sous tous les rapports ; les haytiens étaient africains ou natifs, noirs et esclaves, sans patrie, sans propriétés, privés de leurs droits naturels, civils et politiques ; les haytiens étaient ce qu'on appelle mort

civilement; ils habitaient cette terre, comme s'ils ne l'habitaient pas ; ils vivaient, comme s'ils ne vivaient pas ; les ex-colons avaient sur eux le droit barbare de vie et de mort; sans appui, sans protection, traités comme les plus vils animaux et abandonnés de la nature entière; les haytiens ont combattu et versé des torrens de sang, pour se conquérir une patrie, un asile, la vie et la liberté; pour révendiquer leurs droits sacrés et imprescriptibles, que d'odieux tyrans leur avaient déjà ravis, et voulurent leur ravir encore ! Quels rapports de bienveillance et de grandeur peuvent-ils exister entre nous et les ex-colons? nous étions privés de tout, nous ne possédions rien, nous n'étions rien, et nous n'étions comptés pour rien; nous avons tout conquis sur ces vampires, patrie ! liberté ! indépendance et propriétés! nous n'avons rien qui ne soit à nous; nous ne leur devons donc rien, et nous n'avons rien à leur rendre ni à leur donner! ils nous ont mis, les premiers, hors du cercle des relations sociales, nous pouvions à notre tour les y mettre aussi sans scrupule, et avec plus de justice; ils ont encouru les mêmes conditions qu'ils voulaient nous imposer; s'ils avaient été victo-

rieux, nous serions morts ou esclaves, nous n'aurions rien et nous ne demanderions rien ! ils ont été vaincus, ils ne doivent rien avoir, ni rien demander ! nous avions le droit de leur donner la mort et de les réduire dans l'esclavage, par la même raison qu'ils voulaient nous la donner, et nous y réduire et *vice versâ ;* nous avons été plus justes et plus humains qu'eux, nous nous sommes contentés de les chasser de notre territoire; ils n'ont plus rien à y prétendre ni à y revoir, et ils ne doivent jamais penser à y rentrer, sous aucun titre que ce soit.

Chez les anciens romains, les germains et les gaulois, la propriété et la personne du vaincu devenaient la propriété du vainqueur ; c'était alors le droit de la guerre ou celui du plus fort; le droit public des modernes, plus juste et plus humain, respecte la personne et la propriété du vaincu; la conquête n'attaque que la souveraineté, et la guerre ne se fait qu'en se faisant réciproquement le moins de mal qu'il est possible: sans doute, nous admettons et nous suivons le droit public des modernes adopté par toutes les nations civilisées; mais nous nous trouvons dans un cas tout particulier avec les ex-colons ; nous faisons exception à la règle ; on ne trouve

aucun exemple semblable au nôtre dans les annales des nations ; nous soumettons nos réflexions aux publicistes de tous les pays, et nous les prions de daigner nous prêter leur attention, sur une question de droit aussi majeure, aussi intéressante, aussi digne d'occuper une plume plus savante que la nôtre.

Le droit public des modernes n'anéantit pas les lois immuables de Dieu, de la justice et de l'équité ; au contraire, elles en sont ses premières bases et ses plus solides fondemens!

Comment les ex-colons pourraient invoquer les principes de la morale, de la justice et du droit public en leur faveur; quand eux-mêmes ont violé à notre égard toutes les lois divines et humaines, quand ils ont foulé à leurs pieds tous les principes de la morale, de la justice naturelle et distributive !

Spoliateurs des biens des infortunés indiens leurs infâmes destructeurs; après nous avoir ravi nos droits naturels et arrachés du sein de notre pays natal par la perfidie, la ruse et la violence, pour nous transplanter sur cette terre. Nous y avons trouvé dans les ex-colons, que d'impitoyables bourreaux, qui nous ont fait

endurer des tourmens, des souffrances et des misères sans exemples, et sans aucune nécessité, pendant le régime colonial.

Appellés à la liberté, nous avons démontré à nos tyrans, par nos travaux que la terre des Antilles pouvait être cultivée par des mains libres, et que l'esclavage n'était point nécessaire ni au maître ni à l'esclave; l'ordre et la discipline régnaient partout; les ex-colons étaient en pleine possession et jouissance de leurs soi-disant propriétés; cet ordre de choses a duré pendant dix ans, mais les ex-colons n'étaient pas contens; ils n'avaient plus le droit de vie et de mort; ils ne pouvaient plus nous charger de chaînes, suivant leurs caprices; ils regrétaient l'ancien régime, appelaient son retour à grands cris; ils s'agitaient dans tous les sens, dans la colonie et dans la métropole, pour nous ramener sous le joug abhorré de l'esclavage; seul et constant objet de leur sollicitude auprès de tous les gouvernemens qui se sont succédés en France.

Les ex-colons ont été les instigateurs de l'expédition dirigée contre nous en 1802; ils ont trompé et induit Bonaparte en erreur, par leurs conseils perfides; ils l'ont aidé de tous leurs efforts, et lui ont même fournis des moyens

pécuniaires pour entreprendre cette barbare et injuste expédition ; ils ont suivi en foule l'expédition ; ils ont été les auteurs et les instigateurs de tous les crimes et les cruautés que les français ont exercés sur nous ; ils ont eux-mêmes cherché, conduit et dirigé des chiens de sang contre nous ; ils ont couvert notre infortuné pays d'échafauds, de gibets et d'instrumens de supplice ; ils ont allumé les bûchers, inventé les noyades et les bateaux à soupape, et tous les genres de supplices et de crimes ; ils ont fait mitrailler et bayonnetter des milliers de victimes sans distinction d'âge ni de sexe. Non, jamais les français d'Europe n'auraient pu inventer ni commettre de semblables horreurs, s'ils n'avaient pas été conduits et excités par des cœurs endurcis, par des ex-colons familiarisés et habitués, depuis long-temps, dans le crime, et à torturer leurs semblables.

Ils ont été les constans artisans de nos guerres et de nos troubles civils ; des deux côtés, on les a toujours vus, avec la même ardeur et le même zèle, s'occuper à allumer les brandons de la discorde, à aigrir et à monter les esprits, à attiser le feu, à exciter le carnage ; et jamais ils n'ont été plus heureux et plus

satisfaits que quand ils ont vus couler le sang des haytiens par des mains haytiennes !

Depuis le rétablissement des Bourbons, vingt-cinq ans de malheurs et d'expérience n'ont pu corriger le caractère irrascible des ex-colons ; ils ne se sont pas relachés d'un *ïota* de leurs système inique et barbare ; ils n'ont pas cessé de provoquer le cabinet de Louis XVIII, pour l'entraîner comme celui de Bonaparte à diriger une pareille expédition contre nous ; ils l'ont, non-seulement conseillé, mais ils ont encore offert, comme à la première fois, des moyens pécuniaires pour l'entreprendre ; ils nous ont envoyé d'abord des espions, ensuite des commissaires, tous ex-colons, pour nous insulter et nous proposer de choisir entre l'esclavage ou la mort ; ils ont conçu des plans d'attaques, des projets d'extermination dans leurs écrits et dans des pamphlets, qui font frémir la nature, qui blessent toutes les lois de la religion, de la justice, de la morale et de l'humanité ; enfin, ils ont proposé d'exterminer notre génération jusqu'aux enfans à la mamelle.

Les ex-colons sont donc nos ennemis natu-

rels ; implacables dans leur haine comme dans leur vengeance ; ils ont été constamment nos bourreaux et nos persécuteurs.

Or, quelle est la fin de l'homme pour lequel il a été créé, c'est pour chercher et connaître le souverain bien, son bonheur, sa félicité, pour se garantir et se préserver de tout son pouvoir de tout ce qui peut tendre à sa destruction ; donc la première loi de l'homme est de pourvoir à sa sûreté et à sa conservation ; c'est la première loi de la nature applicable à l'homme privé ou réuni en état de société : donc nous ne pouvons ni ne devons rendre aux ex-colons leurs soi-disant propriétés, ni les introduire parmi nous, ni leur payer des sommes sous aucun titre ou prétexte que ce soit ; notre sûreté et notre conservation nous en font une impérieuse loi, et il ne faudrait que la présence d'un seul de ces hommes pervers et méchans parmi nous pour nous inquiéter, nous troubler et nous perdre à jamais.

Notre existence politique et morale, nos intérêts sont incompatibles avec ceux des ex-colons, c'est après avoir porté chez nous l'incendie, le pillage, la dévastation et la mort ; c'est après

que

que nous aurions travaillé de nouveau à la sueur de nos fronts, pour réédifier et rétablir tout ce qui a été détruit par eux, trois ou quatre fois, dans nos différentes guerres ; c'est à peine que nous aurions commencé à jouir du fruit et du résultat de nos sueurs, de nos travaux et de notre sang répandu, qu'il faudrait les leur remettre ! Où est donc cette loi inique qui pourrait nous condamner à nous dépouiller de nos droits et de nos propriétés, pour en revêtir d'odieux tyrans, pour leur donner les moyens de pouvoir attenter de nouveau à nos jours et à nos droits naturels, civils et politiques ? Quoi ? ils auraient eu le droit d'attenter à nos vies, à nos personnes, de nous priver de tout, d'intervertir l'ordre établi par les lois de Dieu, de la morale et de la justice à notre égard, et nous, nous n'aurions pas le droit de disposer d'une propriété foncière, d'une terre que nous aurions arrosée, pendant trois siècles, de nos larmes, de nos sueurs et de notre sang ? ..... Non ; ces propriétés, nous les avons justement acquises, et les ex-colons les ont à jamais perdues, par une longue série de faits, de crimes et d'iniquités qui déposent contre eux !

Les biens des émigrés, dit M. de Boigne, ont été légalement et politiquement vendus; mais les ex-colons se trouvent dans une cathégorie particulière et favorable; et la preuve en est selon lui, que ces biens sont restés en dépôt dans nos mains, qu'ils n'ont pas été vendus par aucun acte légal ou illégal du gouvernement haytien.

M. le Borgne est en cela, comme dans bien d'autres choses, dans une grande erreur, tous les soi-disant biens des ex-colons, ont été généralement vendus ou disposés par acte légal du gouvernement de S. M. le roi d'Hayti; bientôt il n'existera pas une seule bicoque qui ait appartenu à un ex-colon, et qui n'aura pas été la légitime propriété d'un haytien.

Nous n'avons pas voulu d'abord désabuser M. de Boigne et ses panégyristes, MM. Fiévée, Hoffmann et Felletz, de leurs grandes erreurs, en nous étayant de la vente des biens, avec de tels publicistes, nous avons préféré discuter auparavant la question de droit, car le fait n'est pas un droit; et nous avons voulu les convaincre ainsi que les ex-colons et leurs clientèles, que leurs soi-disant biens avaient été disposés et vendus d'une manière très-juste, trés-légal,

et très-politique, par acte solennel présenté au Roi par le Grand Conseil d'État, et sanctionné par S. M.; et que de fait et de droit, ces soi-disant biens, avaient cessés depuis longtemps de leur appartenir; s'ils sont malheureux tant pis! ils sont les auteurs de leurs propres maux; ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes; ils avaient cru que la justice rétributive n'existait point pour eux sur la terre, mais ils se sont trompés. Et en vérité, ne faut-il pas qu'ils soyent frappés de l'esprit de vertige et d'aveuglément pour avoir pu penser que nous aurions pu conserver *en dépôt*, dans nos mains, *nos biens* pour les leur remettre?

S'ils n'avaient pas cru que nous n'étions encore qu'un peuple barbare et ignorant, privés de toutes les notions sur l'Europe et sur les lois civiles et politiques, ils ne se seraient pas hazardés d'invoquer à notre face, aussi inconsidérément qu'ils ont fait, les principes de la morale, de la justice et du droit public de l'Europe, en faveur des ex-colons.

Ils ne nous auraient pas parlé de l'immuabilité des créances et des propriétés, lorsqu'elles ont pour base une source illicite et criminelle. Ils n'auraient pas osé nous dire que les ex-colons

étaient placés dans une catégorie particulière et plus favorable que les émigrés, dont les biens avaient été légalement et politiquement vendus, *parce que les gouvernemens sages et prudens doivent, par-dessus, tout prévenir la renaissance des troubles, éloigner des réactions encore plus funestes.*

Malgré que c'est faire une cruelle injure aux émigrés que de les comparer aux ex-colons, d'assimiler des sujets fidèles à des vampires couverts de crimes, M. de Boigne n'admet pas moins que leurs biens ont été légalement et politiquement vendus. Ne pourrions-nous pas lui demander pourquoi que les soi-disant biens des ex-colons n'auraient pas été légalement et politiquement vendus? nous aurions bien désiré qu'il nous aurait démontré en quoi que cette vente eut été illégale et impolitique de notre part; et si notre gouvernement doit-être *moins sage et moins prudent, et si avant tout, il ne doit pas prévoir les troubles et éloigner les réactions encore plus funestes.*

Si dès l'époque que nous avons proclamé notre indépendance, nous n'avons pas vendu ou disposé ces biens, c'est que le gouverne-

ment d'alors ne s'était pas cru en mesure de pouvoir le faire ; et en cela, il a commis une faute capitale, qui sera sans excuse dans les pages de l'histoire ; cette grande, sage, juste, salutaire et politique mesure, à elle seule, eût préservé le pays des horreurs de la guerre civile ; le peuple en aurait été plus heureux ; le pays plus riche et plus puissant ; le gouvernement serait devenu plus stable ; tout se serait consolidé ; on n'en serait pas venu à ces questions touchant la propriété toujours dangereuses, parce qu'elles attaquent l'homme du côté qui lui est plus sensible son *intérêt*, et qui ont été un des principaux sujets de la guerre civile ; le gouvernement d'alors eût trouvé dans les acquéreurs des biens domaniaux une foule de propriétaires trop intéressés à son maintien et à sa stabilité ; quarante à cinquante mille propriétaires de plus l'auraient soutenu de tout le pouvoir de leurs richesses, de leur caractère, de leur influence et de leur crédit sur la masse de la nation !

Ce gouvernement a tombé, parce qu'il s'était isolé du peuple, et ne s'était donné aucune institution, et aucune base solide et durable.

M. le Borgne de Boigne attribue la mort de l'empereur Dessalines au massacre des français qui eut lieu sous son règne : *Enfin*, dit-il, *la conspiration réussit ; l'implacable ennemi de l'humanité est assassiné par les siens au Port-au-Prince, avec une partie de sa garde, et des complices de sa barbarie.*

L'empereur n'était pas l'ennemi de l'humanité, pour avoir été l'ennemi des français, et il n'était pas barbare, pour avoir exercé des représailles contre ceux qui voulaient nous exterminer ; c'est au contraire pour avoir eu trop de confiance à la faction française qu'il périt, et il n'a suffi que d'un blanc français nommé *Verret*, que l'empereur avait conservé et promu au grade d'adjudant général, pour lui porter les premiers coups !

Ardent patriote, aimant la liberté de ses frères et de son pays, l'empereur Dessalines, avec la volonté et la puissance de faire le bien, n'avait pas les connaissances, la sagesse et la prudence nécessaires et indispensables aux Souverains, dans le maniement des affaires publiques ; malheureusement il s'environna de factieux, d'intrigans immoraux et corrompus, perdus dans l'opinion publique par leurs

déprédations et leurs mœurs; incapables de penser au bien, ni à faire le bonheur de leur pays; leurs voix prédominèrent dans les conseils; le très-petit nombre d'honnêtes gens qui en avait l'entrée n'était point écouté; ces factieux égarèrent et trompèrent ce chef infortuné, qui avait les meilleures intentions; des profusions inutiles eurent lieu à côté des plus grands besoins; on ne fit aucun établissement utile, ni aucune institution pour le bonheur du peuple; le désordre se glissa dans l'administration de l'état; l'esprit d'indiscipline et de corruption se propagea parmi les troupes; la faction française qui avait suscité et amené elle-même ce désordre, profita de la situation où se trouvait l'empire pour conjurer la perte de l'empereur; il fut lâchement et cruellement assassiné le 17 Octobre 1806, au lieu appelé le Pont-Rouge, à un quart de lieue du Port-au-Prince, sans qu'il y ait eu, avant l'événement, ni guerre ni combat. Le principal fondateur de l'indépendance, celui qui avait expulsé les français de notre territoire, celui que l'on avait juré, dans une assemblée solennelle, de défendre jusqu'à la mort, périt au milieu de

ses compagnons, de ses frères d'armes, avec le seul commandant de ses gardes!

Malgré la douleur et l'extrême répugnance que nous éprouvons, en traçant ces lignes qui souillent les pages de notre histoire, malgré la résolution que nous avions prise de nous abstenir d'en parler, nous y avons été entraînés malgré nous, pour relever M. de Boigne, et pour ne pas passer sous silence l'insigne calomnie qu'il s'est permis de lancer contre le caractère et la personne de notre auguste et bien-aimé Souverain; il ose affirmer *que le Roi avait travaillé secrètement contre l'empereur Dessalines;* S. M. est trop honnête homme, l'honneur et la probité, qui font la base de son caractère et de sa conduite privée et politique, le rendent incapable d'une telle infamie! S. M. gémissait sur les erreurs de l'empereur, sur les maux qui le menaçaient et la patrie; mais elle aurait préféré d'éprouver l'exil, la mort même, plutôt que de rien attenter contre sa personne; et plût à Dieu, que l'empereur (malheureusement trop incrédule) eût écouté les sages conseils que lui donnaient S. M., alors général en chef de l'armée, du

Ministre

Ministre des finances, le général de division *André Vernet*, homme d'une vertu et d'une probité éprouvées, et d'un petit nombre de vrais amis et d'honnêtes gens qui l'approchaient ! plût à Dieu, que l'empereur eût suivi leurs sages conseils, et qu'il eût réformé les mœurs dissolues de sa Cour, rétabli l'ordre, la morale et la justice ; qu'il eût chassé de sa présence, ces vils et plats courtisans qui l'entouraient, qui ne savaient que flatter ; qui, toujours prompts et hardis à faire ou à conseiller le mal, ont eu la lâcheté de l'abandonner, et de n'avoir pas su mourir avec lui, au moment du danger ! plût à Dieu, que l'empereur eût écouté les sages conseils du Roi, du général en chef de l'armée, de son véritable ami, il serait encore plein de vie ! que de maux, que d'horreurs, que de calamités, il aurait épargné à son pays et à lui-même !

Tel est le malheur des princes qui rejettent les conseils de la raison, qui se laissent approcher par des hommes corrompus et vicieux, sans honneur et sans probité ; il n'y a rien

à compter sur eux, dans l'infortune ou dans le danger.

M. le Borgne de Boigne est donc un vil calomniateur pour avoir voulu entâcher de propos délibérés et sans preuves la vie de notre auguste Souverain, d'un acte de trahison, de perfidie et d'ingratitude, dont il est incapable par la grandeur et la magnanimité de son âme !

Nos troubles civils remontent donc à des causes politiques, extérieures et intérieures.

Jamais il n'a pu exister de corps social ni de gouvernement sans institutions, sans lois, et sans la propriété; et jamais on ne vit dans aucun temps, qu'alors une absence plus complète d'institutions, de lois, et autant de terre régie par le fisc; on n'avait alors besoin de rien; il n'était point nécessaire que l'on sache ni lire ni écrire pour être juge, administrateur, etc. nous ne pouvons point rapporter sans rougir toutes les absurdités que l'on disait, pour ne rien apprendre et se plonger davantage dans le désordre, la corruption et l'ignorance; *mais aussitôt que l'on s'éloigne de la raison* (a dit Francklin) *la raison se fait sentir.*

Heureusement ces erreurs ou ces fautes d'économie politique, ont été réparées par notre auguste Souverain, et ce ne sont pas les premières ni les dernières de ce genre que ce monarque éclairé, bienfaiteur de son peuple, aura à redresser.

Il en était de la propriété, comme des écoles nationales; nous voulions prendre rang parmi les peuples civilisés, nous n'avions pas d'écoles nationales; nous voulions introduire chez nous les arts et les sciences et nous étions privés des moyens où l'on apprend les premiers élémens des arts et des sciences !

Depuis le commencement de notre régénération, nos fautes politiques ont augmenté les préventions de nos ennemis contre nous, les ont enhardi dans leurs odieux préjugés ; ils ne veulent pas considérer d'où proviennent ces fautes, puisqu'ils en sont eux-mêmes les premiers moteurs, ni si nous avons cherché les moyens de les réparer et à n'y plus retomber, mais ils nous jugent toujours avec ce même esprit de haine et de prévention et

nous considèrent dans un temps passé qui est déjà loin de nous.

C'est ainsi que M. de Boigne s'égare à chaque instant, parce qu'il croit encore avoir affaires aux mêmes hommes qu'il a vu en 1793, époque où il a figuré dans ce pays d'une manière peu honorable pour un ex-législateur ou du moins qui se qualifie tel (1); aveuglé par ses passions, il ne peut se figurer tous les

---

(1) Ce le Borgne est renommé à Hayti par son immoralité et ses escroqueries.

Voici ce que nous lisons dans un mémoire de M. Julien Raymond, un des membre distingué de la commission, et que nous transcrivons mot à mot.

Le Borgne (c'est M. Raymond qui parle) dont Sonthonax connaissait la profonde immoralité, pour lequel il avait témoigné le plus grand mépris, et qu'il avait voulu faire débarquer à Rochefort, pour avoir désobéi aux ordres de la commission, en faisant embarquer une femme perdue; le Borgne, dont il me dit à cette époque; *Tu ne connais pas ce scélérat comme moi; il est capable de faire à Saint-Domingue une insurrection contre la commission, et d'organiser le pillage*; le Borgne, connu à Paris, à Tabago, à Sainte-Lucie, à la Martinique et au Cap, par ses *escroqueries*; le Borgne, qui revenait des Cayes chargé du mépris et de l'exécration générale; qui avait exaspéré Rigaud, en lui enlevant une jeune fille

changemens qui ont eu lieu, ni l'étendue des connaissances que nous avons acquises, ni les progrès que nous avons faits dans l'état social; il croit que nous sommes encore une horde de sauvages, sans aucune idée de civilisation, et il est bien loin de pouvoir douter que les haytiens d'aujourd'hui ne ressemblent pas plus à ceux de 1793, que les français actuels ne ressemblent aux gaulois du sixième siècle; bercé dans son opinion, qui flatte son orgueil,

---

qu'il était sur le point d'épouser; révolté tous les citoyens, par ses hauteurs, indigné les gens de bien par sa conduite, et dont le conseil avait, sous les yeux, douze actions sur un corsaire, tandis qu'il était juge des prises; actions données par un négociant avec lequel la délégation faisait tous les marchés pour la république; actions qui portaient le reçu de ce négociant, tandis que le Borgne avouait n'avoir rien payé; le Borgne enfin, bien connu du ministre, et qui n'avait été envoyé aux Antilles que pour piller et incendier la *Jamaïque*, seule mission qui peut lui être confiée, avait été mis à la tête de la comptabilité, avec le titre inconnu, en France, d'*Agent central*, d'immenses appointemens, une maison magnifiquement meublée, une table splendidement servie. Aux observations que je m'étais permises, Sonthonax avait répondu:

Je conviens de tout cela; mais il n'aura le maniement d'aucune caisse.

ses chimériques espérances et ses principes coloniaux, il croit ainsi que la plûpart de ses compatriotes, que nous sommes dépourvus de facultés et de connaissances nécessaires, pour nous diriger avec sagesse, prudence et discernement dans nos affaires publiques; nous nous trouvons donc dans la nécessité de les désabuser entièrement, d'autant qu'ils se fondent sur notre prétendue ignorance pour nous entraîner dans leurs pièges, et pour nous suggérer des fausses et dangereuses démarches, qui faciliteraient l'exécution de leurs projets criminels.

On ne peut, dit M. de Boigne, *donner le nom de monarchie au gouvernement haytien, car l'autorité militaire y fait la loi.*

C'est la coutume des bourreaux de calomnier leurs victimes ; si l'autorité militaire prédomine quelquefois à Hayti sur le civil, on ne peut et on ne doit en attribuer la cause qu'à notre état de guerre perpétuelle avec les français. Pourquoi nous reprocher une situation dans laquelle nous avons été placés par eux-mêmes, qu'ils ont créée et nécessitée? Cette assertion ne ressemble pas mal aux crimes de la traite qu'ils ont excités et payés,

et qu'ils reprochent ensuite aux infortunés africains qui en sont les victimes.

Mais il n'en est pas moins vrai que notre gouvernement, par la constitution et la distribution des pouvoirs, est une monarchie essentiellement tempérée ; le meilleur gouvernement, suivant les plus célèbres légistes. Nous ne prétendons pas ici discuter quelle est la meilleure forme de gouvernement, soit du despotique, du monarchique ou du démocratique ; l'histoire et l'expérience du siècle nous démontrent par des exemples vivans, que les peuples prospèrent sous tous les genres de gouvernement, quand ceux qui en tiennent les rênes sont sages, justes, éclairés et bienfaisans.

L'Autocrate de toutes les Russies, le magnanime et généreux empereur Alexandre fait prospérer ses nombreux sujets par la sagesse et la douceur de son gouvernement ; et à côté de ses vastes domaines, l'empire du croissant s'écroule sous le poids du despotisme et de l'ignorance des sultans : l'immortelle Angleterre, sous l'égide de la monarchie constitutionnelle, est parvenue au plus haut degré de gloire, de bonheur et de puissance, qu'un peuple puisse souhaiter ; et à côté d'elle, sa

rivale éternelle s'efforce de limiter, en voulant marcher sur ses traces ; mais c'est en vain qu'elle s'évertue pour l'atteindre, car elle manque de cette antique sagesse qui ne provient pas d'une charte constitutionnelle, mais du temps, de la morale, des mœurs et de l'expérience de la nation Britannique.

Depuis vingt-cinq ans les français ont essayé toutes les formes de gouvernement ; ils ont passé de la monarchie à la république, de la république à l'anarchie la plus profonde, de l'anarchie au despotisme oriental, enfin du despotisme ils sont revenus à la monarchie constitutionnelle : ce peuple inconstant et léger a démontré qu'il ne pouvait supporter aucun gouvernement, mais qu'il lui fallait un joug de fer pour le contenir et le ramener à la religion, à la morale et aux bonnes mœurs.

En Espagne, le despotisme règne avec la monarchie ; et à Naples le peuple jouit d'une administration paternelle, sous un même gouvernement que l'Espagne, et sous un prince de la même famille. Les Etats-Unis d'Amérique prospèrent en république ; le bonheur et la prospérité dont jouissent ces pays nous feraient

quasiment

quasiment bien augurer de ce genre de gouvernement ; si l'exemple des républiques Française, de Hollande, de Vénise, de Gênes, etc. ne nous instruisait ce que c'est qu'une république. Il importe donc peu quelle est la forme et la dénomination des gouvernemens pour rendre les peuples heureux ; le point essentiel, et que nous indique la vraie politique, est que les gouvernans soient sages, justes, éclairés et bienfaisans, et que les gouvernés ayent de la religion, des vertus et des bonnes mœurs !

En effet, à quoi servirait la constitution la plus sage à des hommes vicieux et corrompus, dont on ne corrigerait pas d'abord les vices ? Appliquez la constitution de l'Angleterre à la Turquie, vous verrez le bon effet qu'elle pourra faire sur l'esprit du sultan et des turcs ! Il faut donc commencer par avoir un caractère national, des mœurs et des vertus qui doivent servir de base à la loi ; et sans leur secours, le législateur n'élevera jamais qu'un édifice chancelant et toujours prêt à s'écrouler.

A Hayti, nous avons aussi bien que dans les autres états policés, une constitution, des institutions et des lois ; le code immortel et

vénéré qui porte le nom de notre auguste Souverain, régit nos villes et nos campagnes ; tous les pouvoirs civils, administratifs et militaires y sont soumis ; et le Roi lui-même ne se croit pas et ne se met pas au-dessus des lois, dont il est le législateur, le défenseur et le plus ferme appui ; le Roi ne peut laisser tomber dans le mépris son propre ouvrage ; ses titres à la gloire et à l'immortalité !

Malgré les assertions de M. de Boigne, à Hayti le Code Henry fait la loi ; le pouvoir militaire y est soumis ; s'il prédomine quelquefois dans les affaires publiques, comme nous l'avons déjà dit, c'est dans des circonstances où la patrie menacée, exige des mesures promptes de sûreté et de salut public.

En effet, il est bien difficile et presqu'impossible de pouvoir faire régner les lois, lorsqu'un peuple entier est menacé par un ennemi cruel et barbare d'une extermination totale ; lorsque tout est en armes pour la défense de ses foyers, de sa liberté et de son indépendance.

Alors le gouvernement le mieux réglé penche malgré lui dans l'arbitraire ; la police devient plus soupçonneuse, plus active et plus sévère ; le cours ordinaire des affaires est

interrompu ; tout souffre, tout s'altère ; les personnes et les propriétés sont frappées par des réquisitions ; un mouvement général se commuique au corps de la nation. Militaires, commerçans, manufacturiers et agriculteurs, hommes, femmes, enfans, vieillards, les étrangers mêmes qui habitent nos villes se ressentent plus ou moins de cet état violent ; alors le gouvernement se trouve en opposition avec les lois ; il ne l'ignore pas, il en gémit, mais dans cette cruelle nécessité, *le salut du peuple est la suprême loi.*

Aussitôt que cet état diminue, les lois reprennent leur empire ; la sûreté, la sécurité des personnes et des propriétés renaissent, chacun reprend ses travaux accoutumés, sans cependant s'endormir sur une paix apparente, ayant toujours l'œil ouvert sur l'objet qui l'occupe le plus ; la conservation de ses droits, de sa liberté et de son indépendance ; l'haytien ne se livre au sommeil qu'avec la main sur la poignée de son épée (1).

(1) Cette situation est si vraie, que chaque maison de particulier est comme un véritable arsenal, aux chevets des lits, on y voit des fusils, des pistolets, des sabres, des épées, des poignards et des torches, pour incendier à l'apparition de l'ennemi.

Chez les anciens, lorsque la patrie était menacée d'un grand danger, on nommait un dictateur pour donner plus de force, de vigueur et de célérité à l'action du gouvernement; aucun légiste n'a pu blâmer cette mesure qu'exigeait le salut public; parmi les modernes, lorsqu'une nation est menacée d'un danger imminent, on proclame la Loi Martiale; en Angleterre même, qu'il faut toujours citer en fait de législation, on suspend *l'acte de l'Habeas Corpus*, le rempart des libertés de la nation. N'est-ce pas sous un gouvernement militaire, dictatorial, et le plus absolu qui fut jamais, que les français ont pillé et dévasté l'Europe? en France, lorsque les armées des alliés envahissaient la Flandre, l'Alsace, la Champagne et la Bourgogne, le pouvoir civil faisait il la loi? Cette situation où s'est trouvé le propre pays de M. de Boigne, aurait dû rectifier son jugement sur le nôtre. Pour bien nous juger, il fallait être juste, et se mettre à notre place; mais cette règle, toute simple qu'elle est, n'est pas celle des ex-colons; toutes les notions de la justice sont effacées dans les idées de cette classe d'homme à part du genre humain,

par leur orgueil et leurs préjugés; tout pour eux, rien pour les autres, voilà la règle, la morale et la justice des ex-colons; parlez-leur un autre langage, ils n'entendent que le leur, tant l'empire de l'habitude est puissant chez eux.

Pour juger la situation politique de notre gouvernement, il fallait donc considérer que nous n'avons pas cessé un seul instant d'être inquiétés par les français; il fallait considérer toutes les horreurs, les cruautés, les injustices et les perfidies qu'ils nous ont fait éprouver; il fallait enfin considérer que nous avons été constamment dans l'urgente et impérieuse nécessité de nous mettre en état de prévenir et de braver leurs odieuses menaces de nous exterminer ou de nous replonger dans l'esclavage, en nous livrant aux travaux et aux choses les plus pressées, les plus indispensables et les plus essentiels à notre salut et à notre conservation.

Pour cet effet, nous avons été dans la nécessité de construire sur le sommet des montagnes les plus inaccessibles des citadelles imprenables, pour faire rendre notre grosse artillerie et son matériel, ainsi que les appro-

visionnemens de bouche et de guerre, pour plusieurs années ; il a fallu maintenir sous les drapeaux, nourrir, habiller et entretenir, cinquante mille hommes de troupes de ligne ; une milice encore plus nombreuse a été continuellement détournée des travaux de la culture et des manufactures, soit pour passer les revues ou s'exercer dans les manœuvres et le maniement des armes, soit pour seconder les troupes de ligne, dans les travaux des fortifications, dans le transport à bras d'hommes, dans des chemins difficiles, de l'artillerie, des munitions de bouche et de guerre, pour l'armement et l'approvisionnement des places fortes. Que l'on considère donc le nombre immense de bras, relativement à notre population, que nous avons été dans l'urgente nécessité de détourner de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, tant pour le recrutement de l'armée que pour ces différens travaux ; que l'on considère en outre que, malgré ces détournemens, nous avons pu charger en sucre, café, dans le port seul de la Capitale, pendant l'année 1817, plus de cent cinquante bâtimens du commerce étranger; ce qui doit étendre proportionnellement le nom-

bre pour Hayti, de quatre à cinq cents bâtimens. D'après ces différens aperçus, l'on pourra juger quels ont dû être les prodigieux efforts du peuple haytien et de son gouvernement, et au lieu de nous faire aucun reproche sur notre situation, et de nous demander pourquoi nous ne sommes pas plus avancés, il me semble que nous devrions mériter quelques éloges et que l'on devrait nous demander plutôt comment avons nous pu faire tant de choses et surmonter tant d'obstacles, pour être parvenus au taux actuel !

M. de Boigne affirme *qu'il n'existe à Hayti aucune institution publique d'éducation ni pour les arts ni pour les sciences ni en faveur de l'humanité souffrante et malheureuse, enfin rien de ce qui honore les nations civilisées et leurs gouvernemens.*

Il est vrai que nous n'avons pas encore des académies, des lycés, des collèges et des universités, des maisons d'éducation pour les jeunes demoiselles, des hospices pour les pauvres et les enfans trouvés, des hôtels des invalides, bâtis et dotés à l'instar de ceux de Greenwich, de Chelsea, de Berlin et de Paris, monumens qui immortalisent

l'humanité et la gloire des rois Guillaume, Stuart, Fréderic et Louis XIV. Il est bien vrai que nous n'avons pas encore eu tous ces établissemens qui distinguent les peuples anciennement civilisés; mais nous les aurons un jour: que l'on daigne donc considérer, nous n'avons encore que quinze ans, et il a fallu des siècles de lumières et de civilisation aux autres nations, avant d'avoir pu créer, édifier et perfectionner ces sortes d'établissemens.

Nos hôpitaux militaires suffisent à nos besoins actuels; les défenseurs de la patrie y sont vêtus, traités, soignés et alimentés. Une chaire de médécine et d'anatomie a été instituée dans la Capitale; l'hygiène, la médecine clinique et la chirurgie y sont enseignés; ces sciences si nécessaires à la conservation de l'homme ne pourront pas manquer d'y faire les plus grands progrès.

Sans doute, le temps viendra où nous aurons aussi notre hôtel des invalides: un Souverain éclairé qui, comme le nôtre, est le père du soldat, une nation guerrière qui doit son existence civile et politique au courage et à la bravoure de ses armées, qui ont versé leur

sang

sang pour se créer une patrie ; cette patrie, dis-je, ne pourra être jamais assez ingrate pour refuser des secours et un asile au généreux guerrier qui aurait perdu, dans les combats, une jambe, un bras, un œil, à son service, et qui, rendu sur ses vieux jours, sans moyens d'existence et incapable de travailler, se verrait réduit dans la triste et cruelle nécessité de mandier le pain de la misère à la porte de l'étranger ou de l'orgueilleux citadin, qui jouit du fruit de ses travaux et de son sang répandu !

Les hospices pour les pauvres et les enfans trouvés, indispensables pour l'Europe, quoique nécessaires aussi pour nous, n'ont pas le même degré d'utilité, à cause de la douceur de notre climat et de la fertilité de notre territoire, où le manque de vêtement et de nourriture ne se fait presque jamais sentir, à moins que l'on néglige absolument l'agriculture.

Nous pouvons donc sagement reculer ces sortes d'établissemens qui ne pourraient nous être utiles que pour renfermer les condamnés et les femmes de mauvaises vies et mœurs.

Mais ce qui nous est indispensable, et que nous ne pouvons ni ne devons reculer davantage, ce sont nos établissemens, pour étendre et propager l'instruction publique, pour améliorer et changer nos mœurs. C'est-là que nous devons frapper le monstre de l'esclavage et de l'ignorance dans ses derniers retranchemens.

Une nation, a dit un célèbre écrivain ; une nation ne se corrigera jamais de ses vices, sans désirer avec ardeur un changement ; et elle ne peut souhaiter un changement qu'autant que ses lumières la mettent à portée de connaître ce qui lui manque, et de comparer sa situation présente à une autre situation plus avantageuse. Si elle ne connaît pas les vérités les plus importantes de la société, son objet, sa fin et les moyens, en un mot, les plus capables d'assurer le bien public et de faire fleurir l'état, elle fera au hazard des changemens qui, sans la rendre moins malheureuse, ne feront que changer la nature de ses maux ; elle s'accoutumera à croupir dans sa misère ; et faute de savoir prendre un parti, elle deviendra enfin incapable de se corriger. Un peuple ignorant éprouvera en vain les événemens les plus favorables, il ne sait

profiter de rien : au milieu des mouvemens nécessaires pour faire des révolutions et produire le bien, il obéit à la fortune au lieu de la diriger, et il ne sera que las, ennuyé et fatigué ; il est sans vœux, sans projets, sans idées du mal, du bien, du mieux ; et le poids de l'habitude le ramenera au même point où il était auparavant.

Le gouvernement réparateur du roi d'Hayti a donc suivi une marche graduelle, sage et prudente, lorsqu'il a porté toute son attention sur l'instruction publique; c'est avec ce puissant moyen qu'il parviendra à corriger et à réformer nos mœurs, et à faire disparaître dans notre population successivement, les souillures de l'esclavage. Le Roi, protecteur de l'instruction publique, a créé une chambre composée d'haytiens seulement, recommandables par leur zèle, leur patriotisme et leurs lumières ; elle est chargée du plan et de la direction de notre système d'éducation nationale, du choix des règles et des livres, de la surveillance spéciale des professeurs et maîtres d'écoles, et en général de tout ce qui concerne cette branche essentielle de l'administration de l'état.

Nos écoles primaires et secondaires, telles

que nous les avons maintenant d'établies dans les différentes villes du royaume, sont insuffisantes pour former des hommes capables de manier les affaires publiques; et sans doute, M. le Borgne de Boigne, serait bien fâché si nous nous arrêtions au milieu de notre course; lui qui emprunte le masque de la modération, de la justice et de la bienfaisance même, pour affirmer *que notre administration était encore dans son enfance.*

C'est en nous livrant à l'étude des sciences, dans nos collèges et dans nos universités, que nous apprendrons à connaître l'homme, et à nous gouverner selon les vues du Créateur; c'est-là, que nous apprendrons, par l'étude des lois naturelles, à étendre et à développer nos facultés intellectuelles!

Lois respectables et sacrées, qui ne font du genre humain qu'une seule et même famille, qui établissent une réciprocité d'égards, de procédés et de bienveillance mutuelle entre tous les hommes, tous les gouvernemens, tous les peuples, n'importe à quelle couleur ou à quelle nation ils appartiennent! Lois fondées sur la justice et l'équité, qui nous enseignent que tous les hommes sont égaux, que tous les

Souverains entr'eux, grands et petits sont frères, et que le roi d'Hayti, ne peut et ne doit traiter avec le roi de France que sur le même pied, d'égal à égal, de Souverain à Souverain! C'est par l'étude des lois, que nous apprendrons aussi à connaître et à approfondir les règles du droit public, ou autrement, l'ordre intérieur établi dans l'état par chaque gouvernement; nous apprendrons à aimer, à perfectionner, à exécuter les lois fondamentales de l'état, telles que celles qui règlent l'hérédité du trône, la religion, la police, la justice, les finances, le commerce, la navigation et l'agriculture: le bonheur et le repos des familles exigent aussi l'étude des lois civiles, qui règlent les contrats et les engagemens qui naissent entre les particuliers. L'indépendance du peuple haytien, le maintien et l'existence de la dynastie que nous avons choisie pour régner sur nous; notre bonheur et notre prospérité futurs dépendent de nos études et de nos progrès dans la science de la législation.

En effet, sans avoir fait préalablement une étude particulière et approfondie des lois

des nations, comment pourrions-nous avoir de sages et de profonds politiques, d'habiles économistes, de savans diplomates instruits dans l'art du gouvernement, et dans la diplomatie des cours ? Comment pourrions-nous avoir des hommes d'états capables de conduire les affaires publiques, avec la sagesse, la prudence et l'habileté qu'elles exigent ; capables de défendre les droits du trône et de la nation, de concevoir et de rédiger les différentes sortes de traités avec les gouvernemens étrangers, dans les termes et les formes usités ; capables par leurs lumières et leur sagacité, de garantir et de préserver leur gouvernement et leur pays, des pièges et des atteintes qu'un ennemi insidieux et de mauvaise foi pourrait leur tendre, en insérant dans un traité une clause insidieuse ou équivoque, ou par le moyen d'une locution captieuse et amphibologique, voudrait en temps et lieux, interpréter en sa faveur, ce qui aurait été mal entendu, mal conçu et mal rédigé, et se réserver par ce subterfuge, le moyen ou le prétexte de pouvoir rompre le traité, violer la paix, et

allumer la guerre dans des circonstances qui lui seraient favorables (1).

Sans études, il nous serait également impossible d'avoir non plus des jurisconsultes, des juges habiles et éclairés, capables d'exercer les hautes et saintes fonctions de la magistrature. Les lumières naturelles sont insuf-

---

(1) Les français croyaient tellement pouvoir nous tromper sur la véritable acception des mots, que le système absurde de M. Malouet était bâti sur un pareil échafaudage ; ce Nestor des colons voulait que l'on substituât au mot *esclave*, l'appellation de *non libre*; afin d'ôter l'idée d'un homme enchaîné, mais de laisser la chose; Dauxion Lavaysse, à l'imitation de M. Malouet, proposa *la restauration de la colonie française dans l'île d'Hayti*, au lieu *de l'abolition de l'indépendance* qu'il demandait effectivement, parce que le mot *restaurer*, représente à l'idée l'action de rétablir l'état, tandis qu'il le détruisait; un autre que nous ne pouvons pas nommer sans rougir, demandait *l'indépendance des droits*, au lieu *de l'indépendance d'Hayti*; il voulait jouir des droits *de sujet et de citoyen français*, et ne voulait *pas de l'indépendance du pays*. M. de Fontanges et consorts ont voulu prouver mathématiquement, que notre état d'indépendance actuelle était *fictive*, et qu'en rentrant sous la domination de la France, elle seroit une indépendance *réelle*. Je ne finirai pas s'il fallait rapporter toutes les niaiseries que les ex-colons et nos frères devant Dieu et devant la République, ont mis en usage, et consignés dans leurs écrits, pour pouvoir nous tromper et nous entraîner dans leurs filets.

fisantes pour débrouiller le cahos des matières civiles et criminelles; il faut encore posséder les connaissances positives pour savoir discerner un cas douteux de celui qui ne l'est pas, il faut savoir distinguer les lois naturelles d'avec les lois arbitraires, qui émanent de Dieu ou de l'homme; enfin, il faut connaître l'origine et l'esprit des lois, pour pouvoir en faire l'application.

Nous ne pouvons parvenir à un haut degré de civilisation, et nous ne pouvons prétendre d'occuper notre rang parmi les peuples civilisés, qu'en nous livrant entièrement à l'étude des lois qui gouvernent le monde policé; car comment pourrions-nous pratiquer ce que nous ne connaîtrions pas ? Comment pourrions-nous exiger que l'on respectât nos droits, si nous-mêmes nous ne respections pas les droits d'autrui ? Et comment ferions-nous pour les respecter, si nous ne savions pas nous respecter nous-mêmes ? Or, l'étude des lois nous conduira à la connaissance de Dieu, de la morale et de la justice, qui sont les fondemens de toutes les sociétés humaines ! Hâtons-nous donc de nous livrer à l'étude des sciences !

Élançons

Élançons-nous dans le vaste domaine de la pensée ! Élevons-nous dans ces hautes régions où l'homme s'approche de la Divinité ! Éclairés par une étincelle de ses rayons, hâtons-nous ; un triomphe éclatant sera la récompense de notre persévérance et de nos travaux ! O mes compatriotes ! c'est dans l'étude des lettres, des sciences et des arts, c'est-là que nous trouverons l'unique moyen de soulever le monde moral en notre faveur contre les ennemis de l'humanité, et que nous aurons triomphés pour jamais des erreurs et des absurdités qui planent depuis des siècles sur notre race infortunée.

Dans l'origine de toutes les sociétés, la législation a été l'objet des premières études, parce que c'est la science la plus nécessaire, la plus utile et la plus indispensable à l'homme ; mais comme elle est aussi la plus profonde et la plus difficile, et que l'étude en est aride et rebutante, ses progrès et son perfectionnement ont été toujours plus lents que les autres parties de la science moins profondes et plus superficielles. On se livre volontiers aux arts libéraux, à la poésie, à la danse, à la musique, qui flattent les sens ; mais pour se livrer

uniquement à l'étude de la législation, il faut aimer ses devoirs et le bonheur de ses semblables !

Chaque peuple peut s'énorgueillir d'avoir eu ses conquérans et ses législateurs ; nous pouvons nous vanter d'avoir aussi les nôtres ; à peine étions-nous constitués en corps social, que nous avons fondé un gouvernement monarchique et paternel. Tel que le sage *Numa* et le grand *Alfred*, Henry s'occupa de nous créer des institutions et de nous donner des sages lois !

La forme du gouvernement que nous avons choisi et son organisation, l'ordre intérieur que nous avons établi dans les différentes branches de l'administration de l'état, prouvent suffisamment que nous n'étions pas tout-à-fait étrangers à l'étude de la législation.

Si l'on veut considérer un instant l'état d'abrutissement où nous étions plongés il y a vingt-cinq ans, avec notre état de civilisation actuelle, on pourra juger des efforts que nous avons dû faire pour avoir pu, sans secours étrangers, abandonnés à nous-mêmes, livrés à nos propres ressources, nous retirer de l'état

d'ignorance et de barbarie où l'esclavage nous avait plongés.

Jamais peuple a-t-il été plus bas et plus infortuné ? Jamais peuple a-t-il montré plus de constance et de valeur pour révendiquer ses droits ? Jamais peuple a-t-il fait plus d'efforts et de généreux sacrifices, pour parvenir à la liberté et à l'indépendanee ? Jamais peuple a-t-il montré plus d'aptitude pour les arts et les sciences, et plus d'ardeur pour les acquérir que le peuple haytien (1) ?

---

(1) Pour se former une juste idée de nos progrès dans la civilisation, les arts et les sciences, il faut toujours considérer ce que nous étions et ce que nous sommes maintenant.

Il y a vingt-cinq ans que nous étions plongés dans l'esclavage et la plus complète ignorance ; nous n'avions aucune notion sur les sociétés humaines, aucune idée du bonheur, aucune sensation forte ; nos facultés physiques et morales étaient tellement abruities sous le poids de l'esclavage, que moi-même qui écris ceci, je croyais que le monde finissait là où ma vue pouvait s'étendre ; mes idées étaient tellement bornées, que les choses les plus simples m'étaient inconcevables, et tous mes compatriotes étaient aussi ignorans et même plus que je l'étais, s'il était possible de l'être davantage.

Aujourd'hui les places civiles, administratives et mili-

Aussitôt après avoir fondé l'indépendance, si nous avions eu la sagesse d'instituer des écoles nationales et des collèges, pour propager l'instruction publique, nous aurions eu maintenant beaucoup plus d'hommes capables, et nous serions infiniment plus avancés encore que nous ne le sommes.

---

taires du royaume ne sont occupées que par des haytiens, puisqu'aucun étranger ne peut exercer des fonctions publiques à Hayti; l'impérieuse nécessité a tout fait: la plûpart se sont instruits par le secours des livres. J'en ai connu parfaitement plusieurs qui ont appris à lire et à écrire d'eux-mêmes, sans le secours des maîtres; ils marchaient avec leurs livres à la main; ils interrogeaient les passans; sur leurs réponses s'ils savaient lire, ils leur priaient de leur dire ce que signifiait tel signe ou tel mot. C'est ainsi que plusieurs sont parvenus à savoir lire et écrire sans le secours de l'éducation, quoique déjà avancés en âge : ils sont devenus notaires, procureurs, avocats, juges, administrateurs, et ont étonné tout le monde par la sagacité de leur jugement; on peut donc justement présumer quels hommes ils eussent été, s'ils avaient eu tous les secours et tous les moyens que donne une éducation classique; d'autres sont devenus peintres et sculpteurs d'eux-mêmes, et ont étonné les étrangers par leurs ouvrages; d'autres sont devenus architectes, mécaniciens, tisserands, et ont tous réussis

Nous ne pouvons donc que déplorer amèrement la perte de temps irréparable que nous avons faite ! quinze ans d'indépendance, quinze ans d'études perdus ; quelle perte à jamais regrétable? que d'hommes profonds et experts dans les sciences n'aurions-nous pas maintenant ? Si j'avais eu le bonheur de faire le cours de mes études, j'aurais possédé ces con-

---

dans leurs essais ; d'autres enfin ont exploité des mines de soufre ; fabriqué du salpêtre et d'excellente poudre à canon, dans des moulins et des établissemens semblables à ceux de l'Europe, n'ayant eu pour tout secours que des livres de chimie et de minéralogie pour les guider !

Mais, sans contredit, l'art où nous avons fait le plus de progrès, c'est dans l'art militaire ; et cela n'est pas étonnant, puisque depuis 1790, nous avons été presque toujours en guerre.

Dans nos premières années, nos idées sur la guerre étaient extrêmement bornées ; nous ne connaissions pas l'usage des armes à feu ; nous allions au combat pêle-mêle, sans ordre, armés avec des bâtons férés, des sabres de bois, des broches, des cercles de barrique, façonnés en guise de sabres ; nous nous précipitions en masse sur le canon de l'ennemi : des milliers d'haytiens périssaient, victimes de leur courage et de leur témérité !

Nous voulûmes avoir aussi notre artillerie, nous inventâmes des canons de bambou qui ; au défaut d'affûts, furent placés sur des cabrouets à bœufs ;

naissances si nécessaires, si indispensables à l'homme d'état, au magistrat, et à l'écrivain qui s'élance dans le tourbillon des affaires publiques ; je ne me serais pas trouvé dans la dure et cruelle nécessité d'entrer dans une carrière qui m'est inconnue, pour essayer de repousser les traits envenimés des ennemis de ma patrie et de l'huma-

---

mais à chaque coup le canon volait en mille pièces et nous faisait plus de mal qu'à l'ennemi : je ne rapporte ce fait que pour donner une idée jusqu'où s'étendaient alors nos connaissances militaires.

Peu à peu nous apprîmes à faire la guerre à nos dépens, et à nous battre en ligne ; nos différentes guerres avec les planteurs, les espagnols, les anglais, les français, et surtout nos guerres civiles, nous ont fait faire des progrès considérables dans l'art de la guerre ; de manière que la population d'hommes d'un certain âge n'est composée que de vieux soldats ; et on n'en trouverait bien peu qui ne soient couverts de blessures les plus honorables !

Parmi le grand nombre de maux que nous avons éprouvés des français, nous avons été compensés par quelques biens ; l'armée de Leclerc était composée d'une infinité de militaires de grands talens, de bons manœuvriers, de grands tacticiens, des officiers de génie et d'artillerie, très-instruits et très-habiles ; nous avons tous profité, plus ou moins, de leurs leçons, soit en combattant dans leurs rangs ou

nité ; je ne me serais pas trouvé, dis-je, aussi embarrassé que je l'ai été, pour répondre aux argumens de nos savans publicistes, aux connaissances positives, et à l'excellente logique du très-savant, très-spirituel et très-clairvoyant M. le Borgne de Boigne.

Mais nous n'aurions remplis qu'imparfai-

---

contr'eux. Aujourd'hui notre propre expérience, jointe à celle que nous avons acquise, nous rendent dans une proportion incomparablement plus forts, sous tous les rapports possibles, que nous ne l'étions auparavant; l'art de la guerre nous est devenu familier; les sièges que nous avons faits ou soutenus, les citadelles et places fortes que nous avons construites, démontrent suffisamment les progrès que nous avons faits dans l'attaque et la défense des places.

Nous cultivons les mathématiques; nous avons une fonderie royale de canons, bombes et boulets d'établie.

Nos artilleurs, bombardiers et canoniers, sont excellens; nos grenadiers et chasseurs, pour un assaut, le disputeraient aux meilleures troupes du monde; pour les embuscades et harceler l'ennemi, il est impossible de trouver de meilleurs soldats que nos troupes légères et nos royals dahomets; nos corps de cavalerie sont bien montés et bien disciplinés, et capables, dans l'occasion, d'appuyer une charge vigoureuse et brillante.

tement notre objet, si en éduquant les hommes, nous venions à négliger l'éducation des femmes ; il arriverait que nous aurions des hommes vertueux et des femmes vicieuses, des hommes instruits et des femmes ignorantes; le bienfait de l'éducation doit donc s'étendre également sur les deux sexes.

Des jeunes demoiselles de famille noble, qui par leur naissance, sont destinées un jour à figurer à la cour, resteront-elles chez leurs parens privées des moyens de recevoir une éducation soignée, digne de leur illustre naissance et de leur destination ?

Les mœurs domestiques influent sur les mœurs publiques ; les enfans imitent l'exemple de leurs mères ; ils prennent leurs faiblesses, leurs vices ou leurs vertus ; l'éducation des femmes touche de plus près que l'on ne pense à l'éducation des hommes, et c'est en vain que nous voudrions avoir de bonnes mères de familles sages, économes, actives et laborieuses, sans le secours de l'éducation, de la religion et des mœurs.

L'éducation de cette moitié du genre humain, a toujours été entièrement abandonnée à

Hayti;

Hayti ; comme dans toutes les îles qui sont peuplées d'esclaves ; faut-il chercher ailleurs la vraie cause de l'immoralité et de la dépravation des mœurs dans les colonies ? Dans le régime colonial, une partie du sexe était condamnée à gémir sous le poids de l'esclavage et des travaux forcés, et l'autre était destinée à assouvir la lubricité et la brutalité des ex-colons.

Des mères impudiques élevaient des filles qui devaient les ressembler ; dès leur bas âge, elles avaient le cœur et l'esprit corrompus par des exemples et des leçons qui les disposaient à pouvoir vivre sans scrupule et sans remords, dans un commerce honteux, illicite et criminel.

Ces malheureuses victimes destinées pour satisfaire les caprices et les plaisirs libidineux des tyrans impérieux, et à leur servir de servantes, ne recevaient aucune éducation morale, mais seulement, celle qui leur était propre, pour être habile à exercer cette infâme prostitution ; perpétuellement renfermées dans leurs chambres, elles ne savaient que coudre, broder, et se nouer artistement un mouchoir ; on ne leur enseignait, ni à lire ni à

écrire ; elles ne pouvaient être admises dans aucune société, ni à la table des ex-colons ; il fallait qu'elles fussent bêtes, soumises, obéissantes, et toujours prêtes à remplir les volontés et les caprices de ces orgueilleux tyrans.

Des filles élevées dans de tels principes, préféraient mieux de vivre en concubinage avec un blanc qui la méprisait, que d'épouser en légitime mariage, un des siens qui était dans l'abjection, et qu'elle méprisait aussi à l'imitation du blanc (1).

---

(1) Lorsque la Commission déléguée par le gouvernement français pour le département du Sud, composée de le Borgne de Boigne, de Rey, de Kerverseau et de Desfourneaux, arriva aux Cayes, il y avait dans cette ville une jeune personne du nom de Marie Villeneuve ; elle était fiancée au général Rigaud par ses parens, et devint son épouse après l'événement que nous allons rapporter.

Pendant son séjour aux Cayes, M. le Borgne eut occasion de voir cette demoiselle ; et malgré qu'il sut qu'elle était promise en mariage au général Rigaud, il résolut de la corrompre et de rompre cet hymen ; pour cet effet, il fit éloigner Rigaud, et l'envoya combattre les anglais du côté des Irois ; pendant cette absence, le Borgne fit des propositions à la jeune demoiselle, elle les rejetta avec indignation ; le Borgne eut alors

Parci-parlà, on voyait rarement quelques familles haytiennes qui s'efforçaient malgré les préjugés d'alors, d'avoir de la religion, de la morale et des mœurs, mais elle ne pouvaient résister long-temps à l'ascendant et aux pouvoirs des ex-colons, qui se livraient impunément à la plus crapuleuse débauche; subornaient les épouses et les filles, violaient sans crainte comme sans remords, toutes les lois de

---

recours à la mère de la jeune personne qui vivait en concubinage avec un blanc; cette mauvaise mère avec son complice, livra de force sa fille à le Borgne de Boigne; Rigaud de retour de l'armée va le visiter, après avoir parlé de choses et d'autres, le Borgne dit au général Rigaud, je veux vous faire voir la plus belle personne des Cayes; mais promettez-moi de n'en rien dire à personne; Rigaud le lui promit; mais quelles furent sa surprise et son indignation, lorsque le Boigne eût tiré le rideau, de voir exposer à sa vue celle qui devait être son épouse; furieux, il se saisit de le Borgne de Boigne, et voulut le précipiter du haut de son balcon; il n'en fut empêché que par les cris de le Borgne de Boigne qui attirèrent ses collègues qui l'arrachèrent des mains de Rigaud.

C'est ainsi que M. le Borgne de Boigne s'est conduit dans le Sud, lorsqu'il était révêtu d'un caractère public, ce que nous avons déjà rapporté joint à ce trait d'immoralité donnent une juste idée du carectère et des mœurs d'un tel homme!....

la morale et de la justice ; que dis-je, ils ne respectaient pas même les droits de la nature envers leurs enfans naturels (1).

Ce dernier degré d'immoralité et de dépravation de mœurs ne pouvait disparaître tout-à-coup, dans le sein d'une population corrompue par des siècles de préjugés, d'esclavage et d'ignorance.

Depuis notre régénération, une amélioration sensible et graduelle s'est opérée dans nos mœurs et dans nos habitudes sociales ; les mariages se sont multipliés ; les préjugés barbares se sont effacés peu-à-peu ; nous nous sommes dégagés des souillures de l'esclavage ; mais de long-temps, nous retrouverons encore des traces dans nos mœurs, car elles ne peuvent changer totalement qu'avec le secours du temps, des lois et de l'éducation ; c'est ainsi que l'on trouve encore parmi les nations les

(1) Nous pourrions citer nommément un grand nombre de planteurs, qui se sont rendus coupables d'inceste et d'autres crimes, contre nature ; mais l'horreur que nous éprouvons, en traçant ces lignes, nous empêchent de les rapporter ; nous en avons assez dit pour faire connaître le degré de dépravation, dans laquelle ils étaient plongés ; tels étaient les résultats et les fruits de l'esclavage ! . . .

plus éclairées de l'Europe, les traces de la féodalité, de l'esclavage de la glèbe, des lois et des coutumes, qui se ressentent de la barbarie de leurs temps !

Les différens gouvernemens haytiens, qui se sont succédés, se sont déclarés les protecteurs de bonnes mœurs; ils ont cherché les moyens de les épurer, en encourageant et en protégeant le mariage, et en flétrisssant les vices honteux, mais ces moyens tous puissans qu'ils ont en eux-mêmes, n'ont pas entièrement rempli le but que l'on s'était proposé, et en quelque sorte ont fait naître des désordres encore plus grands dans la société; au lieu d'avoir des mères corrompues et impudiques, on a eu des épouses adultères et souvent marâtres; en voulant corriger des vices on a fait naître des crimes, et le concubinage n'en existe pas moins, parce que l'on n'a fait qu'effleurer le mal, sans l'avoir attaqué dans sa racine.

On ne peut corriger les vices d'une nation que graduellement, en les brusquant, on est certain de faire naître des abus encore plus grands; parce que les lois les plus sages et les plus salutaires ne peuvent rien, sans le

secours de la religion et des mœurs; lorsqu'on est déjà vertueux, que l'on aime et que l'on connaît ses devoirs, il n'est pas difficile de suivre et d'exécuter les lois.

C'est donc par une éducation morale et vertueuse, donnée aux enfans des deux sexes, que nous pourrons parvenir sûrement à corriger et à réformer nos mœurs; c'est dans nos maisons d'éducation, que les jeunes demoiselles puiseront les principes de la religion et de la vertu, elles apprendront de bonne heure à s'honorer, de porter les titres sacrés d'épouses et de mères; elles s'auront ce qu'elles doivent aux auteurs de leurs jours, à leurs époux et à leurs enfans; et comme les mères sont les institutrices naturelles de leurs enfans, elles leur inculqueront avec leur lait, les semences des vertus sociales, et les apprendront à remplir un jour les premiers, comme les plus sacrés des devoirs.

Grâces au ciel, nous ne sommes plus dans ces temps d'horreurs, où nos infortunés enfans ne recevaient le jour que pour servir, vivre et mourir dans l'ignominie; ils sont maintenant destinés à faire l'honneur et la gloire de la patrie! ils doivent faire le bon-

heur et la consolation de nos jours, les embellir par leur présence, et leurs conversations d'un charme inexprimable; ils doivent enfin être les plus belles parures et les plus beaux ornemens de nos sociétés !

Pouvons-nous tarder encore à avoir des établissemens pour l'éducation des jeunes demoiselles, lorsque la vertu et la bienfaisance occupent le trône d'Hayti. O Marie-Louise! modèle des reines, des épouses et des mères! Eh ! vous ! images de vos augustes parens, modèles des grâces, de la beauté, de la douceur et de la piété filiale ! vous exaucerez nos vœux ! une couronne immortelle et impérissable sera la récompense des institutions si utiles et si indispensable, que vous aurez fondées, pour le bonheur des familles, la prospérité et la gloire de la patrie !

Le peuple haytien n'est pas encore une nation manufacturière, industrieuse et commerçante ; comme les romains nous allons des armes à la charrue, et de la charrue aux armes; nous sommes purement militaires et agricoles.

De long-temps nous ne pourrons pas nous livrer à toutes les branches de l'industrie manufacturière et commerçante, et comme

les nations les plus populeuses n'ont pas suffisamment de bras, pour y subvenir, nous ne pourrions le faire qu'aux dépens de notre agriculture ; il serait désavantageux pour nous de négliger la vraie source de notre prospérité, de notre puissance et de nos richesses, pour un objet que nous devons considérer comme secondaire ; mais d'un autre côté, comme une nation indépendante doit avoir chez elle les objets de première nécessité dont elle ne pourrait se passer en cas de guerre ; notre gouvernement a agi sagement, en établissant les manufactures de poudre, soufre et salpêtre, d'armes, fonderie de canon, bombes, boulets, etc. ces sortes d'établissemens indispensables à la défense du royaume, n'ont besoin que d'être étendus et perfectionnés, pour pouvoir suffire à nos besoins seulement ; en ajoutant quelques autres manufactures d'objets les plus urgens, nous aurons suffisamment fait pour notre état d'économie politique. L'art qui répand les connaissances humaines, l'imprimerie se perfectionne et s'étend de jour en jour. Toute notre attention doit donc se tourner sur l'agriculture, le militaire et l'instruction publique :

publique : de long-temps notre gouvernement n'aura qu'à s'occuper de ces trois grands objets ; et il ne pourra parvenir à ses fins, qu'en adoptant un bon système d'économie politique, qui soit bien entendu, bien raisonné et surtout bien exécuté.

Ce n'est pas le sol de l'Angleterre qui l'a rend populeuse, riche et florissante ; mais c'est par son bon et excellent système d'économie politique qu'elle est parvenue à engraisser ses sables, dessécher ses marais et à les rendre productifs ; c'est par l'emploi des arts mécaniques, des machines et des animaux, qu'elle est parvenue à centupler ses forces, son agriculture, son commerce, son industrie, sa puissance et ses richesses !

Nous nous sommes dégagés peu à peu de la vieille, mauvaise et pernicieuse routine des ex-colons ; déjà l'expérience nous a pleinement démontré qu'avec moins de bras, nous pouvons faire plus de travail et plus de revenus qu'ils n'en faisaient ; achevons de nous dégager entièrement de tous les préjugés qu'ils avaient établis dans la culture, et qu'ils étaient intéressés

de perpétuer, pour ménager les intérêts de leur métropole et leurs intérêts coloniaux.

Alors tout se faisait par la force des bras; l'Afrique était la mine abondante qui leur fournissait les nombreuses victimes qui devaient périr par les travaux forcés, les chaînes, la misère, la faim et les coups; tandis que les produits de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang, fournissaient à leurs bourreaux de nouveaux moyens, pour se procurer de nouvelles victimes qui devaient être moissonnées encore dans les champs de l'esclavage.

Depuis notre immortelle régénération, nous nous sommes constamment éloignés de ce système inique et barbare; nous n'en avons pas laissé les vestiges dans nos lois; faisons donc disparaître de notre langage, de nos mœurs, de nos usages, de nos habitudes sociales et de nos travaux manuels, jusqu'au souvenir même de cet odieux système de barbarie, de calcul de sang, de tourmens et de destruction, qu'inspiraient la cupidité et l'avarice de ces odieux vampires.

Nous pouvons étendre et perfectionner notre agriculture à l'instar des autres nations policées; nous pouvons introduire de nouvelles

cultures, de nouvelles productions, convenables à nos vrais besoins, à l'augmentation de subsistance et de population ; nous devons songer que nous ne sommes plus une colonie française, mais que nous devons nous administrer comme un royaume libre et indépendant.

En appellant à notre secours les arts mécaniques, l'emploi des machines, des animaux et des agens naturels, l'air, le feu et l'eau, nous ménagerons et nous centuplerons les forces de l'homme, et nous pourrons parvenir, en mettant en pratique ces différens moyens, à rendre notre pays le plus beau, le plus populeux, le plus riche, le plus florissant, et ses habitans jadis si infortunés, les plus heureux du monde ; semblable au Phénix, dont nous avons adopté l'ingénieux emblême, nous renaîtrerions plus beau et plus glorieux de nos cendres.

Les essais dans tous les genres, sont toujours couteux, pénibles, difficiles, et quelquefois infructueux ; mais il faut néanmoins les tenter par les avantages immenses que l'on peut en recueillir ; et il faut avoir de la constance et de la persévérance, pour pouvoir réussir ; ce n'est pas dans un jour que l'on forme

un peintre habile à manier le pinceau, un architecte, un mécanicien, ce n'est pas non plus dans un jour, que l'on forme un bon agriculteur ; et tous les essais ne réussissent pas toujours, mais aussi cela tient souvent à des causes accidentelles, soit d'abord qu'on s'y est mal pris, ou que l'on n'ait pas bien consulté la nature des choses; le climat, les saisons, le sol, influent sur les plantes indigènes ou exotiques. Un particulier, philantrope, ami de son pays et de ses semblables, peut faire un noble et digne usage de ses capitaux, en faisant des essais dans les arts et métiers, et dans l'agriculture, qui pourraient tourner à la gloire et à l'avantage de sa patrie ; mais c'est principalement au gouvernement qui doit diriger et protéger le corps social, qui en a les moyens et le pouvoir de faire ces sortes d'essais, qu'un particulier si riche qu'il puisse être, ne pourrait faire qu'infructueusement, n'ayant ni le pouvoir, ni les moyens d'exécution assez étendus pour faire de telles entreprises.

Le gouvernement a tenté plusieurs essais; déjà on a semé et récolté du blé, de l'orge, de l'avoine, et nous avons eu la preuve évidente, que si nous n'avons pas joui depuis

long-temps de ces produits substanciels, cela n'a été que par la malice et les intérêts combinés des ex-colons avec leur métropole; les carthaginois, pour mieux imposer leur joug aux siciliens, leur défendirent sous peine de mort de semer le blé; dans le Régime Colonial, il était pareillement défendu à St-Domingue, de cultiver le blé et la vigne pour faire du vin, sous les peines les plus sévères (1).

Faites croître des moyens de subsistance, ont dit tous les économistes, et vous verrez croître et multiplier des hommes! ce calcul éminemment sage et politique, pour augmenter la population d'un pays, ne pouvait entrer dans les idées des ex-colons.

La plupart des habitations étaient dénuées de vivres, les terres les plus ingrates, étaient réservées pour cette culture; le colon ne voyait jamais que le sucre, le café, l'indigo et le coton; enfin les denrées coloniales, qui pouvaient lui donner des capitaux; peu lui importait, si les

(1) M. Soleil, habitant des Gonaïves, ayant fait un vin potable, en fit goûter à M. de Bellceombe, alors gouverneur, qui, pour prix de son zèle et de son industrie, le fit mettre en prison et condamner à une forte amende.

malheureux cultivateurs manquaient de subsistance, périssaient de faim et de misère ; une pièce de canne de plus (disait-il, avec un ton despotique) quelques milliers de café, d'indigo et de coton, seront plus que suffisans pour acheter des vivres et des nègres, et j'aurais encore l'avantage d'alimenter le commerce de la métropole et la traite des esclaves.

Ce système impolitique, cruel et barbare, pouvait convenir à des êtres habitués à n'avoir d'autre calcul que celui qui leur était dicté par leur avarice insatiable et leur politique infernale et insensée ; cependant, ce système absurde, de s'adonner entièrement à la culture de denrées coloniales et de négliger la culture des produits substanciels, si nécessaires et si indispensables à l'existence de l'homme, à la puissance et à l'accroîssement de la population, a prévalu pendant long-temps par une routine enracinée, et par la force de l'habitude que les hommes ont tant de peine à abandonner.

On n'avait pas encore calculé l'étendue de la transition que nous avions faite ; que de l'état de colonie nous avions passé à l'état d'une nation libre et indépendante ; nous n'avions

pas encore songé, qu'ayant changé d'état, de rapports et de situation, nous devions aussi changer notre état d'économie politique et rurale, et adopter un système d'agriculture, approprié à nos nouveaux besoins, et digne d'un peuple libre!

Ce bienfait inappréciable était réservé au roi Henry Ier; c'est lui qui, par la seule force de son génie, s'est élevé au-dessus de ses devanciers, s'est frayé une route toute nouvelle, pour renverser, détruire et effacer succesivement, dans notre état de sociabilité, tous les fléaux, tous les préjugés, toutes les souillures, créés par les ex-colons, l'esclavage et l'ignorance. !

Grâces à nos lois et règlemens de culture, à la sage et prudente politique de notre auguste Souverain, la culture des vivres et des denrées est maintenant partagée; des bananeries considérables ont été établies sur toutes les habitations; des plantations de vivres et de grains de toute espèce ont été considérablement augmentées dans les plaines et sur le sommet de nos montagnes, dans des lieux inaccessibles à l'ennemi. Dans cet instant, nous cultivons avec succès les pommes de terre d'Angleterre; ces tubercules et d'autres

productions exotiques vont augmenter considérablement nos moyens de subsistance. Un peuple doit suffire à ses principaux besoins ; s'il attend de l'étranger sa subsistance, il n'est plus le maître de son existence ; mais il la lui abandonne.

L'agriculture ce premier des arts est en honneur parmi nous ; le travail considéré comme le père des vertus, et l'oisiveté la mère de tous les vices : chaque année le 15 d'Avril, époque où commence la saison des plantations, nous célébrons la fête de l'agriculture avec pompe et magnificence ; tous les habitans des campagnes des environs de Sans-Souci accourent en foule au Palais, font rétentir l'air de leurs chants joyeux ; on les voit charger des plus beaux fruits, des plus belles fleurs ; enfin de toutes les richesses d'un sol luxurieux, venir présenter à LL. MM. leurs félicitations, leurs vœux et leurs hommages ! Si nos odieux tyrans pouvaient se convaincre de leurs propres yeux ; s'ils pouvaient être transportés comme par enchantement au palais de Sans-Souci, dans ce jour mémorable, ils verraient nos augustes Souverains

verains au milieu des groupes de ces bons et laborieux cultivateurs et cultivatrices, comme des pères tendres au milieu de leurs enfans, ils verraient, au lieu des êtres humains, souffrans et malheureux, dans un état de nudité, harcelé par la faim, la misère et l'esclavage, comme ils étaient autrefois ; ils verraient, dis-je, des hommes, des femmes et des enfans proprement et élégamment vêtus, rayonnant de joie, de santé et de bonheur ! Quel affreux supplice ne serait-ce pas pour les ex-colons !

Personne n'entend mieux à Hayti l'économie politique et rurale que notre auguste et bien-aimé Souverain ; on en peut juger par l'ordre qu'il a établi dans ses différens palais, châteaux, et autres biens de campagne, et dans les différentes branches de l'administration de l'état, que le Roi administre comme un bon père de famille, sage, prudent et économe, malgré toutes les calomnies de nos ennemis.

Faisons l'application des principes et des exemples que le Roi nous donne à la masse de la nation ! Nous le pouvons tous presque généralement, puisque nous avons acquis plus ou moins une ou plusieurs propriétés !

Que chacun établisse chez soi, ce même esprit d'ordre, d'économie politique et rurale dont nous avons d'aussi grands exemples sous les yeux ; employons nos capitaux sagement et productivement, employons-les à bonifier et à fructifier nos propriétés, à y faire des améliorations de tous genres, à bâtir des maisons saines et commodes pour nous loger ; construisons des bâtimens et des machines pour étendre et faciliter l'agriculture ; enfin procurons à nos habitations le mobilier nécessaire, en bestiaux, cabrouets, outils et ustensiles de toutes espèces, indispensables à la prospérité de l'agriculture ; en agissant ainsi, non-seulement, nous aurons conservé nos capitaux, mais au bout de deux ou trois ans, ils nous aurons produits le double et le triple de leur valeur ; et nous aurons en même-temps doublé et triplé les capitaux de l'état, et nous aurons de même fourni au commerce étranger une masse deux ou trois fois plus grande de ressource et de richesse.

Changeons la proposition, supposons maintenant qu'au lieu d'avoir employé sagement et productivement nos capitaux, que nous les an-

rions employé improductivement, à de vaines et de folles dissipations, à donner des fêtes et des festins, à faire des acquisitions d'objets de luxe et de superfluité, au bout de deux ou trois mois, qu'arrivera-t-il de cette conduite aussi déraisonnable ? non-seulement nous aurons dissipé nos capitaux, mais nous nous serons ôté les moyens de reproductions, nous aurons aussi diminuer notre fortune, celle de l'état et du commerce, et comme tous les revenus des particuliers réunis ensemble, forment la masse des revenus et des richesses de la nation; par une telle conduite, nous aurons été insensiblement et par degré à notre ruine et à notre appauvrissement sans nous en apperce-voir ! tels sont les effets du luxe et de la prodigalité, ils entraînent la ruine de l'état, l'appauvrissement des familles, dessèchent toutes les sources de la prospérité publique, tuent la confiance, et portent un coup mortel à la morale.

Jamais un bon père de famille, sage, probe et économe, ayant toutes les vertus paisibles, n'a pu être un mauvais citoyen, et jamais un dissipateur qui en a tous les vices, n'a pu faire

un bon citoyen ; celui qui a eu le secret de se ruiner, de réduire sa famille, ses enfans, tous ceux qui l'environnent dans la misère ; peut-il avoir le secret d'enrichir l'état, ni de contribuer à son bonheur ? le prodigue est non-seulement le fléau de sa famille, mais celui de la société entière.

M. le Borgne de Boigne, affirme que nos revenus, *iraient plus haut, s'ils étaient mieux administrés*: *si les terres étaient mieux travaillées et le commerce entre des mains moins avides.*

Nos principes d'économie politique pourront paraître étrange à M. le Borgne de Boigne, ce n'est point ceux que suivaient les ex-colons ; mais qu'il nous soit permis d'émettre notre opinion, et d'éclairer nos compatriotes sur cette branche importante du gouvernement de l'état et des familles.

Faites des dettes (a dit un homme qui a bouleversé le monde, et qui est tombé de bien haut) *vos créanciers seront intéressés à soutenir le gouvernement.*

Qu'en est-il resulté ? on s'est jeté dans les plus grandes profusions, dans de folles dépenses, on a contracté des dettes immenses ;

enfin le temps est venu où il a fallu payer, des chagrins cuisans, la honte et le déshonneur ont été les résultats de cette maxime dégradante et anti-sociale.

Le roi d'Hayti, bien éloigné de suivre un système aussi destructeur de l'ordre, de la justice et de la morale publique, a établi dans les finances et dans les affaires de l'état, l'ordre le plus régulier ; le trésor public ne doit rien, mais au contraire fait des avances, quand le bien du service l'exige; tous les contrats se payent aussitôt qu'ils sont contractés, et il est défendu d'avoir des comptes arriérés ; la confiance des étrangers et des nationaux dans la loyauté, la probité du gouvernement est telle qu'ils s'empressent à lui faire des offres de fournitures immenses, et préfèrent de lui vendre plutôt qu'aux particuliers.

Rendons hommage à la vérité, au mérite et à la vertu, lorsque l'on considère les grandes difficultés et les obstacles qu'il a fallu vaincre, pour parvenir à notre situation actuelle ; les circonstances difficiles et délicates, où le gouvernement s'est trouvé placé; on est obligé de convenir, que le Roi s'est bien acquitté de ses grands devoirs, et a bien mérité de la patrie !

Dans un jour de bataille, il faut se trouver dans l'action pour connaître le parti que l'on aurait pris, et pour bien nous juger, il faut se mettre à notre place et connaître les différentes situations où nous nous sommes trouvés.

Nous avons donné une idée vraie et exacte sur le gouvernement, les institutions, les lois et les mœurs du peuple haytien ; nous avons donné une idée de l'administration, des vues, du caractère personnel et des vertus de son Souverain ; nous avons réfuté toutes les objections, combattu tous les obstacles, toutes les calomnies, que la malice et la perversité de nos ennemis veulent opposer à la reconnaissance du trône et de l'indépendance d'Hayti ; nous avons assis nos droits incontestables et nous avons avoué sans détours nos fautes et nos erreurs politiques ; nous avons démontré que nous n'étions pas absolument dépourvus de connaissance nécessaires pour nous diriger dans la carrière civile et politique, comme le prétendent les ennemis des noirs ; maintenant nous allons dérouler aux yeux de nos lecteurs les odieuses conditions, auxquelles les français prétendent nous assujettir

et les concessions qu'ils veulent bien nous faire, comme elles ont été conçues et basées par l'auteur du nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue ; savoir :

« 1°. La souveraineté imprescriptible et inaliénable du Roi (de France) sur la colonie, par droit de propriété et de possession ;

» 2°. L'acte de soumission préalable et authentique, par les deux chefs de la colonie, comme relevant de la couronne de France et de son obéissance ;

» 3°. De prêter au Roi et à ses successeurs au trône, foi et hommage, entre les mains d'un commissaire délégué à cet effet, et de le faire renouveller, solennellement, en France par des députés ;

» 4°. De payer au trésor royal un tribut annuel. (La valeur en sera ultérieurement réglée.)

» De payer en outre au Gouvernement une somme de soixante millions, dont les termes de paiement seront fixés, et les motifs expliqués plus loin.

IIe BASE.

» L'obligation exigée desdits deux Gouvermens de recevoir, exclusivement, dans tous

les ports de la colonie, les bâtimens de la compagnie de commerce, établie par un statut particulier et faisant suite au présent acte.

IIIe BASE.

» La mise en possession à ladite compagnie de commerce par les Gouvernemens de Saint-Domingue,

» 1o. De la ville et des forts du Môle Saint-Nicolas, des forts et de la ville de St-Louis, dans leur état d'armement actuel, comme ports pour y faire mouiller et réparer les bâtimens de la compagnie;

» 2o. Des îles de la Tortue et de la Gonave, pour servir de comptoir et de dépôt aux marchandises de ladite compagnie;

» 3o. D'une partie de territoire, qui serait déterminée, entre la Grande-Rivière et celle de l'Artibonite, pour former une ligne de démarcation entre les deux Gouvernemens de la colonie. Elle deviendrait un point intermédiaire qui préviendrait à l'avenir toutes contestations entre eux.

IVe. BASE.

L'obligation imposée aux chefs desdits Gouvernemens, » 1o.

» 1°. De faire mettre la compagnie de commerce, agissant au nom et pour le compte des propriétaires absens, en possession des terres et des maisons qui leur appartiennent, ou appartenant à leurs ayant causes et héritiers.

» 2°. D'employer leur autorité pour que les détenteurs desdites propriétés qui viendraient à en faire l'acquisition ou qui continueraient à les faire valoir à titre de ferme ou de loyer, en acquittent la valeur ou le prix convenu du fermage, aux conditions consenties, d'après un nouveau réglement qui en fixerait le mode.

Ve. BASE.

» Au moyen de la reconnaissance pleine et entière de droits reconnus et réservés à la France, ainsi qu'ils ont été stipulés et garantis, et de l'exécution des dispositions qu'ils renferment, il serait accordé à la colonie de Saint-Domingue à titre de concession,

» 1°. Le droit de se régir et administrer elle-même, et de faire les lois concernant son régime intérieur, sans que ni le Gouver-

nement de France, ni celui de la compagnie pussent s'y immiscer en aucune manière;

» 2o. La division de la colonie en deux Gouvernemens, indépendans l'un de l'autre, serait maintenue;

» 3o. Les deux chefs qui sont à la tête de ces Gouvernemens seraient reconnu sous la dénomination, l'un de *Gouvernement Haïtien*, l'autre de *Gouvernement Colombien*, de la partie française de Saint-Domingue;

» 4o. La rivière de l'Artibonite fixerait définitivement les limites de ces Gouvernemens. La France garantirait ces limites;

» 5o. L'état politique des personnes de toutes couleurs, habitant ladite colonie, serait ratifié;

» 6o. Celles des personnes qui voudraient se fixer en France ou dans les comptoirs de la compagnie, jouiraient des mêmes avantages que les français ».

Nous estimons (ajoute M. de Boigne) *que dans les circonstances actuelles ces dispositions générales doivent forcément opérer le rétablissement des relations commerciales et politiques de la France avec Saint-Domingue.*

Telles sont, suivant lui, les conditions que nous devons accepter, sous peine de voir

l'Europe conjurer contre nous en faveur de la France, pour rétablir à Hayti le fameux *statu quo ante bellum*, c'est à dire la traite, les préjugés de couleur et l'esclavage !

L'esprit humain, sans doute, est susceptible de toute sorte d'égarement, mais à moins que d'être insensés, comment peut on s'imaginer que des hommes qui ont conquis leurs droits à la pointe de leur épée, qui ont tout le sentiment de leur dignité, de leurs forces et de leur valeur, pourraient renoncer à leurs droits, à leurs honneurs, à leur patrie, pour aller gratuitement au-devant des chaînes, et se livrer pieds et poings liés à leurs odieux tyrans.

Ne faut-il pas que M. de Boigne et ses panégyristes soient frappés de l'esprit de vertige et d'aveuglément, pour avoir pu se bercer dans de telles chimères ?

Mais ce qui est incompréhensible et incroyable, c'est que M. le Borgne croit que nous sommes des aveugles nés ; il ne s'est pas même donné la peine de cacher ses vues ultérieures, ses plans machiavéliques ; et en voulant convaincre le gouvernement français et les ex-colons de la bonté et de l'efficacité de son

système ; il nous y insinue avec eux, et nous met dans la main le fil de sa trâme ; il est tellement aveuglé par ses passions et ses préjugés coloniaux ; qu'il est persuadé, que nos sens obtus et grossiers, ne pourront rien discerner ni comprendre, de la profondeur de ses vues et de ses moyens.

En effet, exposer aussi clairement à nos yeux, un plan horrible, un calcul de destruction, de crime et de perfidie ; un plan qui, s'il était suivi et adopté par nous, contient tous les élémens qui nous entraîneraient dans une destruction totale et certaine, et vouloir après cela nous persuader, *que ce n'est pas une croisade armée qu'il propose contre nous ; mais que c'est une croisade de bienfaits* ! n'est-ce pas là, le comble du délire et de la scélératesse coloniale !

Nous aurions abandonné ce fratras, ce tissu de crimes et de mensonges, au profond mépris qu'il nous inspire, si nous n'étions dans l'urgente et impérieuse nécessité d'éclairer l'opinion publique de l'Europe et de l'Amérique, sur notre véritable situation et sur la nature de nos différends avec les français.

D'ailleurs comme on pourrait présumer que

nous ne sommes animés contre la France que par un esprit d'obstination, de haine et de vengeance, et que cet esprit joint à l'intime conviction que nous avons de nos forces, et qu'elle est dans l'impossibilité absolue de nous vaincre par la force des armes, sont les seules causes qui nous portent à rejetter d'avance toutes les ouvertures et les offres de conciliation, qui peuvent nous être faites directement ou indirectement ; tandis que nous ne sommes animés que du soin d'une juste et légitime défense, de notre conservation, de la garantie de nos droits, de notre liberté et de notre indépendance, tandis que c'est la France qui par une longue suite de perfidies, non interrompues, nous a placés dans une situation forcée, et tracé elle-même la politique que nous suivons à son égard,

Ces puissantes considérations nous obligent à continuer la tâche que nous avons entreprise.

La France, a dit M. de Boigne, est épuisée par les contributions étrangères, la France est occupée par les armées alliés, et se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre une nouvelle expédition contre St-Domingue, qui l'entraînerait encore dans des dépenses consi-

dérables et ruineuses ; inventons donc un nouveau système de colonisation, pour que St-Domingue même vienne au secours de la France; faisons intervenir entre les haytiens et nous, un nouvel ordre de choses qui nous aidera à réparer et à récupérer nos finances, et nous donnera tous les moyens de pouvoir nous ressaisir, sans danger et sans secousses violentes, de St-Domingue !

C'est à ce titre, que M. le Borgne de Boigne prétend que nous devons renoncer à nos droits de souveraineté, et qu'il réclame un tribut annuel, soixante millions de contributions, le commerce exclusif, la cession d'une portion de notre territoire, d'îles, villes, places fortes, et la remise des soi-disants biens des ex-colons.

Nous allons examiner la nature de ces cessions et les funestes conséquences qui en résulteraient, si nous venions à avoir le malheur d'acquiescer à une seule de ces propositions !

Lorsque nos ennemis avouent eux-mêmes que ce n'est que le manque absolu de moyens qui les empêche d'employer la force, pour se ressaisir de Saint-Domingue ; lorsqu'ils nous dévoilent eux-mêmes les plans et les moyens artificieux qu'ils comptent employer, lors-

que nous sommes convaincus par l'expérience, que la mauvaise foi, la ruse et la perfidie sont leurs armes favorites contre nous, ne faudrait-il pas que nous serions insensés, frappés de l'esprit de vertige et d'aveuglément, pour que nous irions leur donner tous les moyens de se ressaisir de St-Domingue, et de livrer encore notre malheureuse patrie en proie aux fureurs des factions et de la guerre civile ?

La première, comme la plus impérieuse loi de la nature, le besoin de pourvoir à notre conservation, nous oblige de repousser de tous nos efforts, par tous les moyens que Dieu a mis dans nos mains ; le joug ignominieux que la France veut nous imposer, notre sûreté, nous disons plus, notre salut nous oblige de n'avoir aucun point de contact avec elle, aucune communication quelconque qui n'aurait pour base préalable la condition expresse, *sine quâ non*, de reconnaître la souveraineté d'Hayti, pleine et entière, tant en matière de gouvernement que de commerce. C'est ainsi et c'est à ces mêmes conditions que la Hollande et les États-Unis d'Amérique parvinrent à faire reconnaître leurs indépendances. L'esprit le moins exercé, le

politique le moins habile, concevra les motifs qui nous obligent d'en agir ainsi envers la France. Ces puissans motifs ont été déjà judicieusement et fortement développés dans la Déclaration du Roi, du 20 Novembre 1816, l'an 13 de l'indépendance d'Hayti. Néanmoins, nous sommes ici obligés de donner aux principes qui ont nécessité cette Déclaration un plus grand développement.

L'acte de notre indépendance, nos constitutions, nos lois, la raison, nos intérêts, tous obligent à ne consentir, jamais de payer aucun tribut, aucune contribution, et encore bien moins, de céder ni îles, ni villes, ni places fortes, pas même un pouce de terre aux français, sous aucun titre, conditions ou prétexte que ce soit. Et comment serions-nous assez dénués de sens commun pour le faire? lorsque nous nous sommes convaincus, que la moindre atteinte portée à nos droits de souveraineté, serait un acheminement qui nous conduirait à l'esclavage; combien donc devons nous être attentifs et jaloux de conserver nos droits dans toute leur intégrité, et de ne jamais souffrir qu'il leur soit porté la plus petite atteinte.

Si

Si nous avions de l'argent à perdre ou à donner, il vaudrait mieux pour nous le jetter au fond des mers, plutôt que de le donner aux français ; là au moins il ne servirait pas à notre détriment. Que l'on juge donc d'après cela si nous pouvons leur donner le commerce exclusif et leur céder une portion de territoire, d'îles, villes et places fortes. Nous ne connaissons pas de loi au monde qui puisse nous obliger de donner la main et de travailler nous-mêmes à consommer notre propre destruction ! Les publicistes français, qui se sont appuyés aussi souvent de l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, pour contester nos droits, nauraient-ils pas dû nous faire aussi l'énumération des sommes que les américains ont payées aux anglais lors de ce *traité solennel*, entre ces deux puissances, pour la cession des droits de souveraineté de l'Angleterre sur le territoire, villes et places fortes des Etats-Unis d'Amérique ? Pourquoi ont-ils gardé un aussi profond silence sur un exemple d'aussi grand poids qu'ils avaient à nous citer ? Ils auraient dû nous dire combien s'élevaient les contributions, que les

anglais demandaient, et combien les américains ont payé ? Et M. le Borgne de Boigne qui s'est avisé de faire notre budget de recettes et dépenses faites ou à faire, qui soutient, dans la récapitulation qu'il en a faite, que nous avons de grands capitaux, et que nous ne faisons que fort peu de dépenses : *puisqu'il n'existait à Hayti aucune institutions ni pour les arts, ni pour les sciences, ni pour l'humanité souffrante et malheureuse, enfin rien de ce qui honore les nations civilisées et leurs gouvernemens.* M. le Borgne sait donc bien, que nous ne pouvons pas faire un plus noble et plus digne emploi de nos trésors qu'en les employant, comme le fait notre auguste et bien-aimé Souverain, à créer, à édifier, à perfectionner des établissemens publics, à faire venir de l'étranger des maîtres d'écoles, des professeurs et des gens d'arts; de leur payer des appointemens considérables, de pourvoir à tous les besoins du service public, de bonder les magasins et les forteresses, de tout ce qui est nécessaire à la défense du royaume, en cas d'invasion des français ! Quel plus noble et plus digne usage, que le Roi peut faire du produit de la vente des biens

de la nation, de ces soi-disant biens des ex-colons, qu'en employant les produits à éclairer, à améliorer, de plus en plus, le sort de ce peuple, qui a été si long-temps malheureux et infortuné, sous leur joug de fer ? et n'est-il pas bien juste que le produit de ces biens, qui ont toujours été le principe et la cause de nos infortunes, contribue aujourd'hui à notre bonheur et à notre félicité ? et M. de Boigne, sans doute, sera encore un des premiers à applaudir à ce sage, juste et utile emploi de nos trésors ; lui qui pousse l'impudence et l'hypocrisie, jusqu'à vouloir s'apitoyer sur notre sort, au point de trouver que nous n'avons rien gagné à la liberté, que nous n'avons fait que de changer de nom, et que nos chefs avaient aggravé notre sort au lieu de l'adoucir !

Ainsi, suivant ce vil imposteur, il ne nous aurait rien servi d'avoir tant souffert, tant combattu, tant versé de sang, nous n'en serions pas plus heureux, mais au contraire plus malheureux ; quelle astucieuse hypocrisie ! Quelle audace ! que de vouloir nous convaincre, que l'esclavage est préférable à la liberté ! qu'il vaut mieux ramper, vivre et

mourir dans l'ignominie, sous d'odieux tyrans, plutôt que de jouir des droits, du bonheur et de la félicité, attaché au sort de l'homme libre et indépendant ! C'est donc pour nous faire jouir du même bonheur que nous jouissons dans l'esclavage ? C'est pour ramener ces temps heureux des Leclerc et des Rochambeau ? pour répandre sur nous les mêmes bienfaits, que M. le Borgne de Boigne a inventé son système, qui a pour base principale, la création d'une compagnie de commerce ; le commerce est l'agent et l'intermédiaire le plus utile et le plus indispensable au succès de son importante opération ; le commerce est la clef de la voute de l'édifice qu'il a créé ; l'invention des compagnies de commerce, dit-il, n'est pas nouvelle, les anglais en ont fait les premiers l'application dans l'Inde, à leur imitation, nous pouvons en faire de même à Hayti !!!

C'est donc uniquement par le commerce que nos tyrans comptent de pouvoir s'insinuer parmi nous, pour nous corrompre, nous désunir et parvenir aux moyens de nous subjuguer ou de nous exterminer ; il y a long-temps qu'ils nous l'ont dit, et nous nous en ressou-

venons très-bien ; *que le négociant ne soit d'abord que le négociateur, on commencera par aimer les marchandises, et on finira par aimer les personnes.*

C'est par le moyen des dentelles, des tulles, des soieries, des galons et des draps français, des provisions de Bordeaux et de Marseille, qu'ils comptent pouvoir nous faire tomber dans leurs lacs; voilà l'appât où se laisseront prendre nos sens obtus et grossiers; l'empire de la vanité et du luxe est si fort chez nous (selon eux) que ni ce qu'ils nous disent eux-mêmes, ni les exemples dont fourmille l'histoire ne pourront nous avertir, ni nous préserver de ce danger.

Ce système de corruption leur présente trop d'avantages, pour qu'ils ne cherchent pas à le mettre à exécution par tous les moyens possibles.

D'abord, ils veulent bien communiquer avec nous, mais ils ne veulent pas reconnaître notre indépendance; il faut donc bien faire intervenir entr'eux et nous, le commerce, comme un intermédiaire puissant, un agent utile et indispensable.

1°. Parce qu'ils auraient alors les moyens de pouvoir communiquer, de s'insinuer peu

à peu dans nos affaires, nous désunir et nous corrompre, de connaître notre situation morale et politique, de chercher les côtés faibles où ils pourraient diriger leurs attaques.

2o Parce qu'ils pourraient entrer en concurrence avec les autres nations commerçantes, faire naître des rivalités, exciter des brouilleries, dégoûter les étrangers, par leurs intrigues et leurs tracasseries, de notre commerce.

3o Parce qu'ils éluderaient la question de l'indépendance d'Hayti, et ils annulleraient par le fait, la prescription que nous avons acquise; car, en recevant le pavillon français dans nos ports avec leurs prétentions, nous aurions tacitement reconnu leurs droits de souveraineté et renoncé à l'indépendance.

4o Enfin; parce qu'ils auraient tout le temps de temporiser, de nous miner sourdement, de r'allumer tous les brandons de la discorde et la guerre civile, pour se servir d'un parti pour écraser l'autre, de profiter en attendant des avantages de notre commerce, jusqu'à ce que la France se trouverait en mesure d'agir d'une manière ostensible et par la force ouverte contre nous.

Ne vaudrait-il pas mieux pour nous avoir

dans notre sein la peste et la famine qu'un commerce aussi dangereux ? Compatriotes ! méfiez-vous donc des français ; ne les connaissez-vous pas ? Que pouvez-vous attendre de ces grecs modernes ? Méfiez-vous d'eux, *lorsque même ils vous font des présens.* Le commerce français porte avec lui tous les élémens de destruction que le cheval de bois des grecs portait dans ses flancs. Sourds aux avertissemens de Laocoon, leur concitoyen, les troyens introduisirent ce cheval dans leur ville, et ils furent détruits : haytiens ! vous serez détruits de même que les troyens, si vous introduisez le commerce français parmi vous !... Puissiez-vous ne pas être sourds à mes avertissemens ! Et puissent, grand Dieu ! mes prédictions ne jamais se réaliser !

Le commerce est la clef de la voute de l'édifice que voulait élever M. le Borgne de Boigne ; sans le commerce, son édifice manque de base et ne peut donc s'élever ; il nous le dit lui-même, et il pouvait bien se ménager cette peine.

Or, comme les français comptent de nous détruire par le commerce ; lorsque nous avons proscrit le commerce français, nous

avons anéanti tout leur espoir, et leur édifice chimérique s'est écroulé avant d'avoir pu être élevé !

Jamais donc nous eûmes une plus grande preuve de la haute et profonde sagesse du Roi, lorsque par sa déclaration du 20 Novembre 1816, Sa Majesté a déclaré :

1°. *Que le pavillon français ne serait point admis dans aucun des ports du Royaume, ni aucun individu de cette nation, jusqu'à ce que l'indépendance d'Hayti soit définitivement reconnue par le gouvernement français.*

2° *Que les ouvertures ou communications qui pourraient être faites par le gouvernement français au gouvernement haytien, soit par écrit ou de vive voix, ne seraient reçues qu'autant qu'elles seraient faites dans les formes et suivant l'usage établi dans le Royaume, pour les communications diplomatiques.*

3°. *Que Sa Majesté ne consentirait jamais à aucun traité quelconque, qui ne comprendrait la liberté et l'indépendance de la généralité des haytiens qui habitent les trois provinces du Royaume, connues sous la dénomination du Nord, de l'Ouest et du Sud, le*

territoire

territoire et la cause du peuple haytien, étant une et indivisible.

4°. *Enfin, que S. M. ne traiterait avec le gouvernement français que sur le même pied, de puissance à puissance, de Souverain à Souverain; qu'aucune négociation ne serait entâmée avec la France, qui n'aurait pour base préalable l'indépendance d'Hayti, tant en matière de gouvernement que de commerce; et qu'aucun traité définitif ne serait conclu avec elle, sans que nous aurions obtenu préalablement, les bons offices et la médiation d'une grande puissance maritime, qui nous garantirait que la foi du traité ne serait pas violée par le cabinet français.*

Cet acte émané du Roi d'Hayti, est une preuve signalée de sa sagesse, de sa prudence et de son amour pour la conservation du peuple haytien; cet acte est *l'Habeas Corpus* de la nation haytienne; c'est son *palladium* contre le peuple français.

On voit, par cet acte, que la France a été totalement déjouée dans ses projets sur Hayti, et que tous les desseins des français avaient été prévus d'avance par le Roi; ils veulent un

acte de soumission des chefs d'Hayti au roi de France; et S. M. Haytienne a déclaré qu'elle ne traiterait avec S. M. le roi des Français que sur le même pied, d'égal à égal, de Souverain à Souverain, de puissance à puissance; ils veulent rompre l'*unité*, le territoire et la cause du peuple haytien; et le Roi d'Hayti a déclaré que le territoire et la cause du peuple haytien étaient une et indivisible, et qu'il ne consentirait jamais à aucun traité qui ne comprendrait pas la liberté et l'indépendance de la généralité des haytiens qui habitent les trois provinces du Royaume, connues sous la dénomination du Nord, de l'Ouest et du Sud; ils veulent persister envers nous dans leur système de duplicité, de perfidie, d'insultes et d'agression, et à nous considérer toujours comme des rebelles; et S. M. le Roi d'Hayti a déclaré qu'aucune ouverture ni communication ne seraient reçues qu'autant qu'elles seraient faites dans les formes et suivant l'usage établi dans le Royaume, pour les communications diplomatiques; ils veulent éluder la question de la reconnaissance de l'indépendance d'Hayti et s'introduire parmi nous, par le commerce, pour mettre à exécution leurs projets criminels

de nous diviser, de nous armer les uns contre les autres; et le Roi d'Hayti a déclaré que le pavillon français ni aucun individu de cette nation, ne seraient point admis dans aucun des ports du Royaume, jusqu'à ce que l'indépendance d'Hayti soit définitivement reconnue par le gouvernement français ! Pouvait-on pousser plus loin la prévoyance et la perspicacité de jugement ?

La France ne nous a-t-elle pas donné elle-même de grands exemples, jusqu'où les gouvernemens doivent porter leur sollicitude pour le salut et la conservation des peuples?

Depuis Bayonne jusqu'à Hambourg, n'a-t-elle pas, pour maintenir le système continental, fait brûler et détruire sur les places publiques les produits des manufactures anglaises? un chapeau, un habit, un couteau de fabrique anglaise ne pouvaient se montrer; le propriétaire en était incontinent dépouillé, et le chapeau, l'habit et le couteau étaient livrés aux flammes!

Croit-on que nous avons des intérêts moins majeurs que la France n'en avait à défendre? la France n'avait pour but que d'envahir l'Europe, sous le prétexte de défendre la liberté des

mers que, disait-elle, l'Angleterre voulait envahir ; au lieu que nous, nous avons à nous défendre contre la France, nos droits d'homme, notre existence, qu'elle veut attaquer et détruire par le commerce. Quel est l'homme qui voudrait mettre dans la balance d'aussi grands intérêts pour des intérêts mercantils ?

Est-il un seul homme qui voudrait troquer sa vie, sa liberté, son indépendance, pour de misérables colifichets, des tulles et des soieries de Lyon, des provisions de Bordeaux et de Marseille? Jusqu'à présent, nous recevons des marchandises françaises, parce que, en passant par des mains étrangères, pour parvenir jusqu'à nous, elles semblent se purifier, et nous n'y faisons pas attention; mais ces marchandises n'en sont pas moins françaises, et nous n'enrichissons pas moins nos implacables ennemis ; nous n'en prenons pas moins le goût de ces marchandises, et nous ne tombons pas moins dans leurs plans, qui sont de nous conduire dans le précipice par des chemins de roses, et d'une manière insensible, dans les chaînes de l'esclavage.

Si donc la France continue son système d'insulte et d'agression contre Hayti, si elle se refuse obstinément à reconnaître notre in-

dépendance pleine et entière, qui est la seule et l'unique garantie que nous puissions avoir contre elle ; nous ferions bien, après avoir proscrit le pavillon et l'individu de cette nation de notre territoire, d'en proscrire aussi les marchandises ; tout nous y porte, et nos intérêts bien entendu nous le conseillent ; il est passé en proverbe, dans la morale qui traite de la vie privée de l'homme, qu'il faut savoir perdre un œuf pour gagner un bœuf ; et dans la politique qui traite de l'existence des peuples, on dit de même, qu'il faut savoir perdre un jour pour gagner des siècles ; faisons nous l'application de ces maximes, qui toutes simples qu'elles sont, n'en soient pas moins des vérités fondamentales. Disons-nous, la France, s'obstine à ne pas vouloir reconnaître le trône et l'indépendance d'Hayti, elle cherche tous les moyens, tous les prétextes imaginables, pour éluder et reculer cette importante question ; mais elle veut néanmoins avoir l'avantage de notre commerce, pour se ménager les facultés de pouvoir communiquer, s'insinuer, temporiser, corrompre et désunir, et s'assurer les moyens de pouvoir nous accabler lorsque le temps lui sera favorable. Eh bien !

ôtons à la France, tout espoir de pouvoir nous réasservir, ôtons lui, non seulement tous les moyens de contact avec nous; repoussons loin de nous, tout ce qui est français; proscrivons leurs marchandises ; ne laissons subsister sur notre territoire rien de ce qui porte l'empreinte française ; la France complètement déjouée dans ses coupables espérances, sera forcée de reconnaître notre indépendance, si elle veut participer aux avantages de notre commerce à l'instar des autres nations; c'est alors, et c'est alors seulement que nous pourrons nous laisser approcher par les français avec moins de danger; et en prenant ces mesures de sûreté et de salut public, nous aurions su sagement et prudemment perdre un œuf pour gagner un bœuf, et sacrifier un jour pour gagner des siècles!

En effet, ne serait-ce pas un acte de folie pour jouir du présent que de sacrifier l'avenir? A quoi nous aurait servi un commerce précaire et dangereux ? A quoi nous aurait servi d'amasser des richesses que nous ne pourrions pas jouir? Ah! les vrais biens, les vrais trésors pour les haytiens, sont la liberté et l'indépendance ! ce doit être là, le terme et le but de tous nos calculs, tout le reste n'est rien.....

L'expérience nous a souvent démontré que dans la politique comme dans la morale, il n'existe point de petite faute; dans l'une et l'autre, la plus petite entraîne à une plus grande qui, à la fin, devient préjudiciable. Les gouvernemens comme les individus, ne peuvent s'écarter des principes fondamentaux qui doivent faire la base et la règle de leur conduite, sans s'exposer aux plus grands dangers. Heureux lorsqu'ils ont méconnu ces principes conservateurs de leur existence, quand les circonstances, le hazard ou le concours d'événemens inattendus viennent encore à temps leur dessiler les yeux et leur montrer le danger imminent où ils allaient être précipités; nous en avons fait nous-mêmes récemment une triste et cruelle expérience; heureusement pour nous, nous n'en avons pas été les victimes!

Il fut un temps, quand il s'agissait de citer les crimes du gouvernement français, au lieu de prendre la route directe que nous enseignait la saine politique, nous nous arrêtions à épiloguer sur les mots; c'était Bonaparte qui avait tout fait; c'était de Bonaparte que

l'on devait parler ; s'agissait-il de s'élever contre les crimes des français, c'étaient les ex-colons qui avaient fait tout le mal, c'était contr'eux qu'il fallait tonner ; eh bien ! le gouvernement français a changé de maître, Bonaparte a tombé, le nouveau gouvernement et le nouveau souverain qui gouvernent la France, ont-ils changé de système ? et les ex-colons et le peuple français ont-ils changé de dispositions à notre égard ? et quand même il arriverait en France mille et mille autres changemens de gouvernement et de dynastie, croit-on que cela changerait en rien ses intérêts et ses vues politiques sur Hayti ? et cela ne doit changer en rien non plus nos intérêts et nos vues politiques avec elle ; penser différemment serait une grande erreur et un contre sens politique inexcusable. Fort heureusement pour le peuple haytien, que le profond discernement du Roi nous a préservés du danger imminent où nous étions ; sans cette méfiance, cette active et salutaire surveillance, qui nous est si fortement recommandée par S. M., nous n'aurions pas eu le grand bonheur de faire la capture de l'espion

français

français Franco Médina ; (1) et nous aurions ignoré les fameuses instructions de M. Malouet, ministre de la marine et des colonies, dont il était porteur ; instructions qui nous donnent la preuve évidente de la grande erreur, où nous étions de croire que la politique française avait changée avec le gouvernement ; nous nous sommes convaincus par nos propres yeux, que nous aurions encore reçu, pour prix de notre confiance et de notre aveugle crédulité, le même traitement du gouvernement légitime des Bourbons, que celui que nous avions déjà reçu de Bonaparte.

L'expérience nous a donc démontré qu'il y a dans la politique comme dans la morale, de grandes vérités que l'on ne doit pas méconnaître, sans s'exposer aux plus grands dangers; et il fait bon de toujours se les rappeller, pour que l'on s'en ressouvienne, et que l'on n'y retombe plus.

C'est donc la France qui est notre véritable ennemie ! là, il n'y a point à se tromper, et c'est la France elle-même, qui a pris le soin de nous en instruire ; nous avons été assez peu conséquent pour jeter les maux qu'elle nous a fait

(1) Franco Médina est existant ; depuis près de quatre ans nous gardons cet espion, comme une preuve vivante de la loyauté du cabinet français !

éprouver sur Bonaparte seulement, et nous avons vu que son nouveau Souverain n'en a pas moins suivi contre nous le même système que Bonaparte ; bientôt vous la verrez, et cela ne sera pas long, nous pouvons vous le prédire d'avance, vous la verrez rejeter tous les maux, toutes les démarches infructueuses qu'elle a faites sur les ex-colons, et vous la verrez, après s'être chaudement intéressée en leur faveur, les délaisser et faire présenter sur l'arène d'autres caméléons politiques, avec des plans encore plus perfides et plus artificieux pour nous r'attacher à son joug ; ne perdons donc jamais de vue, que c'est de la France elle-même que nous devons nous défier, parce que ses intérêts et sa politique ne peuvent s'accorder avec les nôtres, étant diamétralement opposés, tant qu'elle n'aura donc pas réconnu notre indépendance pleine et entière, sans aucune restriction quelconque, nous devons nous en défier, car tant qu'elle y en mettra une seule, nous devons présumer que c'est un piége qu'elle nous tend, et qui doit nous avertir de ses desseins ultérieurs contre nous ; peu nous importe donc tous les changemens qui peuvent subvenir en France ; peu nous

importe de tomber sous les coups de Bonaparte, de Louis XVIII ou des ex-colons, c'est toujours tomber sous les coups des français ! Qui est-ce donc qui nous ont assaillis par cent mille bayonnettes en 1802, ne sont-ce pas les français ? Les ex-colons sont à la vérité les principaux instigateurs et les artisans de nos maux, mais les ex-colons seuls, sans l'appui du gouvernement et du peuple français, peuvent-ils nous attaquer ? et plût à Dieu, que ce ne fut qu'eux seuls que l'on voulut jeter sur nos plages, nous en aurions bientôt fait raison.

C'est donc de la France elle-même, que nous devons nous défier, nous ne pouvons trop le répéter, si nous voulons conserver notre existence politique, et ne pas nous exposer à être effacés, nous ne disons pas du rang des peuples, mais du nombre des vivans.

Telle est la politique d'Hayti envers la France; c'est elle-même qui nous a tracé la marche que nous devons suivre, et il est démontré, et nous démontrerons que nous ne pouvons ni la changer, ni l'altérer, ni la varier, ni nous en écarter sous peine de mort !

C'est pour avoir méconnu ces principes conservateurs de notre existence morale et

politique, que les infortunés Toussaint Louverture et J. J. Dessalines ont péri, victimes de l'astuce et de la perfidie des français ; le premier pour avoir eu une confiance aveugle en la France, et pour s'être environné de prêtres et d'ex-colons qui l'égarèrent par leurs perfides conseils ; le second pour avoir eu la faiblesse de s'entourer d'hommes vendus aux français qui le trompèrent aussi, et lui plongèrent dans le sein leur poignard assassin. La mort déplorable de ces deux chefs et leurs erreurs entraînèrent des calamités incalculables sur notre malheureuse patrie ; ils pourront néanmoins trouver des excuses aux yeux de la postérité ; l'un et l'autre n'avaient pas la même expérience que nous avons aujourd'hui ; l'un et l'autre vivaient dans un temps où la population n'était pas encore entièrement régénérée ; ils étaient environnés de piéges, de conseillers perfides et infidèles ; mais nous qui joignons l'expérience de ce qui leur est arrivé à celle que nous avons acquise, quelles excuses pourrions-nous avoir aux yeux de la postérité, si nous pouvions tomber dans les mêmes erreurs et nous laisser entraîner dans les mêmes piéges que les français nous tendent ?

D'après tout ce qui nous est arrivé, pour avoir eu confiance aux français, personne ne pourrait croire, si nous n'en avions la preuve convaincante sous les yeux, que les français comptent encore employer contre nous le même système de perfidie, de corruption et de duplicité, qu'ils ont constamment suivi contre nous ; c'est avec les mêmes élémens qu'ils ont employés pour détruire le gouverneur Toussaint et l'empereur Dessalines, pour allumer la guerre civile et nous faire détruire les uns par les autres ; c'est avec ces mêmes élémens, disons-nous, que le Borgne de Boigne a recomposé son nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue.

Après avoir achevé de poser les bases de son édifice, semblable à satan qui admirait la profondeur de son génie infernal, lorsqu'il eût réussi de plonger l'homme dans l'abîme du péché et de la mort, le Borgne se complait à examiner la profondeur de son ouvrage ; dans son délire colonial, il croit déjà nous tenir dans ses filets ; il s'abreuve de notre sang et il savoure d'avance et à long trait le plaisir de la vengeance !

Aveuglé complètement par les passions qui

le dominent, il oublie qu'il écrit son livre pour nous persuader, il oublie que son livre sera le sujet de notre méditation, qu'il sera lu et discuté; son orgueil et sa vanité l'emportent; il oublie que ses desséins ténébreux doivent être couverts d'un voile impénétrable; il croit ne parler qu'aux ex-colons, et il s'adresse à nous; il veut les persuader, et il nous étale ses secrets, ses plans machiavéliques, avec une franchise, une bonhommie inconcevables !

Après nous avoir bien enveloppés dans son imagination, en plaçant les français dans un territoire entre la Grande-Rivière et l'Artibonite, à la Tortue, au Môle, à la Gonave et aux Cayes St-Louis, après avoir installé sa compagnie de commerce dans tous ses droits et prérogatifs, il se recueille pour contempler les efforts et les résultats de son génie; tantôt il croit n'en avoir pas assez dit pour être bien compris par les ex-colons, tantôt il craint d'en avoir trop dit pour être compris par nous; il devient prolixte et diffus, et pour se retirer entièrement d'affaire, il va chercher dans le lointain un exemple pour appuyer sa conclusion. *Nous y ajouterons*, (dit-il) *cette observation que*

la France se trouverait à l'égard de St-Domingue, dans la même situation que l'Angleterre à l'égard des états dans l'Inde, dont elle reconnaît les gouvernemens aux mêmes conditions, et que la compagnie est chargée de maintenir.

Ce n'était pas assez pour M. de Boigne, de nous avoir placés dans cette hypothèse; il s'est donné la peine d'entrer dans des détails qui nous éclairent encore mieux, car il n'est pas donné à tout le monde de connaître l'histoire des Nababs de l'Inde.

Il nous dit que le commerce ne peut avoir ni le desir, ni la faculté de s'étendre dans le pays ou de le troubler; et à la page suivante, il nous dit que le commerce fera naître entre les deux gouvernemens *une rivalité salutaire*, qui retournera aux biens et à l'avantage de tous; il nous dit comme le Nord doit être principalement le théâtre de la guerre, l'île de la Tortue devient importante par sa salubrité, pour les établissemens des hôpitaux militaires; il nous dit comme la corruption doit partir du centre pour se répandre dans les extrêmités, que l'île de la Gonave sera un dépôt de denrées et de marchandises; c'est de ce point que doit par-

tir les draps et galons français, les tulles et les soieries de Lyon, les provisions de Bordeaux et de Marseille.

Il nous dit que les ports du Môle et des Cayes St-Louis sont nécessaires pour recevoir les escadres françaises, pour agglomérer tous les élémens de destruction, de perfidies et de corruption, qu'ils comptent faire usage contre nous ; il nous dit, tandis que nous serons attaqués de front sur toute l'étendue de nos côtes, les Français placés dans la portion de territoire, entre la Grande-Rivière et l'Artibonite, tomberont sur nos derrières avec tous les élémens de destruction, qu'ils auraient aussi agglomérés dans cette partie.

Après nous avoir dit plusieurs fois, que la séparation du pays en deux gouvernemens n'était pas un mal, que si cela n'était pas, qu'il faudrait l'effectuer, pour affaiblir nos forces et rompre l'unité; il nous dit encore, de crainte de n'avoir pas été assez bien compris, *la désignation en gouvernement Haytien et en gouvernement Colombien, de la partie française de St-Domingue, n'est pas seulement un objet de convenance, mais cette qualification*

est

est encore politique. Elle forme une division préférable à celle qui existe entre les deux parties du territoire : elle classe mieux ces gouvernemens, distingués jusqu'à présent par celui des nègres dans le Nord, et des mulatres dans le Sud.

C'est avec ces puérilités, ces épithètes injurieuses, que nos ennemis comptent de nous diviser, quelle différence peut-il exister entre un homme du Nord, de l'Ouest ou du Sud?

M. le Borgne de Boigne, après s'être donné toutes les peines imaginables, pour prouver la bonté et l'efficacité de son plan, après avoir tout arrêté, tout combiné, tout discuté, pour en venir à l'exécution, se srouve placé à peu près dans la même position que les rats l'étaient dans le conseil qu'ils tinrent contre Raminagrobis, lorsqu'il fut question de lui attacher le grelot.

Il ne voit pas d'autres moyens pour pouvoir nous approcher, qu'une déclaration du roi de France sur le sort des personnes, qui lève toutes les incertitudes, et ôte tout prétexte aux ambitions comme aux frayeurs; *sujets du Roi,* (dit-il) *les habitans de St-Domingue*

ne peuvent avoir un état civil et politique que par la volonté du roi de France.

Cette déclaration est l'unique moyen de pouvoir pénétrer jusqu'à nous, suivant M. de Boigne; car, comment pourrait-on nous approcher avec une déclaration à la main qui établirait l'esclavage ? cela serait trop inconséquent et impossible ; au lieu que la déclaration du roi de France, ne serait que le pendant de la proclamation du Premier Consul, où il nous disait, vous êtes tous égaux, tous frères devant Dieu et devant la République; tandis que le rétablissement de l'esclavage avait été resolu; il en serait de même de cette déclaration de Louis XVIII; n'avons nous pas déjà sous les yeux un échantillon du savoir faire de son Cabinet, dans les instructions de M. Malouet, ministre de la marine et des colonies à ses trois émissaires.

Hommes de bonne foi ! dites-nous, peut-on traiter avec un pareil gouvernement ? Quelle foi, quelle sûreté peut-on y avoir ?

Cette déclaration du roi de France, ne serait-elle pas de la dernière impudence ? Ne jouissons-nous pas de nos droits civils et politiques ? Ne les avons nous pas conquis à la pointe de

nos épées ? Nous tenons ces droits du Roi que nous avons choisi et nommé pour régner sur nous ; les sujets du roi d'Hayti, ne sont pas les sujets du roi de France, et ils ne le seront jamais. Si le Roi des français est si disposé à faire des concessions libérales, comme nous le représente M. de Boigne, que ne commence-t-il par donner un état civil et politique aux infortunés esclaves de ses colonies, qui gémissent sous le joug de l'esclavage ; ceux-là en ont plus de besoin que nous, nous qui n'avons besoin de rien, nous qui possédons déjà plus qu'il est en son pouvoir de nous donner ; et en effet, que peut-il nous donner que nous ne possédions pas déjà ? la liberté, nous l'avons ? l'indépendance, ne sommes-nous pas maîtres absolus de notre territoire ? Mais qui donc ne découvre pas les motifs qui nécessiteraient cette déclaration du roi de France ? On avait voulu égarer le pasteur du troupeau, pour pouvoir égorger plus aisément les brebis ; maintenant on veut égarer les brebis du pasteur, pour les égorger pareillement ; on avait voulu séduire les chefs, les gagner par des promesses fallacieuses, ou les intimider par d'odieuses menaces, pour

les porter à livrer leurs concitoyens et leurs frères dans les chaînes de l'esclavage ; on s'est trompé ; on a rencontré dans le Roi d'Hayti la voute d'acier, un chef incorruptible, que rien au monde ne peut séduire, ni tromper, et que l'on n'intimidera jamais ; maintenant c'est au peuple à qui l'on veut s'adresser, pour parvenir au même but, sa destruction ou le rétablissement de l'esclavage ; ils ne réussiront pas plus dans ce dernier moyen que dans le premier ; ils ne trouveront, comme à la première fois, que la honte et l'infamie, et une ruine totale, s'ils osent rien tenter contre notre liberté et notre indépendance ! Ils s'étaient abusés, ils croyaient qu'à Hayti le peuple imbécile et ignorant se laissait conduire aveuglément par ses chefs, ils se sont donc premièrement adressé aux chefs, ayant échoué de ce côté, ils veulent maintenant s'adresser au peuple, mais nous pouvons les prédire qu'ils ne réussiront pas mieux !

Le peuple d'Hayti bon et docile se laisse conduire tranquillement par ses chefs, lorsqu'il est persuadé que ses chefs ne le dirigent que dans le sens de ses vrais intérêts ; mais s'il pouvait exister un chef qui oserait conce-

voir la pensée d'attenter à ses droits, à sa liberté et à son indépendance, aussitôt que le peuple s'en serait aperçu, ce chef, si puissant qu'il pourrait être, serait immolé à la sûreté générale; rien ne pourrait le sauver de la fureur et de la juste vengeance du peuple! Ce peuple qui ne peut être trompé, ni livré par ses chefs, ira-t-il de lui-même se livrer au joug des tyrans et de l'esclavage? Voilà cependant ce que prétendent les français, et voilà ce que l'auteur du nouveau système de colonisation a voulu prouver.

Peuple haytien! peuple de frères! ne vous désunissez jamais, de votre union dépend votre salut! S'il pouvait se trouver un haytien parmi vous assez indigne de ce nom, qui pourrait vous conseiller de vous désunir, considérez-le comme un français, comme votre plus mortel et votre plus implacable ennemi! Que dis-je? considérez-le comme un insensé; il ne s'aime pas lui-même; il est son propre bourreau: *le Roi et la Patrie!* voilà votre devise; à ces noms sacrés, ralliez-vous, ne formez qu'un seul et même faisceau de vos armes contre les français! méprisez toutes ces dénominations injurieuses de gouvernement

Colombien que nos ennemis ont inventé, pour nous diviser ; méprisez ces épithètes injurieuses de *nègres* du Nord et de *mulâtres* du Sud, qu'ils nous donnent ; ne sommes-nous pas tous des haytiens, tous du même pays, de la même origine ? Peut-il exister aucune distinction, aucune cause de division parmi nous ? N'avons-nous pas été tous malheureux, tous victimes, tous infortunés ? N'avons-nous pas les mêmes intérêts, les mêmes droits, la même patrie à défendre ? N'avons-nous pas les mêmes dangers à partager, les mêmes lauriers à cueillir ? Le même sort ne nous attend-il pas ? Ne sommes-nous pas tous frères, tous parens, tous amis ? Ne faut-il pas que nous soyons tous libres et indépendans, ou que nous périssions tous les armes à la main sur le champ de bataille ? Notre cause, nos droits, notre territoire, ne sont-ils pas une et indivisible ? N'ayons donc toujours qu'un seul but, qu'une seule et même volonté ; n'ayons qu'un seul régulateur, pour nous guider, *le Roi et la Patrie !*

Quel espoir ne devons-nous pas avoir, lorsque nous avons un Souverain aussi digne,

aussi capable de régner sur nous ? lorsque nous voyons dans S. A. R. le Prince Royal d'Hayti, le digne héritier de son trône et de ses vertus ; lorsque nous voyons ce jeune Prince doué des qualités les plus éminentes, enflammé du plus pur amour de la patrie, pouvons-nous ne pas nous livrer aux plus flatteuses espérances ; pouvons-nous redouter les rugissemens de nos ennemis ?

Nous serions heureux de nous voir arriver à la fin de nos réflexions ; plus d'une fois nous avons senti que nos facultés étaient comprimées par l'excès de notre indignation ; plus d'une fois nous avons voulu briser la plume et déchirer en lambeaux le livre de le Borgne de Boigne, de cet homme exécrable ; nous ne pouvons cependant encore l'abandonner sans donner à nos lecteurs une juste idée jusqu'où peut aller l'impudence de cet homme immoral qui renonce à tous sentimens humains, pour ne suivre que la voie de ses passions !

Voici le discours que M. le Borgne prête à nos chefs, s'ils refusaient d'accepter les conditions que la France veut nous imposer ; une voix secrète, dit-il, leur dirait :

« Quelque titre que nous prenions, quel-

» que soit le pouvoir dont nous jouissons, qui
» sommes-nous? Des esclaves ou des affran-
» chis, considérés comme des insurgés et des
» rebelles. Quel droit avons-nous sur le pays
» dont nous usurpons la possession? Le plus
» grand nombre d'entre-nous est né sur les
» plages africaines; la force et les circons-
» tances du moment nous y maintiennent
» comme les maîtres. Mais cet appui menace
» ruine: nous pouvons en être écrasés. Tels
» sont les auspices sous lesquels nous vivons.
» Aujourd'hui nous régnons: demain, peut-
» être, notre front se courbera de nouveau
» sous le joug de l'esclavage. Nous rentrerons
» dans notre premier état, ou nous disparaî-
» trons. Ces réflexions sont accablantes. La
» foudre frappe le chêne audacieux : elle
» respecte l'humble et flexible roseau.

» Notre rebellion a été traitée avec trop d'in-
» dulgence pour croire qu'elle soit sincère. Ce
» sentiment, d'ailleurs, nous serait-il per-
» sonnel? Ne dépendrait-il pas d'autres inté-
» rêts? La cause qui l'a fait naître existe-t-elle
» encore?

» Inconnus aux diverses puissances des deux

« Mondes,

» Mondes, étrangers à toutes, et par notre
» sang, et par le droit qui leur a transmis le
» pouvoir, nous n'avons aucuns rapports avec
» elles. Que pouvons-nous en attendre? Elles
» n'ont souffert notre usurpation qu'en atten-
» dant l'occasion de nous en punir. Ce temps
» est arrivé. L'Europe respire, alors que nous
» la bravons encore! Notre sort est dans nos
» mains; hâtons-nous de l'assurer. La France
» va sonner l'alarme contre nous. Au milieu
» de ses longues et cruelles agitations, elle
» ne nous a pas perdus de vue. Entraînée au
» loin par l'éclat trompeur des conquêtes, ses
» revers lui ont appris que la gloire a des
» bornes, que la modération et la justice n'en
» connaissent point. Semblable à un volcan,
» elle a fait une éruption terrible. La Provi-
« dence le referme: elle en a éteint les feux.
» Imitons l'exemple de cette nation! Asso-
» cions, lions encore nos destinées à ses des-
» tinées toujours glorieuses. Elle aurait dû
» périr, si elle n'était impérissable. La France
» rentre dans ses limites; elle concentre sa
» force: plus sagement dirigée, elle en
» devient plus puissante. Un Roi qui lui est

» cher veille sur elle. Tout ce qu'il a promis
» a eté réalisé : elle est libre enfin. Comme à
» des sujets appartenant à la même patrie, il
» nous tend les bras ; il nous embrasse dans
» la même sollicitude. N'hésitons plus dans
» le parti que nous avons à prendre.

» Recevons avec respect les conditions qui
» nous sont faites. Soumettons-nous-y avec
» reconnaissance, et même à de moins géné-
» reuses, si elles nous étaient imposées. Elles
» sont dictées par la magnanimité la plus écla-
» tante. Si le Roi veut nous reconnaître ; s'il
» daigne nous investir d'une autorité légale,
» qui ne peut émaner que de sa puissance,
» dès ce moment notre sort change comme
» par enchantement : nous prenons place,
» comme vassaux et tributaires de Louis
» XVIII, au nombre des Gouvernemens
» tranquilles et paisibles.

» Quelle plus belle destinée pouvions-nous
» espérer ! A quoi oserions-nous prétendre !
» Saisissons donc cette occasion de légitimer
» notre existence politique, et d'en éloigner
« les dangers et les alarmes qui l'environnent
« sans cesse !

» Nous montrerions-nous insensibles à

» tant de générosité ? Alors, rien ne pouvant
» nous toucher, la France n'a plus de mena-
» gement à garder envers nous. Les colonies
» sont le domaine naturel du commerce euro-
» péen : la compagnie qu'il forme nous présente
» toute la sécurité que nous pouvons désirer.
» Si nous la repoussons, le corps de troupes
» dont elle dispose peut n'être que l'avant-
» garde de l'armée qu'elle lèvera contre nous,
» sans être à charge au Gouvernement.

» Cette multitude d'hommes que nous
» tenons dans notre dépendance, plutôt sub-
» juguée que soumise, dont le sort n'a changé
» que de nom, et que nous avons aggravé au
» lieu de l'adoucir, tenant aujourd'hui une
» existence certaine, irrévocable, du Roi, va
» nous abandonner : elle passera du côté de
» la justice et des bienfaits »

Va monstre exécrable ! va porter ailleurs tes conseils, ta justice et tes bienfaits ; c'est avec un pareil langage que les tiens nous ont déjà apporté le pillage, l'incendie, la peste, la mort et l'esclavage ! Pense-tu donc que le souvenir des crimes et des cruautés de tous genres que tes compatriotes ont exercés sur nous soient totalement effacés de notre mémoire ?

Pense-tu donc que nous avons oublié toutes les perfidies que nous avons éprouvées, tous les piéges qui nous ont été tendus, pour oser nous tenir de semblable discours ? Parce que nous sommes noirs, parce que nous avons été esclaves, pense-tu donc que nous sommes privés de cet instinct que les animaux ont pour leur conservation, pour pouvoir prêter l'oreille au langage d'un français ? Nous sommes, dis-tu, des esclaves et des affranchis, considérés comme des insurgés et des rebelles ? Dis donc plutôt des hommes libres et indépendans; si nous avons été esclaves des tyrans, cette idée loin de nous humilier doit nous enorgueillir ; nous ne l'avons pas été par notre propre faute, mais par l'injustice et la perversité des tiens ; c'est à la pointe de nos épées, que nous avons révendiqué nos droits ; et nous avons lavé dans leur sang odieux les souillures de l'esclavage ! c'est une honte en effet, c'est une ignominie, c'est une tâche ineffaçable, que de cesser d'être libres, pour redevenir esclaves ; mais depuis quand donc ne serait-il pas glorieux de cesser d'être esclaves pour devenir libres ? Va porter ailleurs tes leçons et tes menaces ! Nous rentrerons,

dis-tu, dans notre premier état ou nous disparaîtrons ; ces réflexions n'ont rien d'accablantes pour nous ; il y a long-temps qu'elles sont faites, et notre choix n'est pas douteux, nous pouvons cesser d'être ; mais nous ne pouvons cesser d'être libres et indépendans ! La foudre dis-tu, frappe le chêne audacieux ; elle respecte l'humble et flexible roseau : eh bien ! lance donc ta foudre sur le chêne audacieux, ou bien joue toi-même le rôle de l'humble et flexible roseau ; il est vil et rampant, il te convient !

Il nous tardait de finir, nous nous sentons soulagés d'un poids énorme, l'âme est flétri ; le courage est abattu, quand l'homme se voit placé au milieu d'un océan de maux, de préjugés et d'injustices !

Quand donc la France cessera d'exercer contre nous une tyrannie aussi inouie, une persécution aussi horrible et aussi scandaleuse ?

Quand donc les écrivains français cesseront de blasphémer le nom auguste de l'Europe, pour nous insulter et nous faire les plus odieuses menaces ? N'avons-nous pas aussi des droits à la sollicitude de l'Europe ? Est-il un événement qui soit plus digne de fixer son

attention, d'attirer la méditation du philosophe et l'admiration de tous les hommes que l'histoire de notre régénération, qui réhabilite l'espèce humaine dans ses droits, qui démontre matériellement la possibilité de civiliser l'Afrique, et que tout le genre humain est susceptible de parvenir au plus haut degré de civilisation et de bonheur ? (1)

Si le bonheur de l'espèce humaine en général, doit émouvoir le cœur des hommes et faire taire la voix des passions et des préjugés, au lieu de nous opposer tous les obstacles imaginables, de comprimer tous nos efforts, pour

---

(1) Si nous n'étions pressés et dans la nécessité d'abréger nos réflexions, nous aurions pu jeter nos idées sur la civilisation de l'Afrique.

Nous croyons qu'elle ne peut être civilisée, que par la conquête faite en vue de civilisation, et non de la manière barbare que les espagnols, les portugais, ce sont rendus maîtres des deux Indes; il faut des moyens puissans pour changer les mœurs, détruire les usages et les préjugés établis; parlez à des hommes qui ne peuvent vous entendre c'est prêcher dans le désert; on ne peut persuader des hommes qui ne peuvent être persuadés, il faut avoir reçu des lumières pour cela; sans les conquêtes des romains, les germains, les gaulois, les bretons, seraient peut-être encore des barbares ! les romains eux-mêmes n'ont été civilisés que par les grecs, et ces derniers ne l'ont été que par les égyptiens !

nous empêcher d'étendre et de perfectionner notre état social, au lieu de nous poursuivre et de nous inquiéter avec autant d'acharnement, le monde entier ne devrait-il pas être intéressé à nous tendre une main secourable ? Que demandons-nous donc, que l'on ne puisse nous l'accorder, la liberté, l'indépendance et la paix ?

La liberté, le patrimoine universel de tous les hommes, que nous avons reçu du ciel; l'indépendance que nous avons justement acquise, qui nous a coûté des torrens de sang et de sacrifices ! la paix que nous méritons de jouir, après vingt-cinq ans de guerre, de troubles et de combats, la paix que nous demandons pour pouvoir nous livrer avec sécurité à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux arts et aux sciences !

C'est lorsque les trônes de l'Europe sont occupés par des Souverains magnanimes et éclairés, qui sont environnés d'hommes célèbres par leur sagesse, leurs lumières et leur philantropie, que nous osons élever notre voix; nous espérons qu'ils ne seront pas insensibles, et qu'ils daigneront jeter sur le peuple haytien un regard de bonté, de protection et de bienveillance. Et vous mes frères, hommes

régénérés, rendons mille actions de grâces au maître de l'univers, pour nous avoir retiré de l'état d'esclavage, d'ignorance et de barbarie, pour nous rendre à l'état de civilisation et au bonheur! rendons nous dignes de ces bienfaits inapréciables, en faisant de plus en plus un noble et digne usage de notre liberté et de notre indépendance!

P. S. Nous imprimons à la fin de cet ouvrage plusieurs pièces officielles, qui feront connaître à nos lecteurs étrangers, quel est l'esprit public à Hayti. Ces pièces authentiques appuyent nos assertions de preuves incontestables.

ACTE

ACTE DE L'INDÉPENDANCE D'HAYTI.

LIBERTÉ, OU LA MORT.

ARMÉE INDIGÈNE.

AUJOURD'HUI premier Janvier, mil huit cent quatre, le Général en Chef de l'armée Indigène, accompagné des Généraux, Chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du Pays.

Après avoir fait connaitre aux Généraux assemblés, ses véritables intentions, d'assurer à jamais aux Indigènes d'Hayti, un Gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude; ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux Puissances Étrangères, la résolution de rendre le Pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île; et après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des Généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance.

Les Généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré *à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.*

Fait aux Gonaïves, ce premier Janvier 1804 et le premier jour de l'indépendance d'Hayti.

Signés, DESSALINES, Général en Chef; Christophe, Pétion, Clervaux, Geffrard, Vernet, Gabart, *Généraux de Division;* P. Romain, E. Gérin, F. Capoix, Daut, Jean-Louis-François, Ferou, Cangé, L. Bazelais, Magloire Ambroise, J. J. Herne, Toussaint Brave, Yayou, *Généraux de Brigade;* Bonnet, F. Papalier, Morelly, Chevallier, Marion. *Adjudans-Généraux;* Magny, Roux, *Chefs de Brigade;* Chareron, B. Loret, Quené, Marcajoux, Dupuy, Carbonne, Diaquoi aîné, J. Raphaël, Malet, Derenoncourt, *Officiers de l'armée*, et Boisrond Tonnerre, *Secrétaire.*

LE GÉNÉRAL EN CHEF,

AU PEUPLE D'HAYTI.

CITOYENS,

CE n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour-à-tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux; il faut

par un dernier acte d'autorité nationale, assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vu naître; il faut ravir au gouvernement inhumain qui tient depuis long-temps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir; il faut enfin vivre indépendant ou mourir.

Indépendance, ou la mort..... que ces mots sacrés nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion.

Citoyens, mes Compatriotes, j'ai rassemblé dans ce jour solemnel ces militaires courageux, qui, à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté, ont prodigué leur sang pour la sauver; ces Généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie, n'ont point encore assez fait pour votre bonheur..... le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare; nos lois, nos mœurs, nos villes, tout encore porte l'empreinte française; que dis-je, il existe des français dans notre île, et vous vous croyez libres et indépendans de cette République qui a combattu toutes les nations, il est vrai; mais qui n'a jamais vaincu celles qui ont voulu être libres.

Eh quoi! victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence; vaincus, non par des armées françaises, mais par la pipeuse éloquence des proclamations de leurs agens; quand nous lasserons-nous de respirer le même air qu'eux? Qu'avons-nous de commun avec ce peuple bourreau? Sa cruauté comparée à notre patiente modération; sa couleur à la nôtre, l'étendue des mers qui nous

séparent, notre climat vengeur nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais, et que s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens Indigènes, hommes, femmes, filles et enfans, portez vos regards sur toutes les parties de cette île, cherchez-y, vous vos épouses, vous vos maris, vous vos frères, vous vos sœurs; que dis-je, cherchez-y vos enfans, vos enfans à la mamelle? Que sont-ils devenus..... Je frémis de le dire..... la proie de ces vautours. Au lieu de ces victimes intéressantes, votre œil consterné n'apperçoit que leurs assassins: que les tigres dégoutant encore de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre coupable lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour appaiser leurs mânes; songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie; descendrez-vous dans leurs tombes, sans les avoir vengés? Non, leurs ossemens repousseraient les vôtres.

Et vous hommes précieux, Généraux intrépides qui, insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté en lui prodiguant tout votre sang; sachez que vous n'avez rien fait, si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté, et jaloux de la maintenir; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore: commençons par les français..... Qu'ils

frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort, quiconque né français, souillerait de son pied sacrilége le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes, imitons l'enfant qui grandit : son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous ! quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux ? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves ! . . . . laissons aux français cette épithète qualificative; ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces, imitons ces peuples qui, portant leurs sollicitudes jusques sur l'avenir et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préférés être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Gardons-nous cependant que l'esprit de prosélitisme ne détruise notre ouvrage ; laissons en paix respirer nos voisins, qu'ils vivent paisiblement sous l'égide des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boutes-feu révolutionnaires, nous érigeant en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent, elles n'ont point, comme celles que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitans; ils n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège.

Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui

nous ont détruit; elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité.

Paix à nos voisins, mais anathême au nom français, haine éternelle à la France: voilà notre cri.

Indigènes d'Hayti ! mon heureuse destinée me reservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez: j'ai veillé, combattu, quelquefois seul; et si jai été assez heureux que de remettre en vos mains le dépôt sacré qus vous m'avez confié, songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité, vos Chefs, que j'assemble ici, et moi-même nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux, et vous Chefs, réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays, le jour est arrivé, ce jour qui doit éterniser notre gloire, notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi nous un cœur tiède, qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir.

Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de notre pays.

Et toi, peuple trop long-tems infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens-toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre lesquels

tu luttais depuis quatorze ans ; rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense, parens, enfans, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté ; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître ; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois que le génie qui veille à tes destins me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats.

Mais loin de moi cette affreuse idée ; tu seras le soutien de la liberté que tu chéris, l'appui du Chef qui te commande.

Prête donc entre ses mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug. Jure enfin, de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

Fait au quartier-général des Gonaïves, le premier Janvier, 1804, l'an 1er de l'indépendance,

Signé, J. J. DESSALINES.

AU NOM DU PEUPLE D'HAYTI.

NOUS Généraux et Chefs des Armées de l'île d'Hayti, pénétrés de reconnaissance des bienfaits que nous avons éprouvés du Général en Chef, Jean-Jacques Dessalines, le protecteur de la liberté, dont joui le peuple.

Au nom de la liberté, au nom de l'indépendance,

au nom du peuple qu'il a rendu heureux, nous le proclamons Gouverneur-Général, à vie, d'Hayti; nous jurons d'obéir aveuglément aux Lois émanées de son autorité, la seule que nous reconnaîtrons: nous lui donnons le droit de faire la paix, la guerre et de nommer son successeur.

Fait au Quartier-Général des Gonaïves, ce 1er Janvier 1804, et le premier jour de l'indépendance.

Signés, Gabart, P. Romain, J. Herne, Capoix, Christophe, Geffrard, E. Gerin, Vernet, Pétion, Clervaux, Jean-Louis François, Cangé, Ferou, Yayou, Toussaint Brave, Magloire Ambroise, Louis Bazelais.

Résolution du Conseil Général de la Nation et la Réponse du Roi, lors de l'arrivée des Émissaires français Dauxion Lavaysse, Médina et Dravermann.

ADRESSE AU ROI,

SIRE,

C'est en vain que l'on chercherait dans les annales des nations l'exemple d'une ouverture de paix entrepris sous de plus affreux auspices, et accompagné de circonstances aussi déshonorantes que celle entamée par le général français Dauxion Lavaysse, au nom et comme agent de Sa Majesté Louis XVIII.

Les

Les peuples, les souverains, les individus même en particulier, ont des droits qui sont respectés parmi les nations les plus barbares; et il n'est point permis à qui que ce soit de les enfreindre; mais si les hommes en général sont convenus de respecter ces droits, consacrés par l'usage et l'honnêteté publics, combien à plus fortes raison, est-il odieux que l'envoyé d'un roi, d'un peuple éclairé, ait osé violer ouvertement ces droits sacrés ?

Quoi ! les plus abominables des tyrans, quand ils ont voulu opprimer les peuples, en leur imposant le joug de la tyrannie, ont employé des moyens perfides et ont couvert de quelques prétextes spécieux leurs criminelles entreprises (parce qu'ils n'osaient violer ouvertement ces droits des peuples); mais l'envoyé du roi des français a tout violé impudemment ; il a fait la plus cruelle injure qu'il soit possible de faire à un peuple libre, en lui proposant cette abominable alternative d'opter entre l'esclavage et la mort. A qui ce vil Agent ose-t-il s'adresser pour manifester les intentions atroces de son gouvernement ? C'est à Votre Majesté, au vainqueur des français, au défenseur de la liberté et de l'indépendance ! A vous Sire, qui avez consacré votre vie entière au maintien et à la défense des droits indestructibles et éternels de l'homme ! A Votre Majesté qui a toujours eu pour règle de sa conduite et de ses actions, l'honneur et la gloire du peuple haytien ! On ose vous proposer de descendre d'un trône où vous avez été placé par l'amour et la grati-

tude de vos concitoyens ! O comble d'audace et d'infamie ! On ose soupçonner votre grande âme d'une insigne perfidie ! . . . A qui ose-t-on parler de *maître* et *d'esclave* ? A nous, à un peuple libre et indépendant ; à des guerriers couverts de nobles cicatrices gagnées au champ d'honneur, qui ont détruit jusques dans ses dernières racines l'arbre antique des préjugés et de l'esclavage, à ces guerriers qui dans mille combats ont fait mordre la poussière à ces barbares colons dont les restes échappés à notre juste vengeance osent encore parler de rasseoir ici leur régime abhorré, que nous avons proscrit à jamais ! Non, jamais il n'existera de maître ni d'esclave à Hayti !

Votre Majesté se serait-elle attendue à un tel excès d'indignité de la part d'un souverain que la renommée s'est plue à nous présenter comme un roi sage, bon et vertueux, instruit à l'école de l'adversité, ennemi des préjugés illibéraux, enfin juste et humain? Que la renommée est mensongère, Sire, s'il faut comparer les effets avec ce qu'elle devance tant de fois ? La première ouverture de paix, les premières paroles de conciliation qui nous sont adressées au nom de ce prince, dont nous nous étions formés une si grande idée, sont des insultes, des outrages sanglans ; on ose proposer à des hommes libres depuis vingt-cinq ans, qui ont encore les armes à la main, de les déposer pour reprendre les chaînes de l'ignominie et d'un barbare esclavage ! En nous insinuant ces horreurs, on les couvre du prétexte spécieux de paroles de paix et de réconciliation !

On enveloppe le poignard de la trahison et de la perfidie sous le manteau honorable et séduisant des sentimens libéraux de justice et d'humanité du monarque des français à notre égard ! Mais soudain, ce vil agent, ce monstre antropophage changeant de langage, prenant le ton et le caractère atroce de son odieuse mission, nous menace d'anéantir notre race, et de la substituer par une autre ! Quelle justice ! quelle libéralité ! quelle humanité !

A cette dernière démarche des français, Sire, tout ne nous démontre-t-il pas que la cause des haytiens est séparée de celle des autres peuples ? En effet ! à quel peuple ! à quel souverain aurait-on osé proposer des conditions aussi viles que déshonorantes ? Ils nous méprisent, ils nous croyent stupides au point de supposer que nous sommes privés même de cet instinct, qu'ont les animaux pour leur propre conservation ; quel délire ! quel excès d'audace ! d'oser nous proposer de nous livrer aux français, de nous soumettre à leur odieuse domination ! Serait-ce pour les bienfaits que nous en avons reçu que nous reprendrions les chaînes de la servitude ? Serait-ce pour un souverain qui nous est tout à fait étranger, que nous ne connaissons pas, qui n'a jamais rien fait pour nous, au nom duquel on vient nous outrager que nous irions changer de maître ? Serait-ce enfin, pour être de nouveau livrés aux tortures et aux chiens à dévorer, que nous renoncerions au fruit de vingi-cinq ans de combats et de sang répandu ? Qu'avons-nous donc encore de commun avec ce peuple ? N'avons-nous pas brisé tous les liens qui pouvaient nous unir à lui ?

Nous avons changé de nom, de vie, de mœurs, nous ne ressemblons en rien aux français; à ce peuple qui n'a cessé de nous persécuter et que nous abhorrons. Pourquoi donc notre sort serait-il d'être condammé à gémir sous sa tyrannique oppression?

Ces barbares, ils osent nous mépriser! Ils croyent que nous sommes indignes des bienfaits de la liberté et de l'indépendance! Ils croyent que nous ne sommes pas susceptibles de ces sentimens sublimes, de ces élans généreux qui forment les héros et rendent les hommes maîtres de leurs destinées; ils le croyent, mais ils se trompent! qu'ils connaissent bien peu la magnanimité, l'énergie et le courage de ce peuple qu'ils osent outrager! Nous voulons être libres et indépendans, et nous le serons en dépit des tyrans!

Ah! Si jamais notre cause est séparée de celle des autres peuples, si l'on se croit en droit de nous menacer, de nous insulter, de nous rayer du nombre des vivans, si l'injustice prévaut sur l'équité dans ce siècle de lumières, si nos tyrans enfin parvenaient à triompher de nous, du moins que la gloire du peuple haytien n'ait rien qui puisse l'égaler dans les annales des nations! Oui, nous y souscrivons, plutôt que de renoncer à la liberté et à l'indépendance, que notre race entière soye exterminée! Nous y sonscrivons; mais avant que le français puisse asseoir ici sa puissance, qu'Hayti devienne un vaste désert, que nos villes, nos manufactures, nos maisons, soyent la proie des flammes; que chacun de nous multiplie ses forces, redouble son énergie et son courage, en immolant dans sa juste fureur, des milliers de ces tigres

altérés de notre sang. Qu'Hayti ne représente qu'un monceau de ruines, que les regards effrayés ne rencontrent que l'aspect de la mort, de la destruction et de la vengeance ! Que la postérité dise, en voyant ces débris : *Ici il existait un peuple libre et généreux, des tyrans ont voulu lui ravir sa liberté, il a préféré cesser d'exister !...* La postérité applaudira à cet acte de magnanimité. Hé ! quel est le mortel assez peu généreux qui nous refuserait son admiration, son estime et ses vœux ?

Dans les guerres politiques, entre états policés, les armées combattent et les peuples vivent en paix; mais dans une guerre d'extermination, comme celle dont on ose nous menacer, lorsqu'il s'agit de défendre ses foyers, les tombeaux de ses pères, sa liberté et son indépendance, que dis-je ? son existence, celle de ses femmes et de ses enfans, la guerre est d'homme à homme; les femmes, les adolescens sont en guerre; tout est en armes, tout le mal que nous pourrons faire à notre ennemi est un devoir sacré; tous les moyens de destruction nous serons légitimes; nous ferons revivre ces exemples terribles de l'exaspération des peuples qui ont épouvanté la terre !..... La postérité en frémira d'horreur; mais loin de nous blâmer, elle ne les imputera qu'à la perversité du siècle, aux tyrans et à la nécessité !..... Mais non, cela ne sera pas, cela est impossible ! Hayti est invincible, et la justice de sa cause la fera triompher de tous les obstacles ! Non, jamais cette exécrable entreprise aura lieu, il y va de l'honneur, de la gloire des souverains et des peuples de l'Europe; et la Grande-Bre-

tagne, *cette libératrice du monde*, empêchera une pareille abomination !

Sire, l'insulte faite au peuple haytien et à son souverain, l'outrage particulier fait à l'auguste personne de Votre Majesté, rejaillit sur nous individuellement et sur la nation entière; dans notre juste indignation, s'il nous était possible, la vengeance eût égalé l'offense.

Le conseil pénétré des grandes choses que Votre Majesté a faites pour le bonheur et la gloire du peuple haytien, a l'honneur de présenter à Votre Majesté, au nom de ce peuple brave et généreux, sa résolution de vivre libre et indépendant ou mourir, et de témoigner ses sentimens de dévouement, de fidélité et de reconnaissance à l'auguste personne de Votre Majesté et de la Famille royale; vingt-cinq ans d'expérience et de services rendus au peuple haytien, sont les sûrs garans que le bonheur et la félicité de Votre Majesté sont intimement liés au salut de tous. Notre premier mouvement est donc de crier *aux armes*, et le second de porter nos regard sur Votre Majesté à qui le peuple a confiée sa destinée; nous vous offrons unanimement, Sire, nos armes, nos vies, nos biens, pour le service de Votre Majesté, de notre patrie, de notre liberté et de notre indépendance, et nous renouvellons au pied de votre trône, ce serment sacré: *Obéissance aux Constitutions du Royaume et fidélité au Roi!*

Le conseil a accueilli cette Adresse aux acclamations de *Vive le Roi! Vive la Liberté! Indépendance ou la Mort!* A l'instant tous les membres se sont empressés de se porter au bureau pour y apposer leurs signatures.

Signés Leurs Altesses Royales, prince Noele, prince Jean. Son Altesse Sérénissime, prince de Saint-Marc. Leurs Grâces, duc de l'Anse, duc de Fort-Royal, duc de l'Artibonite, duc de l'Avancé, duc de la Marmelade, duc du Dondon. Leurs Excellences les comtes, de Vallière, d'Ouanaminthe, de Laxavon, de Cahos, de Limonade, du Trou, de Saint-Louis, du Terrier-Rouge, du Gros-Morne, de Léogane, de Richeplaine, de Terre-Neuve, de Thilorier, de Mont-Rouïs. Les Maréchaux de camp, de Barthélemy Choisy, de Jean Joseph, de L. Frégis, de Faraud, de Déville, de Chevallier, de Raymond, de Joseph Jérome.

Les barons, de Thabares, de Henry Proix, de Sicard, de Dossou, de Ferrier, de Bastien Fabien, de Cadet Antoine, de P. Poux, de C. Cap, de Bottex, de Léo, de Montpoint, de Dupuy, de Béliard, de Stanislas Latortue, de Joseph Latortue, de P. A. Charrier, de J. B. Petit, de Delon, de Vastey, de J. Dessalines, de Lucas.

Les chevaliers, de Lacroix, de Blaise, de C. Leconte, de C. Pétigny, de Dézormes, de Prézeau, de Dupin.

Les colonels, de David, de Diacoué, de Prophile, de Laurent Désir, de Dagobert, de P. Apollon, de P. François, d'André Lejeune, de Vincent Louis, de Grandmaison, de Hoban, Ignace, de J. L. Louis, P. Paul Colin, de P. Apollon, de Désobly, de R. Semblé, de T. Gabriel, de J. P. J. Baptiste, de Fidèle, de Samson, de J. Césaire, de S. L. Aléxandre, de Frontis, Lubin, de Villarceaux, L. Poux, Janitte, Daniel Carré.

Les lieutenans colonels, d'Antoine Paul, Bien-aimé Guillaume, Lubin, C. Augustin, Léonel, de Jumeau,

Christophe, de P. Hardy, Titus, de Fidèle François, de Prophète, de Ste Fleur, de Marc fils, de Nord Alexis, de Bélair, Prophète Augustin, Isidore, de César Mineur, de Manuel, d'Étienne Bazile, de Guillemote, G. Lafricain, Ulysse, Ambroise Henry, Janite, de Corasmin, Catabois, Joseph Bion, E. Guillaume, Crépin, de L. Paul, Félix, Bardette, J. B. Gabriel, de Michaux, Georges François, C. Duhart, Dossou, Chevrau Lapointe, Antoine Drouet, Monrose, Bernard, François, de Gourgues, Maret, de Titon, Célestin, Joachim, Sévère, Boreaux, Julien Pierre, Thoby, Philipe, Bigaille, de Damis, de Paul, d'Azor Elisé, de Vincent, Pérote, de Colas, A. Faraud, M. Lafleur, L. Voltaire, d'Adonis, Eustache, de Paul, de Janvier, d'Etienne, Denis, Réné, de Janite, Abrican, Félix, J. P. Colin, de Bernard, Dauphin, de Silvain Pierre, Jean-Louis, de Georges, de Pierre, de Jacquet, de P. Philippe, de Jacques, de Noel, Eugène, de P. Charles, d'Honoré André, de J. F. Champain, de Baine, Mouscardy.

Les officiers de l'administration, G. Démangles, Diaquoy, Achille, Ménard, Darmey, Auguste jeune, T. Guérinet, N. Gaulard, Brévoltaire, Gallo Birame, Dufresne, C. Warloppe.

Les conseillers, B. Lemoine, Hector, Mancelle, Guisot, Aurignac, Dubois, Jonka, Filiatre, Sommereux, Bayron, Heureaux ainé, P. Martin, Sangosse, V. Domégé, P. Joseph, Ulysse, J. Blain, Pierre Louis, Sanon Déraque, Penet, Vilton.

Les

Les lieutenans de juges, Jacques Lallemand, Corasmin, A. Tollo, Eustache Aramy, Mardy, J. Déville, J. P. Janot, J. Grégoire, J. B. Dessalines, Robert, Grandjean, J. F. Danfour, Marc pére, Guillaume Joseph, J. P. Antoine, Thomas Pierre, T. Gilbert, Pasteur Brisson, Paul Rousseau, Jean Remy, J. Gaulard, Michel Bessé, Louis Pierre, Christophe Baptiste, Joseph, Amadis, J. B. Tony, Jean Lavigne: *Suive un grand nombre de signatures.*

RÉPONSE DU ROI.

HAYTIENS!

Vos sentimens, votre généreuse résolution, sont dignes de Nous; votre Roi sera toujours digne de Vous!

Notre indignation est à son comble! qu'Hayti, dès cet instant, ne soit qu'un vaste camp; préparons-nous à combattre ces tyrans, qui nous menacent de fers, de l'esclavage et la mort.

Haytiens! l'univers entier a les yeux fixés sur nous, notre conduite doit confondre nos détracteurs et justifier l'opinion que les philantropes conçoivent de nous. Rallions-nous, n'ayons qu'un seul et même vœu, celui d'exterminer nos tyrans; du concours unanime de notre union, de nos efforts, dépendra le prompt succès de notre cause. Donnons à la postérité un grand acte de courage; combattons avec gloire: soyons effacés du rang des peuples, plutôt que de

renoncer à la liberté et à l'indépendance. Roi ! nous saurons vivre et mourir en Roi ; vous nous verrez toujours à votre tête, partager vos périls et vos dangers. S'il arrivait que nous cessassions d'être, avant d'avoir consolidé vos droits, ressouvenez-vous de nos actions ; et si nos tyrans parvenaient à mettre en dangers votre liberté et votre indépendance ; exhumez mes os, ils vous guideront en ore à la victoire, et vous feront triompher de nos implacables et éternels ennemis.

Fait et passé en conseil, le 21 Octobre 1814, an 11e de l'indépendance d'Hayti.

Signés Prince DU LIMBÉ, président

Comte DE LA TASTE, vice-président.

Comte D'ENNERY et Baron de DESSALINES, secrétaires.

ROYAUME D'HAYTI.

DÉCLARATION DU ROI

A L'arrivée Des Commissaires Français.

Plein de confiance dans la justice de notre cause et dans la légitimité de nos droits ; prenant Dieu et l'univers pour juges dans les prétentions injustes et tyranniques des français, n'ayant point de secret à garder envers notre peuple, nos intérêts étant les mêmes et liés d'une manière indissoluble, nous nous sommes faits

une impérieuse loi de traiter publiquement, et de la manière la plus solennelle, les affaires qui ont rapport à la liberté et à l'indépendance du peuple haytien.

Mûs par ces sentimens, nous avons fait publier toutes les ouvertures et toutes les propositions qui nous ont été faites de la part du cabinet français, soit directement ou indirectement.

Nous avons cru devoir nous écarter de la politique ordinaire des gouvernemens, et par notre conduite franche et loyale, nous avons exprimé nos sentimens et nous avons fait connaître notre inébranlable résolution de vivre libres et indépendans ou mourir.

C'est dans ces vues, que nous publiâmes notre Manifeste du 18 Septembre de l'année 1814, dans lequel nous exposâmes sous les yeux des souverains et des peuples, la justice de la cause et des droits du peuple haytien à la liberté et à l'indépendance !

Alors l'Europe venait d'être délivrée de l'oppression de la France. Après vingt-cinq ans de guerres, de luttes et de combats, les peuples commençaient à jouir des bienfaits de la paix; Louis XVIII venait d'être rétabli sur le trône de France par les puissances alliées; il était à présumer que sous un prince, que l'on dit éclairé et ennemi des préjugés, et qui avait éprouvé de longs malheurs, le cabinet français revenu à des principes plus humains, plus justes et plus libéraux, aurait changé son système perfide et destructeur envers le peuple haytien; il était à présumer que la France satisfaite de lier des relations commerciales avec nous, à l'instar des autres nations, aurait renoncé à vouloir subjuguer un peuple, dont elle avait déjà fait vainement

l'essai de ses forces pour pouvoir l'asservir ; il était à présumer que Sa Majesté Louis XVIII, mue par des sentimens de justice et d'humanité, aurait reconnu notre indépendance, et par cet acte de justice, réparé et effacé les maux incalculables que nous avions éprouvés des français sous le gouvernement de Bonaparte ; il était enfin à présumer que par nos constans et généreux efforts à combattre et à détruire les armées de l'oppresseur de l'Europe, qu'au rétablissement de la paix générale, nous eussions mérité de jouir de quelques avantages, puisque nous avions supportés tous les fléaux d'une guerre barbare et destructive : nos justes espérances étaient fondées sur les principes moraux, de justice et d'équité qui dirigent les souverains et les peuples éclairés de l'Europe.

Le traité de Paris se fit, et il ne fut pas question d'Hayti ; la France se réserva, et les puissances lui laissèrent le droit de conquérir St-Domingue ; et malgré la noble, généreuse et magnanime opposition du peuple et du gouvernement Britannique, pour faire renoncer la France à la traite des esclaves, elle conserva dans le traité de Paris, le privilége de faire pendant cinq ans cet odieux trafic, uniquement pour se conserver les moyens de pouvoir remplacer la population d'Hayti, dans le cas où elle l'eût détruite dans la guerre d'extermination, qu'elle avait en vue de nous faire.

Au mépris de l'acte de l'indépendance du 1er Janvier 1804, où le peuple haytien, poussé jusqu'à l'exaspération par les injustices, les cruautés et les crimes inouis des français, a déclaré à l'univers entier avoir renoncé à jamais à la France et de mourir plutôt que

de se soumettre à sa cruelle, tyrannique et injuste domination;

Au mépris de notre susdit Manifeste, où nous avons exprimé les justes motifs qui nous ont porté à proclamer notre indépendance, et la résolution où nous étions de nous ensevelir sous les ruines de notre pays, plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à nos droits politiques;

Au mépris du droit des gens, de la raison et de la morale, contre tous principes d'humanité, de justice et d'équité, le cabinet français conçut et résolut l'odieux projet de faire rentrer le peuple haytien dans toutes les horreurs de l'esclavage, dont il en était sorti, après vingt-cinq ans de combats, de luttes et de sacrifices:

L'histoire des attentats et des crimes commis sur le genre humain par les plus cruels tyrans, ne présente pas un semblable exemple; mais ce que le monde aura peine à croire, si des faits et des pièces irrécusables ne lui attestaient la vérité; à la honte de la France et du siècle éclairé où nous vivons, le cabinet de Louis XVIII n'a pas hésité d'employer les mêmes et perfides moyens qu'avait employé le cabinet de Bonaparte pour nous faire tomber dans ses piéges, afin de nous réduire dans l'esclavage; c'était dans ces perfides intentions, que le cabinet français envoya trois agens, ou plutôt disons mieux, trois émissaires, chargés de prendre les mesures préliminaires nécessaires à l'exécution de ses criminels projets, comme il est facile de s'en convaincre à la lecture des pièces officielles qui concernent ces émissaires.

Le monde entier est instruit comme s'est terminé cette mission d'espionnage et de corruption, à la honte du ministre et du gouvernement qui l'avaient ordonnée.

Dans la lettre à nous écrite par Dauxion Lavaysse, chef de cette mission, on y lit, au milieu des promesses les plus fallacieuses, les plus sanglans outrages et la menace d'exterminer le peuple haytien, et de remplacer sa population par d'autres infortunés arrachés du sein de l'Afrique, et pour pouvoir encore mieux nous intimider, nous sommes menacés de la coopération des puissances maritimes de l'Europe, si nous ne consentions à rentrer sous le joug de la France et de l'esclavage.

Fidèles à nos principes, de prendre toujours le peuple pour juge dans sa propre cause, nous avons mis les propositions des français sous les yeux du conseil général de la nation solennellement convoqué pour cet effet. La grande, noble et magnanime résolution que le peuple haytien a prise d'être exterminé jusqu'au dernier, plutôt que de renoncer à la liberté et à l'indépendance, est connue de l'Europe et de l'Amérique.

Dans cette circonstance, les nouvelles preuves de zèle, d'amour et de fidélité que nous avons reçues de nos concitoyens unanimement ont été un devoir pour nous, de contracter de nouvelles obligations, de consacrer notre vie entière pour les rendre tous libres, heureux et indépendans.

Dans la lettre écrite au général Pétion, à travers les flatteries, dont cet émissaire a comblé son complice, on y trouve la menace, au peuple haytien d'une portion de l'Ouest et du Sud, d'*être traité comme des sauvages malfaisans et traqué comme des nègres marrons.*

L'histoire jugera comment celui qui avait osé écrire une menace aussi odieuse a pu se rendre au Port-au-Prince, après l'avoir écrite, et elle jugera comment le chef à qui elle était adressée a pu accueillir, avec les plus grands égards, l'homme qui avait osé la faire!

Pendant que l'un de ces émissaires, (il faut le dire à notre honte) marchandait avec un traître les droits civils et politiques du peuple haytien au Port-au-Prince, le second se rendait en France pour apporter les premières nouvelles, et le troisième, appelé Médina, s'introduisait dans le Nord du Royaume, pour exécuter sa mission; les instructions secrètes (dont il était porteur) de M. Malouet, alors ministre de la marine et des colonies, démontrent clairement à l'univers entier quelles étaient et quelles sont les véritables intentions du cabinet français à l'égard du peuple haytien: il faut lire ces instructions pour bien se pénétrer de la politique perfide, artificieuse et abominable de ce cabinet.

On y découvre le grand plan, le plan favori du cabinet français, toujours influencé et toujours gouverné par les ex-colons, qui est de nous diviser, pour armer une partie de la population contre l'autre. Ils ne savent donc pas quelles que soient les dissentions et la différence d'opinion, qui peuvent exister entre les haytiens, qu'à la voix de la patrie ils étoufferont tous sentimens d'animosité, et qu'ils seront toujours d'accords et réunis, lorsqu'il s'agira de combattre les français; ils ne savent donc pas que toutes les promesses qui auraient pu leur être faites, par un factieux, devenaient illusoires à leur exécution, étant contre les intérêts et la volonté du peuple; ils ne savent donc pas que la

cause des haytiens des deux couleurs est une et inséparable; que leurs intérêts sont communs, liés d'une manière indissoluble; que tous embarqués sur le vaisseau de l'indépendance, il faut que nous le sauvions du naufrage ou que nous périssions avec lui; c'est donc en vain que les français font tous leurs efforts pour pouvoir nous diviser: le peuple haytien sera toujours d'accord sur ce point, de les combattre jusqu'à extinction, plutôt que de jamais se soumettre sous le joug de la France et de l'esclavage.

Nous connaissons trop bien la politique artificieuse et les intentions criminelles des français à notre égard, pour jamais tomber dans les piéges qu'ils pourraient encore nous tendre. Il nous est bien facile de nous figurer dans quel abime de maux nous nous serions plongés, si nous eussions été assez aveuglés ou assez faibles pour nous laisser éblouir par leurs promesses fallacieuses, ou nous intimider par leurs odieuses menaces: si nous avions eu le malheur ou l'imprudence d'ajouter foi au cabinet de Louis XVIII, nous aurions été victimes comme sous Bonaparte, de notre confiance et de notre aveugle crédulité. Pour se former une juste idée de ces grandes vérités, il faut lire les lettres que ces émissaires nous ont écrites, les comparer avec les instructions secrètes du ministre Malouet, dont ils étaient porteurs, ainsi que l'interrogatoire de Médina, l'un d'eux, le cabinet français n'a pas désavoué cette mission d'espionnage et de corruption, S. M. Louis XVIII a manifesté seulement son profond mécontentement de la manière mal adroite, dont les agens

s'étaient pris pour l'exécuter; il n'en est pas moins vrai, et du propre aveu de M. Beugnot, successeur de M. Malouet dans le ministère de la marine et des colonies, qu'ils étaient chargés *de recueillir et de transmettre des renseignemens sur l'état de la colonie*, et en parcourant leurs instructions, l'on pourra se convaincre que les agens français s'y sont conformés ponctuellement, tant dans les lettres qu'ils ont écrites, que dans la conduite qu'ils ont tenue envers les chefs et le peuple haytien; l'on y trouve même jusqu'à la menace de l'exterminer, s'il ne voulait se ployer à rentrer sous le joug de l'esclavage, et de la coopération des puissances européennes, pour y parvenir.

Il est tellement vrai que le cabinet français avait goûté ce projet abominable, que les ex-colons écrivaient et imprimaient librement des milliers de brochures où étaient consignés, avec la dernière impudence, des plans et des projets de destruction dont la seule idée fait frémir la nature, et qui répugnent à la réligion, à la morale et aux lumières du siècle où nous vivons!

Ces pamphlétaires proposaient de faire exterminer notre génération, sans distinction d'âge ni de sexe, les seuls enfans au-dessous de six ans devaient être exceptés, pour être conservés dans l'esclavage, parce que ces innocentes créatures n'auraient pas eu encore le temps de recevoir les premières impressions de la *liberté*.

D'aprés les pamphlets des ex-colons, les lettres des agens français et les instructions dont ils étaient porteurs ; d'après toutes les pièces authentiques que nous avons sous les yeux, n'est-il pas démontré jusqu'à l'évidence même que le cabinet français de Louis XVIII, comme celui de Bonaparte, avait adopté ce projet de destruction, de crimes et de sang ?

Tandis que cette mission d'espionnage s'exécutait à Hayti, la France préparait, dans tous ses ports, une expédition pour ajouter les effets aux menaces.

Personne ne peut douter, aujourd'hui, que le cabinet français nous proposait, pour toute alternative, la *mort* ou *l'esclavage* !

Personne ne peut douter qu'il avait mis le peuple haytien hors du cercle des relations sociales, qu'il avait violé les lois divines et humaines à notre égard, et que nous devions être détruits comme des bêtes féroces, comme la population primitive de l'île l'avait été dans un siècle d'ignorance et de barbarie !

La rentrée de Bonaparte en France empêcha le départ de cette expédition, et recula encore, pour quelque temps, les projets des français.

Des vues politiques portèrent Bonaparte à abolir la traite : il fit sonder, par ses agens, nos dispositions à l'égard de la France, ses propositions furent rejetées avec mépris.

Pendant l'intervalle de la seconde restauration de Louis XVIII, le gouvernement français, embarrassé de ses propres affaires, fut contraint de ne point s'inquiéter de nous.

Mais à peine Louis XVIII était-il rétabli sur son

trône, par les puissances alliées, que les ex-colons recommencèrent leurs intrigues; ils employèrent des agens subalternes et stipendiés pour nous faire des ouvertures indirectes, qui ont été rendues publiques par la voie de l'impression; le cabinet français n'étant pas encore en mesure de pouvoir agir ouvertement, nous laissa paisiblement, jusques dans ce moment, où il vient de recommencer ses nouvelles et inutiles tentatives.

Qui aurait jamais pu croire, d'après ce qui s'est passé depuis vingt-sept ans, entre les haytiens et les français, et tout récemment, la connaissance exacte que nous avons acquise de leurs véritables intentions, que le cabinet français eût osé persister à nous faire des ouvertures, contenant des propositions ignominieuses ? Et encore par qui nous sont-elles offertes ? par la voie des commissaires tous ex-colons, tous des hommes tarés et flétris dans l'opinion des haytiens, quelle infamie ! c'est avec les ci-devant maîtres, que Louis XVIII veut, que les ci-devant esclaves traitent de la manière et dans les formes qu'ils doivent reprendre les chaînes de l'esclavage !

Comment ces ex-colons se présentent-ils devant nos côtes pour exécuter leur mission ? comme des pirates, qui ont en vue de commettre quelques déprédations devant les ports d'une nation civilisée. Comment s'y prennent-ils pour communiquer avec nous ? ils profitent d'un bâtiment des États-Unis d'Amérique, qu'ils détournent de sa route pour nous faire passer leurs lettres, qui leur sont de suite renvoyées, parce qu'elles portaient une suscription injurieuse et insul-

tante au peuple haytien; enfin, ils usent de supercherie pour faire passer un de leurs paquets sous un couvert emprunté; sans l'obligation que nous avons contractée, de mettre à jour toutes les pièces venant des français, nous les eussions laissés ensevelies dans le plus profond mépris.

Ils annoncent par leur lettre du 12 Octobre, qu'il allaient se porter au Port-au-Prince, comme point central et intermédiaire, afin de communiquer avec le Nord et le Sud, tandis que nous étions parfaitement instruits que dès le 5, au soir, ils avaient touché au Port-au-Prince. Les perfides ! ils ne faisaient que de paraître, ils cherchaient déjà les moyens d'intriguer : ils usaient déjà de ruse et de mensonge pour diviser et tromper !

Que nous proposent-ils et au peuple haytien par ces pièces ? de renoncer à l'indépendance, de rétablir les relations commerciales avec la métropole; enfin, de redevenir une colonie française.

C'est-à-dire de nous dépouiller de nos droits, de nos institutions, de nos lois, et de tous les avantages que nous avons acquis par notre courage, notre persévérance, et par vingt-cinq ans de sacrifices, de combats et de sang répandu.

Ils ne nous proposent plus la mort ou l'esclavage, il leur en coûterait trop, l'exécution en est impossible : ils employent des palliatifs pour parvenir au même but.

C'est après avoir lu notre Acte d'indépendance; notre Manifeste et l'acte du Conseil général de la Nation,

c'est après que nous avons découvert tous leurs projets, qu'ils ont osé nous faire ces propositions, qui sont aussi dégradantes et aussi insultantes pour nous, qu'elles sont viles et déshonorantes pour ceux qui ont eu l'impudeur de nous les faire ? Il faut qu'ils croyent, en effet, que nous soyons privés de l'intellect, ou plutôt n'en sont-ils pas privés eux-mêmes, pour avoir pu s'imaginer que de semblables propositions eussent été accueillies par nous.

Renoncer à l'indépendance, ou ce qui est synonime pour nous, renoncer à la gloire et à la vie, pour consentir à redevenir esclaves ou à périr d'une mort ignominieuse ; de rétablir les relations commerciales avec la métropole ; cette proposition est aussi erronée et dénuée de toute espèce de fondemens, que la première est injuste, odieuse et outrageante : il y a quatorze ans que nous avons renoncé à cette soi-disant métropole, lui donner le commerce, ne serait-ce pas admettre sa suprématie ? Et quand même qu'elle reconnaitrait notre indépendance, nous ne pourrions pas lui accorder le commerce exclusif ; si nous le faisions, ce serait agir ouvertement contre nos lois et les intérêts de la nation, et la France ayant perdu tous ses droits de souveraineté ; jamais nous admettrons aucune condition qui pourrait lui donner encore le droit d'exercer une suprématie quelconque sur le royaume d'Hayti ; la France nous veut trop de mal et nous en a trop fait, pour qu'elle puisse espérer d'être favorisée dans ses relations commerciales avec nous. Ne connaissons-nous pas les français ? N'avons-nous pas assez fait de funestes et cruelles expériences,

pour être éclairés sur leurs projets et sur nos vrais intérêts ? Ne les connaîtrions-nous pas, que tous leurs écrits nous instruisent assez qu'ils ne veulent pas traiter loyalement avec nous ; mais qu'ils veulent absolument l'esclavage ! *L'esclavage* ou *point de colonie*, voilà leur *système ;* et s'ils nous font des nouvelles propositions, et qu'ils feignent de les modifier, c'est qu'ils ne peuvent pas nous réduire de vive force dans l'esclavage ; alors ils veulent nous tromper et nous endormir sous la foi des traités qu'ils auraient contractés, dans l'intention de pouvoir les violer, aussitôt que l'occasion leur serait favorable ; c'est pour avoir osé traiter avec eux, que Toussaint Louverture a été leur victime ainsi qu'une infinité d'autres de nos concitoyens. Ressouvenez-vous sans cesse Haytiens, des belles et flatteuses promesses, des sermens mêmes de *nos frères devant Dieu et devant la République*, vous avez éprouvés leur prétendue sincérité ; ressouvenez-vous de même des promesses de Louis XVIII, des instructions de son Ministre à ses Agens, vous avez la même preuve de cette sincérité : ayez-les toujours devant les yeux ces instructions, et ressouvenez-vous enfin que sans les événemens survenus en France, nous aurions déjà éprouvés des français, sous Louis XVIII, les mêmes injustices, les mêmes horreurs et les mêmes cruautés que sous Bonaparte. Vous en êtes les témoins, les mêmes démarches, les mêmes promesses et les mêmes sermens ont été également mis en usage pour pouvoir nous tromper ; il n'a donc manqué que les effets, et ils n'en ont été empêchés que par la force des circonstances : que nous faut-il donc da-

vantage pour y croire ? Faudrait-il voir l'exécution des mêmes horreurs, dont nous avons été les victimes, avant de prendre les mesures sages, fortes et décisives que nous prescrivent la sûreté, le salut et la conservation du peuple haytien ?

Rien n'est changé pour nous : le gouvernement de Louis XVIII ne vaut pas mieux que celui de Bonaparte, sa politique artificieuse est toujours la même, tromper et diviser pour nous réduire dans l'esclavage : toujours le même calcul de crime et de sang. S'ils ne peuvent réussir à nous diviser, en armant une partie de la population contre l'autre, ils veulent séparer la cause du peuple d'avec celui du gouvernement, comme si la cause de l'un n'était pas la cause de l'autre, comme si la ruine de l'un n'entraînerait pas la ruine de l'autre. Les français seront toujours français pour nous, c'est-à-dire nos plus cruels tyrans et nos ennemis les plus implacables. Quel traité peut exister entre nous et les ex-colons, entre les ci-devant maîtres et les ci-devant esclaves qui ont brisé leurs fers ? Quelles en seraient les conditions ? Où en seraient les garanties ? Ce qui est la cause de notre bonheur et de notre félicité, fait la cause de leurs tourmens et de leurs infortunes. Donc ils ne peuvent pas vouloir notre liberté et notre indépendance, qui sont les causes de notre félicité. Donc nous ne pouvons ni ne devons traiter avec eux, sans que préalablement nous ayons des garanties d'une grande puissance maritime et des conditions qui soient telles qu'il ne serait pas dans leur puissance de pouvoir les violer ; car s'ils traitaient avec nous sans ces garanties de droits et de faits, ce serait

dans le dessein de pouvoir nous abuser : c'est donc à nous à les exiger, sans quoi il ne pourrait exister aucune paix durable, ni aucune sécurité pour vous.

Haytiens ! renonceriez-vous à l'indépendance aujourd'hui, qu'il vous faudrait demain renoncer à la liberté ; et renonceriez-vous même à la fois à l'une et à l'autre, consentiriez-vous à vivre esclaves des français, qu'il vous faudrait toujours mourir d'une mort ignominieuse ! . . . car ils n'auraient pas plutôt établi leur puissance, que les gibets, les bûchers, les échafauds seraient toujours dressés pour vous attendre ! Aux moindres signes, aux moindres souffles, aux moindres soupirs que la perte de votre liberté pourrait vous arracher, vous seriez livrés, par vos bourreaux, aux derniers supplices !

Ainsi donc, vous n'avez pas même le choix de pouvoir vivres esclaves, sous le joug ignominieux de ces tyrans ; vous n'avez pas d'autres alternatives qui soient dignes de vous, dignes des hommes qui ont conquis leurs droits, que la résolution magnanime que nous avons prise de vaincre ces odieux tyrans par la force de nos bayonnettes, afin de pouvoir vivre libres et indépendans, ou de nous faire tous tuer glorieusement sur un champ de bataille. Reconnaitraient-ils même notre indépendance, qu'il faudrait encore exiger, dans le traité, des conditions qui soient telles, qu'elles leur ôteraient tous les moyens de pouvoir nous troubler et de nous subjuguer par la suite ; et indépendamment de ces conditions, il faut encore que nos lois de police et de sûreté nous garantissent et à notre postérité,

de

de ne jamais retomber sous le joug des français et de l'esclavage.

Car sans ces garanties, ils n'auraient pas plutôt traités avec nous, qu'ils chercheraient les moyens de pouvoir mettre à exécution leurs projets d'esclavage et de destruction. D'abord ils commenceraient, sous le prétexte des affaires commerciales, par s'insinuer parmi nous, bientôt ils trouveraient les moyens de se mêler dans les affaires politiques, de se former des intrigues, de se créer des partisans dans la nation, de rallumer la guerre civile, et lorsqu'ils verraient que notre population corrompue aurait perdu sa force morale, et qu'elle serait dans l'impuissance de pouvoir leur résister, alors ils nous déclareraient la guerre; et encore ils nous feraient une guerre perfide, en se servant de nos propres moyens pour pouvoir nous combattre et nous détruire!...

Dans la même hypothèse, ne serions-nous pas obligés d'exercer une surveillance active et continuelle sur ces hommes remuans, qui viendraient en foule parmi nous, et qui seraient même envoyés dans l'intention de nous troubler? Les actes de sévérité que nous nous verrions forcés d'exercer contre eux, pour notre sûreté, ne seraient-ils pas de sujets continuels de discussion et de rupture avec la France? Ne pourrait-elle pas également, par ses bâtimens de commerce et de guerre qui afflueraient librement dans nos ports, dans les vues de nous envahir, y jeter une masse de population qu'elle pourrait renforcer, d'un moment à l'autre, et à sa volonté, en jettant par les

moyens de ses flottes une armée sur nos plages, qui nous surprendrait à l'improviste, comme elle avait déjà fait après la paix d'Amiens.

Alors, dans cet état de guerre et d'appréhension perpétuelles, où nous nous serions placés par le manque de sagesse et de prudence, pour n'avoir pas exigé nos sûretés, nous ne pourrions y remédier sans porter atteinte à la foi du traité. Dans ce cas, contraint de maintenir nos armées sur le pied de guerre, sans cesse tourmentées et inquiétées par les français, nous supporterions toutes les charges et tous les dangers de notre position, sans pouvoir jouir d'aucun des avantages de la paix; nous ne pourrions pas nous livrer ni à l'agriculture, ni au commerce, ni aux sciences et aux arts, qui ne peuvent être cultivés et fleuris que dans un état de paix solide et durable! Ne vaut-il pas bien mieux pour nous d'être dans un état de guerre ouverte et déclarée, que de nous trouver dans un état de paix semblable? Ne vaut-il pas mieux combattre jusqu'à extinction, que de jamais consentir à une paix qui nous deviendrait plus onéreuse et plus préjudiciable, que la guerre la plus destructive?

Tel est l'exposé franc et loyal de la véritable situation où se trouve placé le peuple haytien envers la France. Il est démontré que nous ne pouvons traiter avec elle, sans compromettre notre existence comme peuple et comme individu, à moins que d'obtenir les garanties que nous avons tout droit d'exiger.

Nous n'avons pas seulement à travailler pour assurer l'existence, la liberté et l'indépendance de la

génération actuelle; mais il faut encore, que nous travaillons pour assurer la possession et la jouissance de ces biens précieux, aux générations qui viendront après nous, et ce n'est que par nos constans efforts, notre sagesse et notre prudence que nous pourrions y parvenir.

Le Souverain de la France a déclaré de ne devoir rien faire, en traitant avec nous, qui puisse manquer à ce qu'*il doit à la dignité de sa couronne, à la justice et aux intérêts de ses peuples !* et nous aussi, nous déclarons ne pas devoir manquer à ce que nous devons aux intérêts de nos peuples, à la justice et à la dignité de notre couronne.

Les grands intérêts du peuple haytien et nos devoirs, nous obligent à faire connaître au monde les puissans motifs qui nous ont porté à prendre cette résolution, pour faire cesser toutes les agressions, les injures et les sanglans outrages que le gouvernement français n'a cessé de faire au peuple haytien, et faire cesser également toutes les prétentions injustes et illusoires de souveraineté, que le gouvernement français pourrait encore conserver sur le royaume libre et indépendant d'Hayti.

A CES CAUSES, nous avons déclaré et nous déclarons solennellement que :

Nous ne traiterons avec le gouvernement français, que sur le même pied, de puissance à puissance, de souverain à souverain, qu'aucune négociation ne sera entamée, par nous avec cette puissance, qui

n'aurait eu pour base préalable l'indépendance du royaume d'Hayti, tant en matière de gouvernement que de commerce, et qu'aucun traité définitif ne sera conclu par nous avec ce gouvernement, sans que préalablement nous ayons obtenu les bons offices et la médiation d'une grande puissance maritime qui nous garantirait, que la foi du traité ne serait pas violé par le cabinet français ;

Lorsque nous traiterons, nous ne consentirons à aucun traité quelconque, qui ne comprendrait la liberté et l'indépendance de la généralité des haytiens qui habitent les trois provinces du Royaume, connues sous la dénomination du Nord, de l'Ouest et du Sud, notre territoire, la cause du peuple haytien étant une et indivisible ;

Toutes les ouvertures ou communications qui pourraient être faites par le gouvernement français au gouvernement haytien, soit par écrit ou de vive voix, ne seront reçues qu'autant qu'elles seront faites dans les formes et suivant l'usage établi dans le Royaume, pour les communications diplomatiques ;

Le pavillon français ne sera point admis dans aucun des ports du Royaume, ni aucun individu de cette nation, jusqu'à ce que l'indépendance d'Hayti soit définitivement reconnue par le gouvernement français ;

Nous déclarons de nouveau, que nos intentions invariables sont de ne pas nous mêler, soit directement ou indirectement, dans les affaires hors du Royaume;

Que nos constans efforts auront toujours pour but de vivre en bonne intelligence et en bonne harmonie avec les puissances amies et leurs colonies qui nous avoisinent; de conserver la plus exacte neutralité et de leur démontrer, par la sagesse de notre conduite, de nos lois et de nos travaux, que nous sommes dignes de la liberté et de l'indépendance ;

Nous déclarons et nous protestons en face du Tout-Puissant, des Souverains et des Peuples, que nous n'avons été mûs à faire cette Déclaration, que par l'intérêt général du Peuple haytien, pour la conservation de ses droits et de son existence ;

Nous déclarons et nous protestons, quelles que soient les menaces des français pour nous intimider, quelles que soient leurs entreprises pour nous subjuguer, le genre d'attaque, de crime et de barbarie qu'ils comptent pouvoir exercer contre nous pour y parvenir, rien ne pourra ébranler un seul instant notre résolution. Dussions-nous être exterminés par l'univers conjuré, le dernier des haytiens rendra son dernier soupir, plutôt que de cesser d'être libre et indépendant ;

Nous remettons la justice de notre cause dans les mains de Dieu, qui punit toujours les injustes et les agresseurs. Nous soutiendrons la dignité de notre couronne, les droits et les intérêts du peuple haytien, et nous nous reposons avec confiance sur sa bravoure, son zèle et son amour pour la patrie, afin de nous seconder, de tous ses efforts, dans la défense de ses droits, de sa liberté et de son indépendance !

Donné en notre Palais de Sans-Souci, le 20 Novembre 1816, l'an treizième de l'indépendance, et de notre règne le sixième.

HENRY.

Par le Roi,

Le Secrétaire d'État, Ministre des Affaires étrangères,

DE LIMONADE.

FIN.

ERRATA.

Page 3, ligne 18, *au lieu* des irrésolutions, *lisez* d'irrésolutions.

10, 1, *au lieu de* se créer, *lisez* se recréer.

33, 21, *au lieu de* qu'avoir, *lisez* qu'à voir.

59, 23, *au lieu de* l'immuabilité, *lisez* l'immutabilité.

75, 4, *au lieu de* commuique, *lisez* communique.

128, 11, *au lieu de* tous obligent, *lisez* tous nous obligent.

132, 5, *au lieu de* que nous jouissons, *lisez* que nous jouissions.

02249

ERRATA.

Page 7, ligne 18, au lieu de invé-latives,
lisez d'invé-olutives.

10, 1, au lieu de se créer,
lisez se rendre.

55, 21, au lieu de qu'avoir,
lisez qu'à voir.

69, 23, au lieu de l'immortalité,
lisez l'immortalité.

75, 4, au lieu de communique,
lisez communique.

128, 11, au lieu de tous obligent,
lisez tous nous obligent.

152, 5, au lieu de que nous jouis-
sons, lisez que nous jouissons.
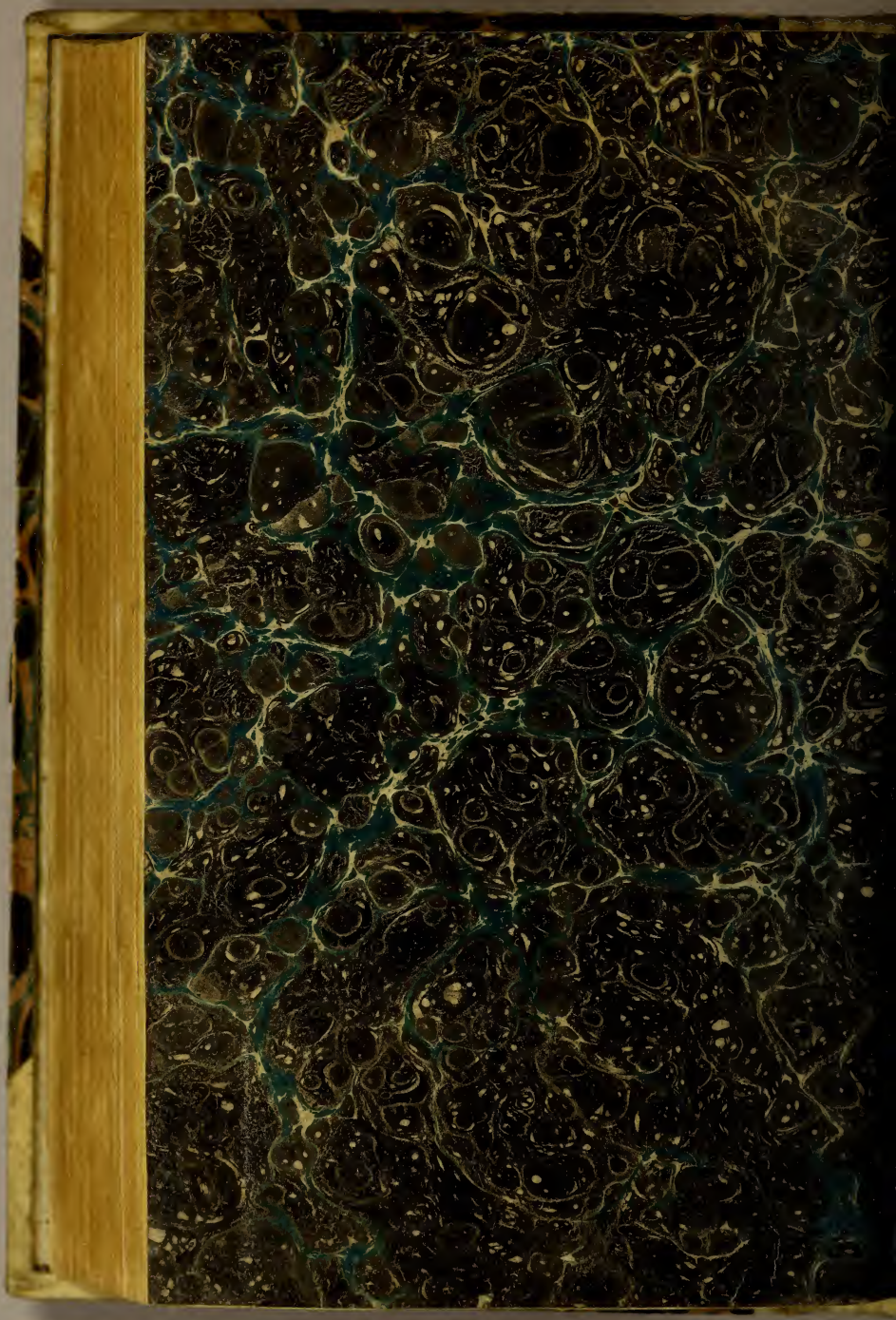
E817
V341r